

Filherme

Recherches
Statistiques

Sur le Département

Du Finistère.

Première Livraison

Institutions et Etablissements Publics.

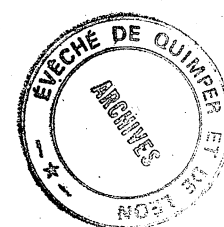


A Nantes, de l'Imprimerie de Mellinet.

1835.

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR LE FINISTÈRE.

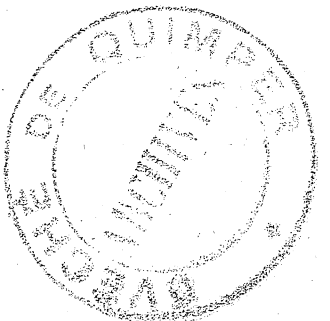
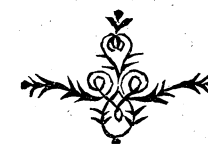


RECHERCHES STATISTIQUES

SUR LE DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE.

TRAVAUX ENTREPRIS
SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL,
ET PUBLIÉS
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE QUIMPER.



A NANTES, DE L'IMPRIMERIE DE MELLINET,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE QUIMPER.

Mai 1835.

Diocèse de
Quimper & Léon

Document numérisé en 2016



RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

LE FINISTÈRE.

APRÈS une révolution qui a vingt fois changé la forme du gouvernement ; quand des intérêts nombreux et opposés se présentent pour profiter du bénéfice de l'ordre actuel ; quand le droit ancien, plus ou moins ébranlé, s'est vu remplacé par un droit nouveau, fondé sur le principe d'une égalité absolue devant la loi ; quand enfin le gouvernement lui-même, sans avoir le temps de vérifier ses expériences, poussé chaque jour d'une idée à l'autre, d'un système à son contraire, va cherchant l'ordre et le vrai au milieu de ces luttes d'idées et d'intérêts, nous avons pensé que l'information statistique pouvait devenir un nouveau moyen de gouvernement, une garantie de liberté pour les administrés, et, pour le pouvoir, un moyen de régir, avec sûreté, les intérêts qui lui ont été remis.

Faisant ainsi sortir nos études des limites où elles ont été trop souvent resserrées, nous osons penser, qu'il est possible aujourd'hui de donner à cette branche de la science économique quelque chose d'assez précis, pour que, dans les mains

de l'administration, elle devienne, pour les services publics et pour nos institutions, comme un compte rendu, où le citoyen et le gouvernement trouveraient annuellement l'état vrai de leur situation, avec le mouvement successif des changements que le temps et l'application des lois sont susceptibles de déterminer.

En cela, beaucoup mieux placés que l'Angleterre, qui d'ici long-temps ne peut avoir que ses enquêtes parlementaires, sortes d'informations prises à vol d'oiseau sur l'ensemble du pays, nous pensons qu'avec notre division territoriale, notre unité et notre centralisation administrative, on peut facilement arriver à un ensemble de travaux qui réponde au but que nous nous sommes proposé.

Chez nous, en effet, la population, le culte, l'instruction publique, les établissements de bienfaisance, l'ordre judiciaire, l'ordre militaire, les administrations politiques et financières, le commerce lui-même, se groupent par masse, par départements, par arrondissements, par cantons, ou par communes, qui ont chacun un chef et un centre, une administration et des faits précis et délimités.

Observez tel département, sous le rapport de sa population, vous pouvez le comparer à tous les autres départements de la France; étudiez ses administrations financières ou politiques, il en est de même, car les termes sont pareils pour l'arrondissement, pour le canton, pour la commune. Il ne reste qu'à s'entendre sur les moyens d'exécution, c'est-à-dire sur les sources où il faudra puiser, sur les hommes et les faits sur lesquels on devra compter.

Or, tout est admirablement disposé pour cela, c'est une vaste machine montée de toutes pièces: il n'y a plus qu'à prendre position pour la mettre en mouvement. Mais vingt fois ce mouvement a été essayé, et vingt fois l'administration concevant des projets de statistique plus ou moins étendus, s'est vue, malgré ses efforts, arrêtée ou découragée dans ces essais.

A quoi cela a-t-il tenu, il serait long de le dire, mais un seul mot le fera sentir: c'est que l'ordre de l'information, partant du centre et se trouvant réglé pour tous les départements sur un même patron, ceux-ci ont souvent présenté des faits disparates ou refractaires, qui n'ont pu entrer dans des cadres, tous tracés sur le même modèle.

Ce qui est officiel et connu, ressortant des services publics, peut bien, en effet, se classer d'une manière précise: ainsi les contributions directes, quelques-unes des contributions indirectes, les actes de l'état-civil, les recensements de population, les faits relatifs à certaines parties de l'ordre judiciaire et à plusieurs autres branches des services publics; mais non point le mouvement des affaires commerciales et industrielles, qui, suivant les lieux, se réalisent dans des conditions si différentes; non pas même certains droits indirects, certains faits d'administration, résultant des habitudes et des intérêts de la localité. — Partir du centre et

donner des cadres à remplir était donc une fausse préoccupation d'ordre et d'ensemble. — C'est de la circonférence qu'il fallait revenir au centre en ramenant, vers l'unité de comparaison, ceux des éléments recueillis, qui se trouvaient susceptibles de rayonner ainsi vers un point commun; mais en laissant entiers les faits contraires qui se classaient diversement.

Pour tout ce qui concerne les administrations publiques, nous avons, autant qu'il a dépendu de nous, fait réunir, par ces administrations mêmes, les faits et les chiffres dont nous avons besoin. En profitant des travaux annuellement fournis par les chefs de service, nous avons ainsi essayé de nous compléter de manière à ne négliger aucuns renseignements utiles, tout en restant dans les habitudes traditionnelles de l'administration.

Pour ce qui pouvait constituer des questions d'économie générale, politiques, commerciales ou manufacturières, nous avons essayé surtout à nous bien placer vis-à-vis des faits, afin de n'en laisser échapper aucun. Cherchant, du reste, à nous abstenir de tout esprit de système, nous avons posé les faits, et rien de plus.

Si d'ailleurs, à l'appui de la plupart des documents recueillis, nous avons ajouté, sous la forme de notice, quelques considérations générales, nous avons toujours regardé comme un devoir de les borner à un simple développement des faits sur lesquels elles peuvent s'appuyer, au lieu de les combiner de manière à prouver telle ou telle chose. Nous savons que le chiffre lui-même, simple et isolé, eût été peut-être encore plus impartial, mais souvent nous avons désiré nous-mêmes trouver tout faits quelques-uns des calculs auxquels des documents de la nature des nôtres pouvaient donner lieu: nous avons cédé à cette idée.

Si, d'une autre part, nous avons essayé, sur certaines questions, un mode d'information encore inusité: pour être plus complets, nous avons suivi au préalable la forme anciennement consacrée.

Comme but, on ne nous demandera pas sans doute à quoi peuvent servir les informations que nous avons dressées: 1821 et 1831 ont été, autant qu'il a dépendu de nous, les deux termes de nos recherches: nous avons eu le soin d'établir, pour chacune de ces années, des moyennes prises sur trois exercices consécutifs. — La seule comparaison des faits appartenant à ces époques, séparées d'un intervalle de dix années, répond à ce qui pourrait nous être demandé sur l'à-propos et l'utilité de nos travaux. Comme fait de morale politique et civilisatrice, nous ajouterons qu'après tant de discours, de prédictions et de systèmes, tour à tour répandus ou accrédités, c'est peut-être le seul moyen qui soit aujourd'hui en notre pouvoir de saisir le fort et le faible des essais tentés, ou des réformes à entreprendre.

Mais une information isolée ne saurait avoir qu'un résultat minime et borné. Etendue à plusieurs départements, à la France entière, elle prendrait une portée nouvelle, dont il est possible de calculer les immenses résultats, si l'on réfléchit au nombre de faits nouveaux et curieux qui ressortiraient de ces données prises à la fois sur tous les points du territoire et dans des conditions différentes, mais déterminées.

Si, d'ailleurs, la période décennale a été jugée la plus convenable pour recenser les mouvements de la population, pourquoi cette même période ne serait-elle pas prise pour établir l'état des forces matérielles et productives du pays, avec l'observation des faits qui forment l'histoire de leurs développements. — L'administration se trouverait avoir de la sorte une enquête toujours ouverte sur les questions qu'il lui importerait de résoudre; et, d'après ce qui nous est connu des détails de ce travail, nous n'hésitons point à penser qu'il serait facile, une fois ce service régularisé, de réunir, à la fin de chaque exercice, par le concours des administrations locales, et suivant les modèles pratiqués, une grande partie des faits qui se reproduisent annuellement dans les comptes administratifs.

En dernier lieu, nous dirons que, gouvernants et gouvernés ont aujourd'hui un intérêt décisif à tenter ces informations par tels moyens que ce soit. Si ceux que nous avons suivis se rapprochent autant que possible des habitudes et des formes de l'administration, c'est que nous savions que chaque élément de cette enquête offrirait ainsi toutes les garanties de perfectionnement que présentent des faits journellement étudiés par les hommes spéciaux, qui ont mission de les constater avec la plus grande invariabilité.

Secondés puissamment par MM. Le Pasquier et Mercier, préfets du Finistère, que nous avons trouvés d'une complaisance inaltérable pour toutes les demandes que nous avons à faire ou à transmettre, c'est à ces magistrats, en définitif, et aux chefs d'administration qui nous ont aidé de toute leur bienveillance, que nous devons d'avoir conçu et exécuté le travail dont il est question.

Un autre concours cependant nous était offert par nos amis de la Société d'Emulation; c'est avec plaisir que nous leur exprimons ici toute notre reconnaissance pour la patience qu'un grand nombre d'entr'eux, hommes consciencieux et forts, ont bien voulu mettre à suivre nos travaux et à les discuter un à un avec la plus scrupuleuse attention. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que si des négligences ou des erreurs nous ont échappé, c'est à eux que nous devons du moins une partie de l'exactitude qu'il nous a été donné de mettre dans nos recherches.

A. DUCHATELLIER.



MOUVEMENT

DES

TABLES DÉCENNALES DE 1803 A 1853,

ET

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1790 A 1831.



IVISÉS en trois séries, comprenant chacune une période de dix ans, les relevés ci-contre des tables décennales, par commune, canton et arrondissement, offrent le mouvement assuré des naissances, mariages et décès depuis trente ans, depuis le commencement du siècle environ. Il ressort du résumé général de ce travail, dont l'autorité est officielle, que les naissances se classent comme suit:

ARRONDISSEMENT DE BREST : De la première série à la seconde :: 1 : 1004; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,017; élévation totale de 21 sur 1000, ou 2 pour cent.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN : De la première à la seconde série :: 1 : 0,977; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,112; élévation totale de 89 sur 1000, ou 9 pour cent.

MORLAIX : De la première à la seconde série :: 1 : 1,051; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,042; élévation totale de 93 sur 1000, ou 9 pour cent.

QUIMPER : De la première à la seconde série :: 1 : 1,112; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,072; élévation totale de 184 sur 1000 ou 18 pour cent.

QUIMPERLÉ : De la première à la seconde série :: 1 : 1,031; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,046; élévation totale de 77 sur 1000, ou 7 pour cent.

Ainsi il y a élévation continue dans le nombre des naissances; et, depuis trente ans, cette progression, calculée de dix en dix ans, n'a fléchi qu'une fois dans l'arrondissement de Châteaulin, qui n'en présente pas moins, sur l'ensemble, une élévation de 9 pour cent.

L'arrondissement de Quimper est, au reste, celui où cette ascendance a été la plus marquée; et l'arrondissement de Brest, celui où elle l'a été le moins.

Si, des naissances, on passe aux mariages comme moyen d'apprécier le chiffre probable de la population future du département, on trouve que ces derniers se classent ainsi qu'il suit:

ARRONDISSEMENT DE BREST : De la première à la seconde série :: 1 : 0,937; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,143; élévation totale de 80 sur 1000, ou 8 pour cent.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN : De la première à la seconde série :: 1 : 1,175; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,214; élévation totale de 389 sur 1000, ou 39 pour cent.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX : De la première à la seconde série :: 1 : 0,905; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,042; baisse de 53 sur 1000, ou de 5 pour cent.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER : De la première à la seconde série :: 1 : 0,908 ; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,126 ; élévation de 34 sur 1000, ou de 3 pour cent.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ : De la première à la seconde série :: 1 : 0,905 ; de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,066 ; baisse de 29 sur 1000 ou 3 pour cent.

Doù il ressort que, dans trois arrondissements, Brest, Châteaulin et Quimper, le nombre des mariages tend à s'élever, tandis que dans les deux autres il a quelque peu fléchi.

Comparant les décès aux naissances, on trouve, du reste, qu'ils ont été comme suit dans les cinq arrondissements :

		1. ^{re} Série.	2. ^e Série.	3. ^e Série.
ARRONDISSEMENT DE BREST. . .	Naissances.	54,946	55,148	56,113
	Décès.	51,059	51,427	53,914
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN. . .	Naissances.	31,573	30,963	34,432
	Décès.	29,732	27,166	26,514
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX. . .	Naissances.	41,215	43,309	45,159
	Décès.	37,002	38,384	37,996
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER. . .	Naissances.	32,327	35,982	38,582
	Décès.	30,737	26,671	31,259
ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ. . .	Naissances.	14,515	15,073	15,779
	Décès.	15,710	12,020	13,106

C'est-à-dire que, dans la première série, tous les arrondissements présentent un nombre de naissances plus élevé que celui des décès, sauf l'arrondissement de Quimperlé ; et que, dans la seconde et la troisième série, cet affaiblissement du chiffre des décès est absolu à l'égard des naissances pour tous les arrondissements indistinctement, bien que les désastres du choléra soient compris dans la dernière de ces colonnes.

Si, d'ailleurs, l'on fait état de la progression qu'ont suivie les naissances pour la comparer à celles que suivent les décès, on reconnaîtra que les naissances s'élèvent, pour l'ensemble du département, de la première à la seconde série :: 1 : 1,033, et de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,053, c'est-à-dire de 86 pour 1000 environ.

Les décès se classent :

De la première à la seconde série :: 1 : 0,948, et de la seconde à la troisième série :: 1 : 1,045, c'est-à-dire qu'ils ont baissé de 6 pour 1000.

De telle sorte que la balance entre les naissances et les décès, loin de s'établir, il arrive que l'une et l'autre de ces lois de la nature préparent une élévation de population qui ne saurait être niée et qui est d'autant plus sensible que le chiffre des mariages, en présentant aussi une augmentation de quatre pour cent de la première à la troisième série, vient encore ajouter à ces probabilités d'un accroissement successif.

Mais on se tromperait si l'on croyait que cette balance en faveur des naissances est absolue pour toutes les communes. Il n'en est rien, et Brest, Landerneau, Lesnéven, Morlaix, Carhaix, Châteaulin, comptent un nombre de décès qui a constamment dépassé celui des naissances. Si, dans les villes de Quimper, Quimperlé, Pont-Aven, Pont-Labbé, Concarneau et Rosporden les naissances ont atteint les décès dans la dernière série, elles étaient jusques-là en infériorité, et l'on ne saurait douter, d'après cela, que l'augmentation sensible de la population urbaine dans le département, ne soit due au concours de la population rurale, qui afflue de plus en plus vers les centres d'activité commerciale.

Si l'on recherche, d'ailleurs, quel est, terme moyen, le nombre d'enfants qui ressortent par mariage, sur l'ensemble de chaque série décennale, on trouve que :

	1. ^{re} Série.	2. ^e Série.	3. ^e Série.
Dans la ville de Brest il a été de	4. 88	4. 02	3. 82
Et pour l'ensemble du canton.	4. 58	4. 92	4. 09
Dans la ville de Landerneau il a été de	4. 21	4. 28	4. 75
Et pour l'ensemble du canton.	4. 34	5. 43	4. 32
Dans la ville de Morlaix il a été de	4. 31	4. 70	5. 36
Et pour l'ensemble du canton.	4. 32	4. 62	5. 05
Dans la ville de Châteaulin il a été de	4. 65	4. 91	5. 81
Et pour l'ensemble du canton.	4. 17	4. 93	4. 21
Dans la ville de Carhaix il a été de	4. 76	4. 22	4. 41
Et pour l'ensemble du canton.	4. 02	4. 44	4. 50
Dans la ville de Quimper il a été de	4. 99	5. 38	5. 01
Et pour l'ensemble du canton.	4. 26	4. 95	4. 99
Dans la ville de Quimperlé il a été de	4. 50	4. 41	4. 72
Et pour l'ensemble du canton.	4. 13	4. 41	4. 58

D'où l'on voit, en prenant des moyennes pour les trois séries réunies, que les villes chefs-lieux de cantons ont donné..... 4, ⁵⁷/₁₀₀ enfants par mariage, et la population rurale de ces mêmes cantons..... 4, ⁷⁰/₁₀₀ enfants, sauf la légère exagération qu'il peut y avoir pour Brest, Morlaix, Quimper et Quimperlé qui doivent à l'exposition des enfants trouvés quelques inscriptions en dehors de leurs naissances réelles.

Au nombre des résultats qui peuvent ressortir des faits constatés par les tables décennales, nous ne pouvons manquer de faire observer que, dans la période de 1803 à 1812, l'effet si désastreux de la conscription fut d'élever rapidement le nombre des mariages ; de sorte que les naissances se trouvèrent constamment au-dessus des décès, pour cette période comme pour celles qui la suivirent.

Un autre fait digne d'être rapporté, et qui confirme ce que nous avons dit de l'entassement de la population dans les grandes villes, c'est qu'à Paris, pour les années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826, le nombre des enfants ressortant par mariage était de 2, ⁴¹/₁₀₀, tandis qu'il se trouve être pour notre département (en mettant hors de compte les enfants naturels dont le chiffre annuel s'élève à plus de 500) de 4, ³³/₁₀₀.

NOTICE

SUR LES RECENSEMENTS DE POPULATION DE 1790 A 1831.

Il eût été, sans contredit, à désirer que les renseignements que nous fournissons sur la population du Finistère, eussent été plus complets et plus étendus ; mais les éléments nous ont manqué ; et des divers recensements que nous donnons, peut-être aucun n'est-il parfaitement exact.

On observera, en effet, en comparant les deux totaux de 1790 et de 1800, qui sont à peu de chose près les mêmes, qu'il est très-probable qu'une plus grande variation avait eu lieu de l'un de ces termes à l'autre ; néanmoins le premier de ces chiffres a été pris, par nous, dans les procès-verbaux du conseil-général du département, pour l'année 1791 ; et le deuxième l'a été dans un état imprimé par commune, sans date, il est vrai, mais dont nous devons d'autant moins douter que l'annuaire imprimé en l'an douze, et qui fut, comme on le sait, dressé avec soin, porte la population à 450,000 âmes.

Une autre garantie que nous avons prise est celle des employés de la Préfecture, qui, à raison de leur ancienneté dans les bureaux, ont manié cet état, ou peuvent l'avoir vu ; ils sont tombés d'accord avec nous pour l'attribuer à l'année 1800.

Quant aux recensements de 1825 et de 1831, sont-ils exacts ? Il est au moins permis d'en douter d'après ce que nous savons de la négligence de quelques officiers municipaux, et aussi d'après l'intérêt que certaines communes ont à dissimuler l'effectif de leur population agglomérée, quoique, pour plusieurs, l'état réel des naissances n'accuse point une population fort différente de celle qui est officiellement établie.

Ces négligences ou ces inexactitudes, que le mouvement des tables décennales peut d'ailleurs rectifier, ne nous empêcheront donc point de suivre quelques-uns des faits que cet état peut nous révéler.

Le premier à établir est que, la population s'est élevée de 1800 à 1831 dans l'ensemble du département

	de.	17 p. ^r 0/0
dans l'arrondissement de Brest	de.	19 p. ^r 0/0
<i>id.</i> Morlaix	de.	17 p. ^r 0/0
<i>id.</i> Chateaulin	de.	13 p. ^r 0/0
<i>id.</i> Quimper	de.	24 p. ^r 0/0
et qu'elle a baissé dans l'arrondissement de Quimperlé de.		1 p. ^r 0/0

En étudiant chacun de ces arrondissements, quant aux cantons et aux communes qui les composent, on reconnaît que, dans l'arrondissement de Brest, tous les cantons ont acquis une élévation plus ou moins marquée dans leur population; et que, sur 82 communes, 15 seulement ont subi une diminution presque insensible, à savoir: Rhumingol Saint-Frégan, Guisseny Ploudaniel, Coatméal, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Lanildut, Plourin, Porspoder, Laneufret, Treffenevez, L'île-Molène, Loc-Maria, Plouarzel, Ploumoguier et Plouzané.

Si l'on consulte les tables décennales pour se rendre compte de cet abaissement de population, on trouve que les naissances ont fléchi, dans toutes ces communes, sauf dans celle de Ploudaniel, de Kersaint-Plabennec et de Guisseny. Mais qu'elles peuvent être, en définitif, les causes de cet abaissement, quand toutes les communes subissent une élévation marquée, c'est ce que la connaissance des lieux doit apprendre en faisant état de la facilité des communications et des progrès industriels et d'instruction publique.

Si nous passons à l'arrondissement de Morlaix: sur 58 communes, on en compte 5 seulement, dont la population a quelque peu fléchi.

Deux de ces communes, Lanhouarneau et Plouneventer, sont seules à présenter une baisse analogue dans leurs naissances; les trois autres, Bodilis, Guicmilieu et l'île de Batz se sont maintenues, ou ont même élevé le chiffre de leurs naissances.

Aucun canton, dans la Masse, ne présente d'abaissement réel. Le seul canton de Landivisiau paraîtrait n'avoir pas suivi l'ascendance commune.

L'arrondissement de Chateaulin présente un canton, celui de Carhaix, dont la population a fléchi. Tous les autres se sont élevés; et, sur 58 communes, 8 ont seules vu baisser leur chiffre de recensement: ce sont les communes de Motreff, Poullaouen, Saint-Hernin, toutes les trois appartenant au canton de Carhaix; Chateaulin, Plonevez-Porzai, Saint-Coulitz, Logonna-Quimerch, Lennon et Lothey. Mais ici le chiffre des naissances, au lieu de confirmer cet abaissement, le contredit complètement, à l'exception de Chateaulin, ce qui prouverait que l'opération des recensements mérite peu de confiance dans cet arrondissement; et nous savons, en effet, en raison de l'état de l'instruction, que c'est aussi celui des cinq arrondissements du département où l'administration municipale a été le plus difficile à organiser.

L'arrondissement de Quimper présente deux seules communes où la population ait fléchi, Briec et Goulien; dans la première, les naissances y ont réellement fléchi; dans la deuxième, elles se sont au contraire élevées.

Quant à l'arrondissement de Quimperlé, sur cinq cantons, trois, ceux d'Azano, de Quimperlé et de Scaër, auraient fléchi; et, de vingt communes, dix auraient suivi cette baisse.

Mais ces faits ne sont en rien confirmés par les tables décennales; et il est tout probable, sauf pour Guilligomarch, Melgven et Nizon, dont les naissances ont fléchi en même temps que la population, que les recensements ont été mal faits. Nous avons d'autant plus raison de le penser, que, d'après les tables décennales, dont l'autorité est bien plus grande, les naissances se seraient élevées de 1803 à 1833 de 7 p. 0/0,

ce qui contredit l'abaissement de 1 p. 0/0, que les recensements de 1800 à 1831 semblent présenter; ou il faudrait qu'il y eût dans la population de cet arrondissement un mouvement accidentel, que son état stationnaire et agricole ne semble pas justifier. Comparant 1821 à 1831, et ces recensements nous paraissent beaucoup plus sûrs, on trouve que la population de Brest s'est élevée de 7 p. 0/0.

Celle de l'arrondissement de Morlaix de 7 p. 0/0.

Celle de l'arrondissement de Chateaulin de 6 p. 0/0.

Celle de l'arrondissement de Quimper de 10 p. 0/0.

Et celle de l'arrondissement de Quimperlé de 5 p. 0/0.

Si nous recherchons actuellement quelles sont les communes qui ont le plus sensiblement élevé leur population, on reconnaît que, dans l'arrondissement de Brest, ce sont Brest lui-même, Lambazellec, Saint-Marc, Saint-Pierre-Quillebignon, Saint-Eloy, Logonna, Plogastel Daoulas, Dirinon, Guipavas, Landerneau, Plouguerneau, Lesnéven et Kernillis.

Or, à très-peu d'exception, ne sont-ce pas précisément les grands centres de population, ou les lieux qui les avoisinent, et se trouvent naturellement entraînés dans leur sphère.

Dans l'arrondissement de Morlaix, ce sont les communes de Landivisiau, Locquirec, Plougasnou, Plourin, Plonévez-Lochrist, Cléder, Bothsorel, Plouigneau, Saint-Pol et Plonéour-Menez, qui ont éprouvé l'élévation la plus marquée dans leur population.

Dans l'arrondissement de Chateaulin, ce sont les communes de Plomodiern, Saint-Ségal, Landelau, Plonévez du Faou, Crozon et Scrignac.

L'arrondissement de Quimper, observé, quant à ses cantons, offre ceci de remarquable que l'élévation de la population se réalise toujours aux grands centres de population, ou dans les cantons où la culture des céréales est le plus avancée; témoins les cantons de Quimper, de Pont-Labbé, Pont-Croix qui comprend le Cap, et Douarnenez qui a deux communes, Poullan et Douarnenez; où la pêche a fixé beaucoup d'individus.

Entre les communes formant ces cantons, celles de Quimper, Pont-Labbé, Douarnenez, Plouhinec, Primelin, Plonéour et Poullan, sont celles qui ont acquis l'élévation la plus marquée.

Pour l'arrondissement de Quimperlé, le Trévoux et Moëlan paraissent présenter l'augmentation la plus sensible.

En bornant ici nos recherches sur la population du département, nous n'ignorons point que beaucoup d'autres considérations pourraient fixer l'observateur. Mais, outre qu'elles se subordonnent à des faits plus ou moins hypothétiques, quoique du plus haut intérêt, nous avons cru devoir nous restreindre, autant que possible, aux faits d'ordre primitifs, formant plutôt l'élément de la science économique que cette science elle-même, qui, dans sa haute portée de civilisation, exige des aperçus et des déductions entièrement séparés de nos recherches.

Et toutefois, nous avons pensé qu'il serait possible, avec le secours de l'administration, de donner une nouvelle valeur aux trois éléments de population observés jusqu'à ce jour, si l'on voulait demander aux officiers de l'état-civil que chacun d'eux, du moins dans les chefs-lieux de canton, établît pour chacun des trois actes: *Naissances*, *Mariages* et *Décès*, un registre à colonnes, où, pour les naissances, on inscrirait, en une seule ligne, le nom de l'enfant, son sexe, la profession de ses père et mère, leur âge. S'ils étaient veufs ou non, et le rang de l'enfant dans la famille, c'est-à-dire, s'il est le premier, le deuxième ou le troisième, etc. Combien d'enfants vivants?

Pour les mariages. Les noms, l'âge, la profession; mariés pour la 1.^{re}, 2.^e ou 3.^e fois; nés dans le département ou hors le département.

Pour les décès. Le nom, l'âge, le sexe, la profession; si, ou non, le décédé était né dans la commune; le genre de la maladie; combien laisse-t-il d'enfants?

Un dernier vœu, qui nous reste à exprimer, serait, qu'à l'époque des recensements de population, les commissaires chargés de cette opération eussent l'obligation de dénombrer en même-temps les domestiques, les chevaux de travail et chevaux de luxe, les bestiaux et les bêtes à laines de chaque commune. Il est manifeste que cette deuxième opération se ferait ainsi d'elle-même et sur les mêmes frais.

RÉSUMÉ PAR COMMUNE ET PAR CANTON DES TABLES DÉCENNALES
DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, DEPUIS LE 1.º JANVIER 1803 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1832,
Et Recensements de la Population de 1790 à 1831.

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1.º SÉRIE.			2.º SÉRIE.			3.º SÉRIE.			RECENSEMENTS				
	Du 1.º Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			Du 1.º Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			Du 1.º Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			DE POPULATION.				
	Naissances.	Mariages.	Décès.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.
ARRONDISSEMENT DE BREST.														
Brest, 1.º Canton.														
Brest.	12133	2487	13811	12375	3074	14003	13887	3629	17073	22000	26361	26655	29860	
Brest, 2.º Canton.														
Bohars.	307	70	275	292	49	228	277	84	216	570	734	749	778	787
Gouesnou.	551	153	583	545	95	520	482	162	574	1135	1191	1264	1278	1525
Guiller.	454	103	382	447	105	361	475	127	392	1200	1175	1231	1279	1281
Lambézellec.	2832	564	3204	2713	515	2561	3372	806	3529	5597	6092	6701	6763	7739
Saint-Marc.	322	60	270	308	81	259	416	93	349	681	794	917	1073	1024
TOTAL.	4466	950	4714	4305	845	3929	5022	1272	5060	9183	9986	10862	11171	12356
Brest, 3.º Canton.														
Saint-Pierre-Quillebignon.	983	239	856	969	226	757	1150	235	1051	1784	2051	2053	2155	2967
Canton de Daoulas.														
Daoulas.	216	60	180	181	38	189	174	47	186		448	494	493	459
Eloy (Saint).	108	38	78	142	35	75	141	26	78		278	601	637	484
Hanvec.	966	251	797	943	172	918	959	218	400		2341	2604	2699	2888
Hôpital-Camfront.	136	25	86	149	45	155	212	42	176	500	419	487	529	567
Irvillac.	843	202	706	881	201	837	886	204	748	1701	2083	1523	1644	2222
Logonna.	398	71	331	381	78	424	441	92	356	954	791	910	973	1154
Loperhet.	480	118	410	459	88	387	483	118	390		1151	1208	1274	1271
Plougastel-Daoulas.	1749	483	1470	1809	372	1451	1811	433	1364		4059	5111	5267	5515
Rumengol.	157	38	131	170	34	146	148	47	119		583	465	484	422
Saint-Urbain.	281	60	243	288	76	258	305	57	231		661	708	786	869
TOTAL.	5334	1346	4432	5403	1139	4840	5560	1284	4048		12814	14111	14786	15851
Canton de l'Île d'Ouessant.														
Ouessant.	423	130	284	589	114	322	562	119	369		1510	1851	1900	2032
Canton de Landerneau.														
Dirinon.	606	151	531	1077	109	572	610	126	530	1543	970	1629	1668	1670
Divy (Saint).	189	54	204	183	35	167	168	33	166	570	449	552	585	564
Forêt (la).	175	41	131	152	38	172	165	33	144		416	457	472	468
Guipavas.	1636	384	1488	1744	304	1609	1332	406	1696		3547	5688	5766	5332
Landerneau.	1422	338	1735	1555	363	1757	1759	370	1939		3669	4317	4304	4933
Pencran.	166	46	194	212	26	193	224	33	164		503	481	529	614
Plouédern.	469	97	494	400	109	414	400	78	320		1061	1155	1198	1172
Thonan (Saint).	209	46	227	210	42	252	237	50	212		426	651	674	578
Trémaouézan.	334	41	296	186	27	156	182	45	125	408	412	468	483	464
TOTAL.	5206	1198	5300	5719	1053	5292	5077	1174	5296		11453	15398	15679	15795

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1.º SÉRIE.			2.º SÉRIE.			3.º SÉRIE.			RECENSEMENTS				
	Du 1.º Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			Du 1.º Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			Du 1.º Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			DE POPULATION.				
	Naissances.	Mariages.	Décès.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.
Canton de Lannilis.														
Frégant (Saint).	290	77	238	238	48	250	244	63	200		761	784	788	753
Guisseny.	919	233	732	876	204	742	982	223	780		3057	2746	2823	2894
Landéda.	505	141	399	600	174	482	615	134	570		1311	1398	1447	1980
Lannilis.	1048	238	882	1094	244	943	1043	242	903	696	3122	2866	2897	3179
Plouguerneau.	1812	354	1402	1699	319	1425	1634	373	1420		4053	5518	5543	5546
TOTAL.	4574	1043	3653	4507	989	3842	4518	1035	3873		12304	13312	13498	14352
Canton de Lesneven.														
Goulven.	229	50	169	250	51	213	216	56	180	542	622	739	748	749
Guicquelleau (Folgoët).	313	71	299	293	66	275	260	67	210		575	759	754	774
Kerlouan.	1063	261	732	1063	197	830	1098	264	909	3030	3244	3201	3236	3204
Kernouës.	216	63	144	223	43	175	194	47	163		483	642	637	629
Lesneven.	841	185	1013	848	182	909	873	171	891		1860	2314	2361	2404
Méen (Saint).	203	17	162	131	18	122	115	29	118	590	240	268	274	297
Ploudaniel.	970	303	1055	1044	208	1043	1113	271	977	4414	3521	3077	3167	3233
Plouider.	1036	221	950	1104	197	965	1019	212	828		2786	2904	3011	3017
Plonéour-Tréz.	854	257	583	979	223	863	858	212	733	2521	2750	2891	2917	2987
Trégarantec.	219	39	205	206	41	216	183	36	161		486	530	544	585
TOTAL.	5944	1467	5312	6141	1226	5611	5929	1365	5170		16567	17325	17649	17879
Canton de Plabennec.														
Bourg-Blanc.	682	113	498	629	106	569	610	119	219		1561	1746	1770	1729
Coatmeal.	90	15	56	73	10	72	65	17	79	202	230	195	188	198
Drennec (le).	216	59	243	172	52	165	203	41	143	210	763	503	534	575
Guipronvel.	187	37	150	160	19	123	116	25	92		374	436	453	382
Kernilis.	381	81	341	326	61	314	318	70	293	2612	601	970	974	982
Kersaint-Plabennec.	279	75	217	259	64	318	289	54	237	135	768	739	777	653
Lanarvily.	192	25	180	150	58	156	154	51	137	473	372	512	506	480
Loc-Brévalair.	84	21	116	52	26	46	61	11	57	147	218	206	210	222
Milizac.	564	143	497	511	99	454	495	124	466		1383	1528	1540	1552
Plabennec.	1161	302	1339	1100	242	1354	1154	228	1256		3086	3000	2989	3831
Plouvien.	756	150	688	722	160	667	793	178	698		1830	2189	2255	2274
Tréouergat.	88	20	76	88	18	63	63	24	52		231	267	272	265
TOTAL.	4680	1041	4401	4242	915	4301	4321	942	3729		11417	12291	12468	13143
Canton de Ploudalmézeau.														
Brèles.	306	82	175	288	47	222	236	63	213	630	709	888	909	926
Lampol-Plouarzel.	168	52	102	193	46	132	193	45	156		474	599	617	604
Lampol-Ploudalmézeau.	354	75	202	330	52	255	277	64	238		774	844	865	836
Landunvez.	457	115	266	544	97	383	438	94	333	1426	1595	1515	1574	1555
Lanildut.	105	17	78	112	33	103	98	21	72	440	531	394	395	409
Larret.	37	8	28	46	6	27	34	8	17		181	135	143	131
Pabu (Saint).	400	98	248	398	73	271	392	90	285		1064	1185	1195	1238
Ploudalmézeau.	982	193	631	1013	177	752	924	198	759		2906	2881	3110	3023
A reporter.	2809	640	1730	2924	531	2145	2592	583	2073		8234	8441	8808	8722

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Suite du Canton de Ploudalmézeau.															
Report.	2809	640	1730	2924	531	2145	2592	583	2073	2496	8234	8441	8808	8722	
Plourin	520	112	343	480	99	345	410	110	333		1544	1470	1495	1485	
Plouguin	860	167	590	769	125	564	729	151	576		2203	2020	2089	2252	
Porspoder.	574	121	352	569	125	453	564	140	521		2175	2106	2124	1888	
Tréglonou.	141	26	117	134	24	94	137	35	122		328	329	336	333	
TOTAL.	4904	1066	3132	4874	904	3601	4432	1019	3625		14484	14366	14852	14680	
Canton de Ploudiry.															
Lanneufret	74	14	55	54	11	60	60	15	57		275	198	196	186	
Loc-Eguiner	208	55	188	237	56	181	226	52	200		655	696	703	705	
Martyre (la)	360	98	296	305	63	287	360	65	203		924	909	992	997	
Ploudiry.	578	171	655	492	96	555	533	137	402		1276	1440	1486	1497	
Roche (la)	329	67	304	313	61	255	338	54	230		416	815	878	771	
Tréflévenez.	179	55	147	163	35	151	170	50	125		684	526	550	468	
Tréhou (le).	505	95	413	405	90	341	377	101	376		1054	1045	1069	1072	
TOTAL.	2233	555	2058	1969	412	1830	2064	474	1593		5284	5629	5874	5696	
Canton de Saint-Renan.															
Conquet (le)	473	97	308	446	93	328	313	98	306	1113	860	1416	1482	1273	
Ile-Molène	110	19	52	110	17	39	101	23	88		708	311	328	337	
Lanrivoaré	141	35	96	132	32	108	152	21	125	435	386	419	445	405	
Loc-Maria.	384	95	296	384	94	321	334	95	271		1210	1121	1157	1154	
Plouarzel	804	188	555	734	135	541	631	150	523		2083	2343	2368	2207	
Plougonvelin	449	132	343	496	103	336	417	98	288	1369	1370	1417	1450	1445	
Ploumoguier.	557	147	430	568	122	418	525	133	431		1831	1820	1921	1795	
Plouzané	707	160	639	704	135	576	660	141	578		2325	2175	2220	2209	
Renan (Saint).	332	76	314	398	79	382	396	80	364	865	908	1043	1098	1074	
Trébabu.	109	40	73	83	19	50	62	18	53		228	316	326	300	
TOTAL.	4066	989	3106	4055	829	3099	3591	857	3027		11909	12381	12795	12199	
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.															
Canton de Landivisiau.															
Bodilis.	590	151	587	535	119	519	621	135	518	1881	1760	1782	1747	1741	
Guimiliau	489	149	457	544	124	516	614	116	505		1557	1397	1458	1464	
Lampaul.	731	201	649	865	147	729	847	178	723		2010	2249	2338	2443	
Landivisiau.	902	194	950	992	190	858	1020	207	897		2124	2547	2667	2853	
Plougourvest.	409	98	371	377	75	349	426	87	302		984	1040	1100	1100	
Plouneventer	1084	195	1008	887	180	916	1000	230	809	2563	3884	2334	2430	2630	
Saint-Servais	262	86	216	249	62	227	236	54	189	722	722	698	713	774	
TOTAL.	4467	1074	4238	4449	897	4114	4764	1007	3943		13041	12047	12453	13005	

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Canton de Lanmeur.															
Garlan	266	83	237	336	83	279	330	79	360	900	962	1093	1098	1347	
Guimaech.	512	147	440	565	140	432	556	145	485	1642	1668	1789	1866	1941	
Lanmeur	798	200	711	801	185	739	835	201	898	2887	2367	2517	2594	2648	
Loquirec	287	75	228	354	72	236	341	76	313	831	778	1013	1057	1070	
Plouégat-Guérand	518	99	496	551	151	551	717	140	588	1533	1569	1753	1863	1846	
Plouezoch.	447	121	345	476	117	385	515	119	414		1532	1654	1728	1709	
Plougasnou.	985	223	742	1033	229	868	1041	247	900	3017	3103	3029	3139	3827	
Saint-Jean-du-Doigt.	399	109	289	405	109	371	389	99	350	1426	1251	1309	1374	1402	
TOTAL.	4212	1057	3488	4521	1086	3861	4724	1106	4308		13230	14157	14719	15790	
Canton de Morlaix.															
Morlaix.	3211	745	4511	4007	852	4570	3951	737	5076	9754	9351	9781	9761	9596	
Ploujean	964	220	810	969	198	898	919	160	895	2700	2692	2867	2934	2780	
Plourin	917	200	789	915	208	717	1010	228	713	2478	1860	2720	2909	3020	
Saint-Martin-des-Champs	329	91	257	293	74	254	313	88	209	820	846	944	986	975	
Sainte-Sève.	239	55	135	195	46	151	197	52	145	545	475	575	592	616	
TOTAL.	5660	1311	6502	6379	1378	6590	6390	1265	7038	16297	15224	16887	17179	16987	
Canton de Plouescat.															
Lanhouarneau.	475	109	390	375	83	379	426	108	351	1986	2108	1712	1759	1134	
Plouescat.	1015	214	761	1081	222	827	978	226	734	2164	2124	2396	2515	3017	
Plougar.	395	103	375	394	91	343	419	93	340	1082	897	1052	1122	1182	
Plounévez-Lochrist.	1382	373	1126	1392	369	1212	1564	326	1120	3347	3368	3708	3907	4347	
Tréfléz	448	96	296	435	93	355	478	154	348	1120	1002	1228	1264	1281	
TOTAL.	3715	895	2948	3677	858	3116	3865	907	2893	9699	9499	10096	10567	10961	
Canton de Plouzévéde.															
Cleder	1277	280	987	1440	342	1060	1494	348	1007	3528	3382	3734	3974	4515	
Plouvorn	1049	256	863	1087	222	991	1140	263	760		2623	2802	2975	3182	
Plouzévéde.	631	159	535	584	137	546	695	155	480	1726	1566	1712	1826	1896	
Saint-Vougay.	465	87	339	426	86	366	384	80	277		946	1147	1192	1255	
Tréflaouénan.	306	61	207	321	70	229	285	72	203	532	796	838	895	856	
Trézilidé	164	36	167	150	34	141	129	30	121	364	370	477	502	407	
TOTAL.	3892	869	3098	4008	891	3333	4127	948	2848		9683	10710	11364	12111	
Canton du Ponthou.															
Bothsorhel.	375	115	318	384	93	327	449	101	291	889	739	1201	1268	1359	
Guerlesquin.	523	109	568	528	89	468	553	117	368	1338	1227	1397	1499	1570	
Lannéanou	276	55	238	227	50	180	309	73	225	700	736	794	824	929	
Plouégat-Moysan.	395	101	376	442	108	407	511	93	358	1138	778	1258	1344	1139	
Plougonven.	1207	278	1082	1300	276	1306	1349	322	1136	2999	3356	3442	3585	4193	
Plouigneau.	1317	311	1115	1258	314	1173	1545	341	1262	3389	3788	4189	4332	4576	
Ponthou (le)	131	22	88	153	28	123	139	34	150	320	212	402	420	409	
TOTAL.	4224	991	3785	4292	958	3984	4855	1081	3790	10773	10836	12683	13272	14175	

D

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE.			2. ^e SÉRIE.			3. ^e SÉRIE.			RECENSEMENTS					
	Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			DE POPULATION.					
	Naisances.	Marriages.	Décès.	Naisances.	Marriages.	Décès.	Naisances.	Marriages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Canton de Saint-Pol-de-Léon.															
Ile-de-Batz	216	58	131	319	65	251	240	70	225	1038	1809	1039	1047	1032	
Mespaul	354	90	325	439	98	363	418	79	379	2418	2490	1094	1147	1189	
Plouénan	1015	209	845	1066	200	851	1083	222	812	1720	1860	2268	2466	2346	
Plougoum	763	152	623	785	174	512	835	167	543	1969	3050	2987	3211	3332	
Roscoff	1083	223	662	1249	214	754	1185	239	917	5449	5385	6155	6412	6692	
Saint-Pol-de-Léon	1916	419	1680	2430	336	1634	1991	382	1770	1065	1024	1105	1165	1240	
Sibiril	335	88	263	324	78	271	388	113	285						
TOTAL	5682	1239	4529	6312	1165	4636	6140	1272	4931	16545	17228	18161	18828		
Canton de Saint-Thégonnec.															
Cloître (le)	368	106	305	375	78	339	467	91	354	990	957	1276	1335	1353	
Pleiber-Christ	1012	211	951	961	200	876	1032	226	888	2765	3023	3017	3087	3062	
Plonéour-Ménez	1214	298	1152	1355	300	1241	1485	295	1065	3249	3030	3971	4070	4127	
Saint-Thégonnec	1041	266	1139	1138	264	1097	1239	273	1110	3291	3291	3563	3679	3648	
TOTAL	3635	881	3547	3829	842	3553	4223	885	3417	10295	10301	11827	12171	12190	
Canton de Sizun.															
Commana	759	209	543	849	173	689	955	201	731	2045	2457	2552	2670		
Locmélard	360	79	315	331	83	325	375	74	309	810	943	969	1039		
Saint-Sauveur	405	86	347	435	97	384	475	92	357	681	1347	1403	1321		
Sizun	1226	317	1105	1195	239	1129	1293	275	1077	2899	3156	3278	3638		
TOTAL	2750	691	2310	2810	592	2527	3098	642	2474	6435	7903	8202	8668		
Canton de Taulé.															
Carantec	420	104	360	437	94	366	409	78	402	1006	949	1222	1274	1231	
Guiclan	1134	248	1031	1166	273	1140	1149	228	921	2877	2852	3008	3187	3448	
Henvic	473	103	393	418	87	373	411	85	265	1090	1304	1389	1444	1241	
Locquéholé	80	33	91	102	20	65	114	29	72	293	256	311	330	373	
Taulé	871	224	682	909	184	726	890	184	694	2400	2160	2603	2722	2572	
TOTAL	2978	712	2557	3032	658	2670	2973	604	2354	7666	7521	8533	8957	8865	
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.															
Canton de Carhaix.															
Carhaix	600	105	784	603	143	654	727	165	775	1734	1597	1644	1939		
Cléden-Poher	514	130	530	450	96	400	574	107	429	1055	1158	1233	1397		
Kergloff	356	106	292	307	62	300	339	76	267	945	883	903	942		
Motreff	319	80	318	266	63	238	336	92	173	1520	815	892	987		
Plouguer	311	92	358	347	51	261	391	97	236	926	935	1006	1056		
Plounevezel	294	94	366	330	71	300	441	78	340	958	855	920	975		
Poullaouen	1254	339	1557	1218	294	1346	1395	309	1076	3611	3142	3338	3544		
Saint-Hernin	473	137	485	376	110	348	499	168	369	1797	1150	1268	1250		
Spézet	758	128	921	710	149	574	909	204	578	2559	2987	3127	2631		
TOTAL	4879	1211	5611	4607	1039	4421	5611	1246	4243	15105	13522	14331	14721		

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE.			2. ^e SÉRIE.			3. ^e SÉRIE.			RECENSEMENTS					
	Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Canton de Châteaulin.															
Cast.	570	138	536	607	116	458	603	167	575	1408	1254	1710	1764	1711	
Châteaulin.	893	206	825	866	176	890	969	254	835	1866	3172	2426	2521	2783	
Dinéault.	565	104	471	524	97	455	505	112	367	1413	1376	1635	1695	1584	
Locronan.	276	67	221	249	46	236	312	80	279	680	691	664	687	797	
Ploéven.	156	48	171	229	43	143	202	39	174	510	569	668	700	583	
Plomodiern.	763	187	632	871	174	640	889	197	871	1844	2011	2037	2144	2701	
Plonévez-Porzai.	758	159	700	806	170	590	886	187	698	2053	2724	2227	2336	2305	
Quéménéven.	477	129	423	506	101	297	483	117	403	1250	1219	1256	1346	1301	
Saint-Coulitz.	144	48	125	145	28	93	171	43	140	456	807	503	530	540	
Saint-Nic.	293	83	363	346	76	280	382	91	394	764	768	911	944	927	
Saint-Ségal.	536	131	385	462	107	527	512	123	418	1080	889	1383	1427	1478	
TOTAL.	5431	1300	4852	5611	1134	4609	5914	1405	5154	13324	15480	15420	16094	16710	
Canton de Châteauneuf.															
Châteauneuf.	1001	214	943	885	177	842	1054	219	798	3900	2197	2128	2289	2506	
Collorec.	442	85	442	401	76	316	472	112	261		1198	871	953	1308	
Coray	621	134	473	599	123	478	623	140	439	3000	1488	1443	1566	1640	
Landeléau.	387	63	385	327	76	303	462	106	278		841	1184	1254	1203	
Laz.	512	105	576	476	85	379	515	87	355	2500	1383	1291	1405	1358	
Leuhan.	478	113	397	437	77	314	551	122	336		1010	1216	1341	1358	
Plounevez du Faou.	1163	269	1059	1133	213	970	1359	306	946	4100	2441	3160	3417	3532	
Saint-Goazec.	381	94	477	294	69	294	345	80	269		898	815	849	1104	
Saint-Thoix.	306	74	206	274	45	158	333	86	154	826	738	840	919	963	
Trégourez.	275	97	267	359	85	265	394	76	265		948	1008	1071	1058	
TOTAL.	5566	1248	5225	5185	1026	4319	6108	1329	4101		13142	13956	15064	16030	
Canton de Crozon.															
Argol.	328	87	316	376	69	320	412	86	385	755	544	1013	1085	1132	
Camaret.	318	60	214	362	71	258	408	94	298	688	687	873	912	1003	
Crozon.	2346	511	2258	2752	565	2479	2835	579	2336	6500	6492	6393	6635	8034	
Landévennec.	204	40	202	220	59	189	290	53	246	512	530	650	698	722	
Roscanvel.	321	65	262	324	72	219	303	74	233	561	662	875	904	865	
Telgruc.	535	109	736	639	125	754	694	129	685	1244	1289	1481	1486	1578	
Trégarvan.	105	29	115	147	25	126	173	28	136	340	317	365	370	433	
TOTAL.	4157	901	4103	4820	986	4345	5115	1043	4319	10600	10521	11650	12090	13767	
Canton du Faou.															
Le Faou.	261	69	252	312	69	311	358	72	352		682	863	880	877	
Logonna-Quimerch.	56	22	57	68	14	56	72	24	53		257	246	244	239	
Lopérec.	882	167	623	693	137	574	713	165	481	1614	1588	1826	1932	1897	
Quimerch.	609	132	497	556	123	481	605	128	403		1389	1485	1587	1601	
Rosnoën.	527	96	440	514	112	385	540	120	408		1331	1380	1447	1509	
TOTAL.	2335	486	1869	2143	455	1807	2288	509	1697		5247	5800	6090	6123	

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Canton du Huelgoat.															
Berrien.	759	167	605	690	132	690	722	153	459	1700	1693	2039	2159	2211	
Bolazec.	135	25	132	148	33	156	184	33	106		382	670	698	531	
Huelgoat.	397	93	388	369	68	341	381	84	253		898	929	993	1037	
La Feuillée.	505	121	363	508	93	397	580	114	385		1317	1402	1496	1782	
Loc-Maria.	338	84	370	309	68	316	386	127	273		939	811	899	992	
Plouyé.	685	203	594	692	133	654	736	184	486		1753	1580	1720	1940	
Scrignac.	816	208	871	776	177	802	935	77	650	2005	2164	2269	2586		
TOTAL.	3635	901	3323	3492	704	3356	3924	772	2612		8987	9595	10234	11079	
Canton de Pleyben.															
Brasparts.	989	221	739	782	135	688	852	200	710	2278	2306	2441	2506	2640	
Edern.	593	148	527	648	91	488	617	118	513	1506	1485	1489	1549	1734	
Gouézec.	489	138	478	501	111	323	552	141	407		1291	1362	1448	1561	
Lannédern.	230	25	135	158	17	131	151	56	86	660	621	606	601	631	
Le Cloître.	314	71	294	232	45	236	295	74	225	851	883	899	918	950	
Lennon.	501	113	483	399	77	305	503	133	455	1153	1307	1219	1259	1229	
Loqueffret.	616	142	481	462	116	400	555	132	330	1545	1689	1767	752	1861	
Lothey.	193	53	155	278	58	229	304	80	269	550	830	711	1868	758	
Pleyben.	1645	447	1457	1645	305	1509	1643	414	1393	4262	4014	4040	4205	4508	
TOTAL.	5570	1358	4749	5105	955	4309	5472	1348	4388		14426	14534	15106	15872	
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.															
Canton de Briec.															
Briec.	1817	448	1640	1619	353	1412	1695	453	1498		4521	4191	4312	4481	
Langolen.	243	62	174	282	47	141	308	76	213		591	1107	1193	882	
TOTAL.	2060	510	1814	1901	400	1553	2003	529	1711		5112	5298	5505	5363	
Canton de Concarneau.															
Beuzec-Conq.	380	117	381	379	94	238	454	104	431		1236	1126	1182	1172	
Concarneau.	483	116	559	603	110	485	696	154	605		1561	1511	1555	1843	
Lanriec.	297	92	272	337	71	216	365	103	363		895	847	902	1012	
Trégunc.	909	255	1108	1132	280	916	1229	299	1123		2522	2782	2837	3029	
TOTAL.	2069	580	2320	2451	555	1855	2744	660	2522		6214	6266	6476	7056	
Canton de Douarnenez.															
Douarnenez.	731	151	572	942	250	657	1229	271	794		1708	1800	2018	2687	
Guengat.	374	92	388	352	60	249	400	87	362		966	1012	1084	1094	
Ploaré.	659	171	574	681	162	501	656	155	556		1445	1867	1942	1961	
Plogonnec.	783	224	746	857	168	608	879	187	670		2200	2305	2415	2570	
Pouldergat.	722	171	731	724	156	598	698	168	587		1744	1572	1606	1842	
Poullan.	748	172	633	820	192	625	960	197	764		1933	2182	2354	2558	
TOTAL.	4017	981	3644	4376	988	3238	4822	1065	3733		9996	10738	11419	12712	

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Canton de Fouesnant.															
Clohars - Fouesnant.	207	51	225	200	49	162	232	46	241		538	548	565	586	
Fouesnant.	1002	245	1004	1115	209	825	1117	252	1062		2541	2543	2681	3120	
Gouesnach.	209	46	182	229	35	168	225	44	155		512	548	577	643	
Perguet.	200	51	230	225	53	140	253	53	227		529	579	629	667	
Pleuven.	217	63	247	262	59	186	288	68	270		509	559	577	648	
Saint-Evarzec.	294	86	328	357	66	201	343	75	317		900	1157	1207	1039	
TOTAL.	2129	542	2216	2388	471	1682	2458	538	2272		5529	5934	6236	6703	
Canton de Plogastel-Saint-Germain.															
Guiler.	202	49	164	197	28	116	226	38	159		442	548	575	577	
Landudec.	324	76	305	338	71	254	350	93	316		770	812	812	896	
Peumeurit.	403	85	391	460	113	279	439	95	353		982	1134	1196	1149	
Plonéis.	486	115	517	457	104	341	407	91	362		1078	1200	1242	1129	
Plonéour.	1057	250	1054	1093	227	647	1322	256	907	2521	2154	2417	2568	2892	
Plovan.	492	108	436	459	129	367	517	114	364		1035	1059	1116	1282	
Plogastel-Saint-Germain.	340	94	283	462	102	421	508	106	479		1238	1340	1395	1339	
Plozévet.	848	218	781	910	218	754	1072	241	879		2036	1992	2080	1496	
Pouldreuzic.	459	121	437	520	106	369	542	126	387		1062	1280	1298	1436	
Saint-Honoré.	63	11	45	94	14	80	107	10	108	réunie à Plogastel-Saint-Germain.					
Tréogat.	129	33	130	177	36	128	195	40	174		385	412	434	480	
TOTAL.	4803	1160	4543	5167	1148	3756	5685	1210	4488		11182	12194	12716	13676	
Canton de Pont-Croix.															
Audierne.	373	83	346	430	113	347	451	88	365		1017	1237	1317	1333	
Beuzec-Cap-Sizun.	448	129	440	636	130	433	583	129	398		1510	1758	1875	1875	
Cléden-Cap-Sizun.	475	86	363	531	111	319	609	134	398		1529	1528	2001	2059	
Esquibien.	406	101	236	520	109	354	496	102	371		1387	887	1617	1599	
Goulien.	163	56	170	243	64	182	281	53	184		1433	1876	956	891	
Ile-de-Seins.	115	18	46	112	18	87	120	28	72		349	437	465	468	
Mahalon.	398	88	300	420	81	310	454	87	346		907	1148	1233	1237	
Meillars.	301	88	225	350	69	232	346	91	302		697	915	915	924	
Plogoff.	386	75	234	384	78	282	421	81	321		687	1197	1262	1264	
Plouhinec.	789	166	676	875	149	576	955	194	695		1792	2304	2446	2579	
Pont-Croix.	627	113	572	679	131	511	658	124	600		1410	1605	1700	1698	
Primelin.	273	79	216	356	64	228	349	82	251		795	1059	1114	1122	
TOTAL.	4754	1082	3824	5536	1117	3861	5723	1193	4303		13513	15951	16901	17049	
Canton de Pont-Labbé.															
Combrit.	539	126	542	674	135	451	679	119	497		1392	1516	1621	1617	
Ile-Tudy.	39	9	22	95	26	53	84	19	68		182	322	348	292	
Loctudy.	524	111	441	533	136	425	580	138	504		1060	1222	1288	1330	
Penmarch.	429	100	284	626	119	359	700	102	425		1166	1462	1605	1727	
Plobannalec.	630	136	465	634	139	327	684	164	505		1218	1556	1683	1531	
Plomeur.	619	169	482	786	148	451	863	189	549		1132	1708	1857	1912	
Pont-Labbé.	925	204	989	1108	234	906	1178	266	1119		1884	2115	2214	2785	
A reporter.	3704	855	3225	4456	937	2972	4768	997	3667		8034	9901	10616	11194	

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Suite du Canton de Pont-Labbé.															
Report.	3705	855	3225	4456	937	2972	4768	997	3667		8034	9901	10616	11194	
Saint-Jean-Trolimon. . .	288	38	170	355	70	214	354	76	212		634	770	832	878	
Treffiatgat.	183	64	181	273	52	175	310	42	250		535	597	647	678	
Tréguennec.	151	28	128	139	29	103	172	30	116		340	348	375	401	
Tréméoc.	260	59	284	285	42	222	332	59	288		662	654	666	670	
TOTAL.	4587	1044	3988	5508	1130	3686	5936	1204	4533		10205	12270	13136	13824	
Canton de Quimper.															
Ergué-Armel.	480	126	403	531	114	247	585	163	436		967	1344	1416	1641	
Ergué-Gabéric.	637	189	732	672	129	544	749	180	578		1781	1873	1972	2012	
Kerfunteun.	628	181	601	631	167	533	668	194	520		1600	1698	1762	1857	
Penhars.	285	71	267	257	70	166	305	64	202		697	616	681	713	
Plomelin.	418	98	432	474	100	364	475	110	409		1096	1126	1181	1234	
Plugufan.	426	116	495	509	97	474	457	102	533		1128	1373	1357	1336	
Quimper.	3164	634	3665	3610	671	3191	3945	787	3539		6651	9400	9693	9860	
TOTAL.	6038	1415	6595	6684	1348	5519	7184	1600	6217		13920	17430	18062	18653	
Canton de Rosporden.															
Elliant.	922	240	864	1026	201	738	993	225	649		2359	2512	2724	2789	
Rosporden.	295	75	321	323	72	248	338	101	305		765	867	904	927	
Saint-Yvy.	403	82	398	376	65	355	428	87	334		910	1209	1244	1169	
Tourch.	250	61	210	246	27	180	268	42	192		905	630	647	758	
TOTAL.	1870	458	1793	1971	365	1521	2027	455	1480		4939	5218	5519	5643	
ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.															
Canton d'Arzano.															
Arzano	648	121	663	658	155	672	684	171	602		1881	1834	1881	1873	
Guilgomarch.	383	76	335	323	64	244	366	75	239		1050	936	998	1005	
Rédéné.	423	118	377	475	98	464	435	89	422	1224	1221	1182	1229	1295	
TOTAL.	1454	315	1375	1456	317	1380	1485	335	1263		4152	3952	4108	4173	
Canton de Bannalec.															
Bannalec.	1351	330	1794	1368	299	1108	1732	381	1389		4390	4363	4551	4183	
Kernével.	683	175	650	658	127	427	691	159	615	1418	1496	1644	1751	1606	
Melgven.	661	162	730	768	153	551	842	164	653		2239	2009	2102	2029	
Trévoux (le).	409	121	451	437	112	336	484	102	442	1200	720	1130	1176	1122	
TOTAL.	3104	788	3625	3231	691	2422	3749	806	3099		8845	9146	9580	8940	
Canton de Pont-Aven.															
Moëlan.	1241	362	1280	1412	256	1183	1418	307	1249		3258	3656	3829	3839	
Névez.	553	131	513	672	125	415	628	128	428	1560	1638	1487	1620	1450	
Nizon.	488	101	445	446	109	313	449	102	326	871	1428	1062	1164	1122	
Pont-Aven.	278	60	323	312	55	276	257	58	223	677	720	762	786	833	
Riec.	1060	246	1088	1106	238	864	1160	253	977	2525	2625	2591	2711	2750	
TOTAL.	3620	900	3649	3948	783	3051	3912	848	3203		9669	9558	10110	9994	

DÉSIGNATION des COMMUNES.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.					
	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Naisances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.	
Canton de Quimperlé.															
Baye	135	38	158	173	27	135	178	41	131	317	400	352	376	402	
Cloars-Carnoët	904	236	989	980	230	778	916	206	835	2507	2532	2725	2840	2795	
Mellac	501	140	597	540	123	454	503	129	510		1312	1216	1221	1141	
Quimperlé	1846	410	2140	1829	415	1633	1966	416	1784	3600	5617	4724	4979	5275	
Tréméven.	291	65	299	259	62	186	316	55	246	678	720	759	824	840	
TOTAL.	3677	889	4183	3781	857	3186	3879	847	3506		10581	9776	10240	10453	
Canton de Scaër.															
Querrien.	979	216	1081	973	203	724	969	226	699		2516	2796	2952	2871	
Saint-Thurien.	367	97	352	313	73	207	379	96	272		1260	972	1046	921	
Scaër	1314	356	1445	1371	300	1050	1406	278	1064	4035	4567	3460	3732	3676	
TOTAL.	2660	669	2878	2657	576	1981	2754	600	2035		8343	7228	7730	7468	
RÉCAPITULATION PAR CANTON.															
ARRONDISSEMENT DE BREST.															
CANTONS.															
12 Cantons, 83 Communes.															
Brest, 1. ^{er} Canton.	12133	2487	13811	12375	3074	14003	13887	3629	17073		22000	26361	26655	29860	
Brest, 2. ^e Canton.	4466	950	4714	4305	845	3929	5022	1272	5060	9183	9986	10862	11171	12356	
Brest, 3. ^e Canton.	983	239	856	969	226	757	1150	235	1051	1784	2051	2053	2155	2967	
Daoulas.	5334	1346	4432	5403	1139	4840	5560	1284	4048		12814	14111	14786	15851	
Ile-d'Ouessant.	423	130	284	589	114	322	562	119	369		1510	1851	1900	2032	
Landerneau.	5206	1198	5300	5719	1053	5292	5077	1174	5296		11453	15398	15679	15795	
Lannilis.	4574	1043	3653	4507	989	3842	4518	1035	3873		12304	13312	13498	14352	
Lesneven.	5944	1467	5312	6141	1226	5611	5929	1365	5170		16567	17325	17649	17879	
Plabennec.	4680	1041	4401	4242	915	4301	4321	942	3729		11417	12291	12468	13143	
Ploudalmézeau	4904	1066	3122	4874	904	3601	4432	1019	3625		14484	14366	14852	14680	
Ploudiry.	2233	555	2058	1969	412	1830	2064	474	1593		5284	5629	5874	5696	
Saint-Renan.	4066	989	3106	4055	829	3099	3591	857	3027		11909	12381	12795	12199	
TOTAL.	54946	12511	51059	55148	11726	51427	56113	13405	53914		131779	145940	149482	156810	
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.															
10 Cantons, 58 Communes.															
Landivisiau.	4467	1074	4238	4449	897	4114	4764	1007	3943		13041	12047	12453	13005	
Lanmeur	4212	1057	3488	4521	1086	3861	4724	1106	4308		13230	14157	14719	15790	
Morlaix.	5660	1311	6502	6379	1378	6590	6390	1265	7038	16297	15224	16887	17179	16987	
Plouescat	3715	895	2948	3677	858	3116	3865	907	2893	9699	9499	10096	10567	10961	
Plouzévédé.	3892	879	3098	4008	891	3333	4127	948	2848		9683	10710	11364	12111	
Ponthou.	4224	991	3785	4292	958	3984	4855	1081	3790	10773	10836	12683	13272	14175	
Saint-Pol-de-Léon	5682	1239	4529	6312	1165	4636	6140	1272	4931		16545	17228	18161	18828	
Saint-Thégonnec	3635	881	3547	3829	842	3553	4223	885	3417	10295	10301	11827	12171	12190	
Sizun	2750	691	2310	2810	592	2527	3098	642	2474		6435	7903	8202	8668	
Taulé	2978	712	2557	3032	658	2670	2973	604	2354	7666	7521	8533	8957	8865	
TOTAL.	41215	9730	37002	43309	9325	38384	45159	9717	37996		112315	122071	127045	131580	

DÉSIGNATION des CANTONS.	1. ^{re} SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1803 au 31 Déc. 1812.			2. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1813 au 31 Déc. 1822.			3. ^e SÉRIE. Du 1. ^{er} Janvier 1823 au 31 Déc. 1832.			RECENSEMENTS DE POPULATION.				
	Naissances.	Mariages.	Décès.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Année 1790.	Année 1800.	Année 1821.	Année 1825.	Année 1831.
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.														
7 Cantons, 58 Communes.														
Carhaix . . .	4879	1211	5611	4607	1039	4421	5611	1246	4243	13324	15105	13522	14331	14721
Châteaulin . .	5431	1300	4852	5611	1134	4609	5914	1405	5154		15480	15420	16094	16710
Châteauneuf . .	5566	1248	5225	5185	1026	4319	6108	1329	4101	10600	13142	13956	15064	16030
Crozon . . .	4157	901	4103	4820	986	4345	5115	1043	4319		10521	11650	12090	13767
Le Faou . . .	2335	486	1869	2143	455	1807	2288	509	1697		5247	5800	6090	6123
Huelgoat . . .	3635	901	3323	3492	704	3356	3924	772	2612		8987	9595	10234	11079
Pleyben . . .	5570	1358	4749	5105	955	4309	5472	1348	4388		14426	14534	15106	15872
TOTAL . . .	31573	7405	29732	30963	6299	27166	34432	7652	26514		82908	84477	89009	94302
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.														
9 Cantons, 63 Communes.														
Briec	2060	510	1814	1901	400	1553	2003	529	1711		5112	5298	5505	5363
Concarneau . .	2069	580	2320	2451	555	1055	2744	660	2522		6214	6266	6476	7056
Douarnenez . .	4017	981	3644	4376	988	3238	4822	1065	3733		9996	10738	11419	12712
Fouesnant . . .	2429	542	2216	2388	471	1682	2458	538	2272		5529	5934	6236	6703
Plogastel-S.-Germain	4803	1160	4543	5167	1148	3756	5685	1210	4488		11182	12194	12716	13676
Pont-Croix . . .	4754	1082	3824	5536	1117	3861	5723	1193	4303		13513	15951	16901	17049
Pont-Labbé . .	4587	1044	3988	5508	1130	3686	5936	1204	4533		10205	12270	13136	13821
Quimper	6038	1415	6595	6684	1348	5519	7184	1600	6217		13920	17430	18062	18653
Rosporden . . .	1870	458	1793	1971	365	1521	2027	455	1480		4939	5218	5519	5643
TOTAL . . .	32327	7772	30737	35982	7522	26671	38582	8454	31259		80610	91299	95952	100676
ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.														
5 Cantons, 20 Communes.														
Arzano	1454	315	1375	1456	317	1380	1485	335	1263		4152	3952	4108	4173
Bannalec	3104	788	3625	3231	691	2422	3749	806	3099		8845	9146	9580	8940
Pont-Aven	3620	900	3649	3948	783	3051	3912	848	3203		9669	9558	10110	9994
Quimperlé	3677	889	4183	3781	857	3186	3879	847	3506		10581	9776	10240	10453
Scaër	2660	669	2878	2657	576	1981	2754	600	2035		8343	7228	7730	7468
TOTAL . . .	14515	3561	15710	15073	3224	12020	15779	3436	13106		41590	39660	41768	41028
RÉSUMÉ GÉNÉRAL.														
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.														
5 Arrondissements, 43 Cantons, 282 Communes.														
Brest	54946	12511	51059	55148	11726	51427	56113	13405	53914		131779	145940	149482	156810
Morlaix	41215	9730	37002	43309	9325	38384	45159	9717	37996		112315	122071	127045	131580
Châteaulin . . .	31573	7405	29732	30963	6299	27166	34432	7652	26514		82908	84477	89009	94302
Quimper	32327	7772	30737	35982	7522	26671	38582	8454	31259		80610	91299	95952	100676
Quimperlé	14515	3561	15710	15073	3224	12020	15779	3436	13106		41590	39660	41768	41028
Total général . .	174576	40979	164240	180475	38096	155668	190065	42664	162789	449910	449202	483447	503256	524396

NAISSANCES.

Les naissances, observées relativement à l'ensemble de la population, donnent, pour le département, une naissance sur 27 individus.

Dans l'arrondissement de Brest, une naissance sur. 27.

Dans l'arrondissement de Châteaulin, une naissance sur. 25.

Dans l'arrondissement de Morlaix, une naissance sur. 33.

Dans l'arrondissement de Quimper, une naissance sur. 24.

Dans l'arrondissement de Quimperlé, une naissance sur. 23.

D'où il ressort que, pour l'année 1831, trois arrondissements sur cinq ont dépassé la moyenne départementale. Tandis que l'un d'eux fléchissait extraordinairement, le cinquième restait à l'état moyen.

Comparées, quant aux sexes, les naissances offrent:

Dans l'ensemble du département, 51,67 naissances d'enfants mâles. }
48,33 *id.* d'enfants femelles. } sur 100.

Dans l'arrondissement de Brest, 52,90 naissances d'enfants mâles. }
47,10 *id.* d'enfants femelles. }

Dans l'arrondissement de Châteaulin, 51,59 naissances d'enfants mâles. }
48,41 *id.* d'enfants femelles. }

Dans l'arrondissement de Morlaix, 52,21 naissances d'enfants mâles. }
47,79 *id.* d'enfants femelles. }

Dans l'arrondissement de Quimper, 51,78 naissances d'enfants mâles. }
48,22 *id.* d'enfants femelles. }

Dans l'arrondissement de Quimperlé, 52,62 naissances d'enfants mâles. }
47,38 *id.* d'enfants femelles. } sur 100.

Si nous observons ensuite les naissances légitimes, comparées aux naissances naturelles, on trouve que, dans l'ensemble du département, les premières présentent 96 naissances sur 100,

Et les enfants naturels. 4 naissances sur 100.

En étudiant chacun des arrondissements, on reconnaît:

Dans l'arrondissement de Brest, plus de 5 enfants naturels sur. 100.

Dans l'arrondissement de Châteaulin, moins de 2 enfants naturels sur. 100.

Dans l'arrondissement de Morlaix, plus de 3 enfants naturels sur. 100.

Dans l'arrondissement de Quimper, plus de 4 enfants naturels sur. 100.

Dans l'arrondissement de Quimperlé, plus de 2 enfants naturels sur. 100.

Un autre fait à constater est que l'arrondissement de Châteaulin ne présente que des enfants naturels non reconnus, particularité fort notable, et qui n'est point seulement relative à l'année observée.

Du reste, cet arrondissement n'ayant point d'hospice pour les enfants trouvés, cette circonstance doit avoir quelque peu influé sur l'abaissement des naissances non légitimes, et il est à croire, d'après cela, que l'arrondissement de Quimperlé qui présente une proportionnelle presque aussi faible que celle de Châteaulin, est en réalité celui des cinq arrondissements où les naissances non légitimes s'élèvent le moins.

Ce fait conduira probablement à la suppression d'un tour que beaucoup d'autres raisons commandent, entre autres celles du voisinage de la ville de Lorient, qui est supposée fournir une grande partie des expositions de Quimperlé.

N.º 2.

RELEVÉ DES ACTES DE NAISSANCES
Dans le Département et ses Arrondissements,
AVEC DISTINCTION DE SEXE ET D'ÉTAT.

Année 1831.

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS.	POPULATION DE 1831.	N A I S S A N C E S								OBSERVATIONS.	
		LÉGITIMES	NATURELLES.				RÉCAPITULATION.				
			RECONNUS.		NON RECONNUES.		Garçons.	Filles.	TOTAL général.		
			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.					
Brest.	156810	2951	2628	102	80	42	48	3095	2756	5851	
Châteaulin.	94302	1873	1752	»	»	32	36	1905	1788	3693	
Morlaix.	131580	1994	1888	67	28	34	2	2095	1918	4013	
Quimper.	100676	2059	1930	52	56	34	31	2145	2017	4162	
Quimperlé	41028	912	826	14	13	11	5	937	844	1781	
TOTAUX.	524396	9789	9024	235	177	153	122	10177	9323	19500	

MARIAGES.

Les Mariages, rapportés à la population, donnent, pour l'ensemble du département, un Mariage sur 112 individus.

Pour l'arrondissement de Brest, un Mariage sur 105 individus.

Pour l'arrondissement de Châteaulin, un Mariage sur 119 *id.*

Pour l'arrondissement de Morlaix, un Mariage sur 126 *id.*

Pour l'arrondissement de Quimper, un Mariage sur 104 *id.*

Pour l'arrondissement de Quimperlé, un Mariage sur 107 *id.*

Des cinq arrondissements, Brest, Quimper et Quimperlé seraient donc au-dessus de la moyenne; Châteaulin et Morlaix, au-dessous. Or, en suivant le mouvement des Mariages entre'ux, nous avons vu, par les tables décennales, que Brest et Quimper, quant au nombre de ces Mariages, présentaient une augmentation continue: ainsi, pas de doute, outre que les Mariages augmentent en nombre, ils augmentent aussi relativement à la population: ce sont deux conditions d'élévation sensible.

Mais, dans l'arrondissement de Quimperlé, le nombre des Mariages se trouve avoir baissé de 3 p. %, et ils sont cependant, relativement aux individus, au-dessus de la moyenne générale du département: c'est toujours un mouvement d'ascendance, mais moins prononcé.

Quant aux arrondissements de Morlaix et de Châteaulin, les faits se présentent sous un aspect différent. A Morlaix, il y a baisse de cinq pour cent sur les Mariages; et, relativement aux individus, on ne compte qu'un Mariage pour cent vingt-six citoyens: ces deux conditions tendent évidemment à la baisse.

Châteaulin offre quelque chose de plus particulier: de 1803 à 1833, le nombre de ses Mariages s'est élevé de 39 pour 100. Dans cet arrondissement, et malgré cela, le nombre de ces mêmes Mariages, relativement à la population, est resté au-dessous du terme commun: ce sont donc des pertes que cet arrondissement répare.

En résumé, toutefois, il ne faut, dans aucun de ces cas, regarder l'affaiblissement ou la fluctuation du chiffre des Mariages comme un indice de baisse sur la population effective. Ce sont tout au plus des points de repos ou de ralentissement, puisque les naissances, comme nous l'avons vu, dépassent de beaucoup les décès.

Si l'on compare les Mariages entr'eux,

On compte :

	SUR CENT MARIAGES			
	entre filles et garçons.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.
Pour l'ensemble du département.	81	5	12	2
Brest.	84	4	11	1
Châteaulin.	85	5	8	2
Morlaix.	77	7	13	3
Quimper.	79	4	14	3
Quimperlé.	81	4	13	2

N.º 3.

RELEVÉ DES ACTES DE MARIAGES
Dans le Département et ses Arrondissements,
AVEC DISTINCTION D'ÉTAT.
Année 1831.

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS.	POPULATION DE 1831.	M A R I A G E S				TOTAL général.	OBSERVATIONS.
		ENTRE:					
		Garçons et Filles.	Garçons et Veuves.	Veufs et Filles.	Veufs et Veuves.		
Brest.	156840	1251	70	144	18	1483	
Châteaulin.	94302	676	43	58	16	793	
Morlaix.	131580	798	76	135	30	1039	
Quimper.	100676	763	40	126	33	962	
Quimperlé.	41028	298	14	53	17	382	
TOTAUX. . .	524396	3786	243	516	114	4659	

DÉCÈS.

En procédant à l'égard des décès, comme nous l'avons fait au sujet des naissances, on trouve que, sur 15,660 morts, chiffre total du département:

Le sexe mâle a fourni. 51
Et le sexe féminin. 49 } sur 100.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

Le sexe mâle a fourni. 52
Et le sexe féminin. 48 } sur 100.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Le sexe mâle a fourni. 47
Et le sexe féminin. 53 } sur 100.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Le sexe mâle a fourni. 51
Et le sexe féminin. 49 } sur 100.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Le sexe mâle a fourni. 52
Et le sexe féminin. 48 } sur 100.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Le sexe mâle a fourni. 49
Et le sexe féminin. 51 } sur 100.

Il résulte de ce rapprochement que le sexe mâle fournit au chiffre des décès un excédant de 2 pour 100 sur le sexe féminin; proportionnelle en rapport avec ce qui a été établi pour les naissances d'un sexe à l'autre.

Il est, d'une autre part, remarquable que l'arrondissement de Châteaulin et celui de Quimperlé, tenant plus particulièrement à la région centrale du département, présentent des proportionnelles en faveur du sexe mâle au détriment du sexe féminin, tandis que le contraire a lieu dans les trois autres arrondissements formant le littoral.

Si nous passons à un autre ordre de faits, on trouve que, jusqu'à l'âge de 5 ans, la mortalité prédomine, d'un sexe à l'autre, sur les mâles.

Que, de 5 à 7 ans, les filles font des pertes plus considérables, et qu'elles reprennent leur position de faveur de 7 à 9 ans, pour la perdre encore de 9 à 20 ans. Passé ce terme, c'est-à-dire de 20 à 30 ans, la mort frappe avec plus de réitération sur les hommes; et pour tout le reste de la vie, de 30 à 100 ans, les femmes ayant l'avantage d'être restées en plus grand nombre, elles se trouvent présenter aussi, sauf de 40 à 55 ans, un plus grand nombre de morts.

Ce dernier fait a, au reste, ceci de notable, que l'âge de 50 à 55 ans, qui passe pour décisif à l'égard d'une forte partie du sexe, ne donne point dans notre département, un chiffre qui paraisse répondre aux chances de mort que l'âge critique détermine ordinairement chez la femme.

L'abus des liqueurs fortes et aussi l'excès d'un travail forcé chez les hommes de la campagne, n'expliqueraient-ils point cette aberration de la loi ordinaire de la mortalité?

Mais précisons quelques-unes de nos observations, en recherchant le rapport dans lequel les deux sexes se trouvent subir la loi de la mortalité de 10 ans en 10 ans.

Pour les 5 premières années:

Le sexe mâle donne. 53 morts sur 100.
Le sexe féminin. 47 *idem* 100.

Pour la période de 5 à 10 ans:

Le sexe mâle donne. 49 morts sur 100.
Le sexe féminin. 51 *idem* 100.

1.^{re} PÉRIODE. — Ce qui établit de 5 à 10 ans:

Pour le sexe mâle. 51 morts sur 100.
Et pour le sexe féminin. 49 *idem* 100.

2.^e PÉRIODE. — De 10 à 20 ans.

Sexe mâle. 45 morts sur 100.
Et le sexe féminin. 55 *idem* 100.

3.^e PÉRIODE. — De 20 à 30 ans.

Sexe mâle. 55 morts sur 100.
Et le sexe féminin. 45 *idem* 100.

4.^e PÉRIODE. — De 30 à 40 ans.

Sexe mâle. 46 morts sur 100.
Et le sexe féminin. 54 *idem* 100.

5.^e PÉRIODE. — De 40 à 50 ans.

Sexe mâle. 47 morts sur 100.
Et le sexe féminin. 53 *idem* 100.

6.^e PÉRIODE. — De 50 à 60 ans.

Sexe mâle. 50 et une f^{on} sur 100.
Et le sexe féminin. 50 morts sur 100.

7.^e PÉRIODE. — De 60 à 80 ans.

Sexe mâle. 47 morts sur 100.
Et le sexe féminin. 53 *idem* 100.

8.^e PÉRIODE. — De 80 à 100 ans.

Sexe mâle. 43 morts sur 100.
Et le sexe féminin. 57 *idem* 100.

Ainsi, c'est surtout dans le premier âge que la mort atteint celui des deux sexes qui avait dépassé l'autre pour les naissances. Quant aux probabilités de la vie et à sa durée, c'est, au contraire, le sexe féminin qui l'emporte sur l'autre; et, si dans la période des cinq premières années, le rapport pour la mortalité est établi comme 53 est à 47 des garçons aux filles: ce dernier rapport se trouve entièrement changé dans les 20 dernières années de la vie où la femme conserve des chances qui sont à celles des hommes comme 57 sont à 43.

Quant à l'ensemble, on compte, sur la population totale du département, 1 mort sur 33 individus.

Dans l'arrondissement de Brest. 1 *idem* 30.
Idem de Châteaulin. 1 *idem* 30.
Idem de Morlaix. 1 *idem* 34.
Idem de Quimper. 1 *idem* 40.
Idem de Quimperlé. 1 *idem* 39.

Voilà, certes, de grandes variations; mais Brest, Châteaulin et Morlaix, qui acquittent cette sur-élévation du chiffre de la mortalité, nous semblent bien dans les conditions voulues de cette différence. Brest et Morlaix, par leur mouvement maritime, et Châteaulin, par son état peu avancé de civilisation et d'aisance.

Et, en effet, cherchez une nouvelle preuve de ce fait, pour Châteaulin, dans la mortalité des dix premières années, et vous trouverez que,

Dans l'arrondissement de Brest, il est mort. 1 enfant sur 68 individus de tout âge.
Idem de Châteaulin, il est mort. 1 sur 64.
Idem de Morlaix. 1 sur 79.
Idem de Quimper. 1 sur 88.
Idem de Quimperlé. 1 sur 79.

La connaissance des localités justifie pleinement ces faits, et si Quimper, Morlaix et Quimperlé, perdent moins d'enfants que les deux autres arrondissements, la cause en est, pour l'arrondissement de Quimper, dans le grand nombre de ses petites villes, c'est-à-dire dans sa masse de population urbaine; pour l'arrondissement de Morlaix, dans l'état avancé de sa population rurale, et pour l'arrondissement de Quimperlé dans la richesse de ses communes littorales.

Il n'est pas besoin de dire, sans doute, que si Morlaix, pour l'ensemble de sa mortalité, perd cet état normal des premières années, c'est que, pour les autres périodes de la vie, les chances maritimes ou commerciales, peut-être aussi les travaux plus rudes de l'agriculture y sont défavorables, ainsi que le prouve l'examen de la mortalité de 40 à 60 ans d'âge, et au-delà.

RELEVÉ DES DÉCÈS
DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE ET SES ARRONDISSEMENTS,
Avec distinction d'âge et de sexe. — ANNÉE 1831.

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS.	OBSERVATIONS.	** 48 hommes 48 femmes dont l'âge est inconnu. * 289 hommes dont l'âge est inconnu.		TOTAL GÉNÉRAL.	Femmes.	Hommes.
Population :						
Brest . . . 156,810	25 à 30 ans.	Filles. 433	306	739	257	223
Châteaulin 94,302	30 à 35 ans.	Filles. 225	208	433	255	255
Morlaix . . 131,580	35 à 40 ans.	Filles. 300	180	480	262	262
Quimper . 100,676	40 à 45 ans.	Filles. 329	226	555	291	291
Quimperlé 41,028	45 à 50 ans.	Filles. 90	86	176	288	288
TOTAUX. 524,396	50 à 55 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	55 à 60 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	60 à 65 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	65 à 70 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	70 à 75 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	75 à 80 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	80 à 85 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	85 à 90 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	90 à 95 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	95 à 100 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	20 à 25 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	15 à 20 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	10 à 15 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	5 à 10 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	0 à 5 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	6 à 7 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	7 à 8 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	8 à 9 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	9 à 10 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	10 à 11 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	11 à 12 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	12 à 13 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	13 à 14 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	14 à 15 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	15 à 16 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	16 à 17 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	17 à 18 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	18 à 19 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	19 à 20 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	20 à 21 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	21 à 22 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	22 à 23 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	23 à 24 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	24 à 25 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	25 à 26 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	26 à 27 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	27 à 28 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	28 à 29 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	29 à 30 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	30 à 31 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	31 à 32 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	32 à 33 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	33 à 34 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	34 à 35 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	35 à 36 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	36 à 37 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	37 à 38 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	38 à 39 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	39 à 40 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	40 à 41 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	41 à 42 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	42 à 43 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	43 à 44 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	44 à 45 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	45 à 46 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	46 à 47 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	47 à 48 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	48 à 49 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	49 à 50 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	50 à 51 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	51 à 52 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	52 à 53 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	53 à 54 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	54 à 55 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	55 à 56 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	56 à 57 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	57 à 58 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	58 à 59 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	59 à 60 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	60 à 61 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	61 à 62 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	62 à 63 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	63 à 64 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	64 à 65 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	65 à 66 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	66 à 67 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	67 à 68 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	68 à 69 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	69 à 70 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	70 à 71 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	71 à 72 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	72 à 73 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	73 à 74 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	74 à 75 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	75 à 76 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	76 à 77 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	77 à 78 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	78 à 79 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	79 à 80 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	80 à 81 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	81 à 82 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	82 à 83 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	83 à 84 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	84 à 85 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	85 à 86 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	86 à 87 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	87 à 88 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	88 à 89 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	89 à 90 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	90 à 91 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	91 à 92 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	92 à 93 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	93 à 94 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	94 à 95 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	95 à 96 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	96 à 97 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	97 à 98 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	98 à 99 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	99 à 100 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	100 à 101 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	101 à 102 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	102 à 103 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	103 à 104 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	104 à 105 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	105 à 106 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	106 à 107 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	107 à 108 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	108 à 109 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	109 à 110 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	110 à 111 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	111 à 112 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	112 à 113 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	113 à 114 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	114 à 115 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	115 à 116 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	116 à 117 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	117 à 118 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	118 à 119 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	119 à 120 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	120 à 121 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	121 à 122 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	122 à 123 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	123 à 124 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	124 à 125 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	125 à 126 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	126 à 127 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	127 à 128 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	128 à 129 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	129 à 130 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	130 à 131 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	131 à 132 ans.	Filles. 137	131	268	270	270
	132 à 133 ans.	Filles. 137	131	268	270	2

MOUVEMENT MENSUEL **DE LA POPULATION DU FINISTÈRE,** **Pendant l'Année 1831.**

	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.
Janvier.	1758	912	1503
Février.	1777	781	1319
Mars	1842	50	1395
Avril	1766	277	1342
Mai.	1704	316	1225
Juin.	1555	400	1143
Juillet.	1561	433	1192
Août.	1457	130	1312
Septembre.	1503	261	1321
Octobre.	1461	397	1292
Novembre.	1572	487	1299
Décembre.	1544	215	1317
TOTAL GÉNÉRAL.	17500	4659	15660

Si nous n'avons point rapporté cet état dans tous ses détails, c'est qu'il se fournit annuellement par la Préfecture au Ministre de l'intérieur et à l'Académie, et que la minute en reste déposée à la Préfecture.

Les seuls faits qui nous semblent, au reste, susceptibles d'être signalés, sont, pour les Naissances, la prédominance des quatre premiers mois de l'année; pour les Mariages, l'élévation de leur chiffre aux mois de janvier et de février; et, pour les Décès, la prédominance des mois de janvier, mars et avril.

Nous ne nous sommes point donné la mission de discuter ici tous les faits ou les observations auxquels nos chiffres peuvent donner lieu; mais nous croyons cependant devoir prévenir que les résultats que nous indiquons et qui pourront souvent paraître insignifiants dans leurs résultats, donneront lieu à des études du plus haut intérêt, quand on les rapprochera des faits constatés sur d'autres points de la France.

C'était, avant tout, l'état normal du pays qu'il fallait constater: nous laissons à d'autres le soin de formuler les faits et les conséquences qui en résultent.

ÉTAT DES VACCINATIONS GRATUITES **Qui ont été faites depuis l'année 1821.**

ANNÉES.	NAISSANCES.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de VACCINATIONS		RAPPORT des VACCINATIONS aux NAISSANCES.	MONTANT DES DÉPENSES.			OBSERVATIONS.
			Arrondissements par	pour le Département.		FONDS départementaux.	FONDS communaux.	TOTAL.	
1821				8815		F. C.	F. C.	F. C.	
1822				8255 (a)		3000 »	4176 »	6216 »	(a) Sur l'ensemble de cette année, le seul médecin de Lesnevén compte 4121 vaccinations.
1823		Brest.	2119						(b) L'augmentation remarquable des vaccinations de cette année est due, sans doute, aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 1826, qui accorde à chaque vaccinateur 15 fr. par commune au lieu de 5. — Le nombre annuel des naissances étant d'environ 20,000, la vaccination était à son maximum pour cette année, bien qu'il y eût nécessairement des reprises sur les années précédentes.
		Morlaix	2352						(c) A 6808 vaccinations pour 19,500 naissances, c'est une vaccination sur 2,84 enfants, c'est-à-dire, environ le tiers; à quoi il faudrait ajouter les vaccinations non gratuites qui, avec les premières, doivent atteindre la moitié des naissances pour les années où on en fait le moins, et les trois quarts pour les autres.
		Châteaulin.	1877	8663		5040 »	1032 »	6072 »	
		Quimper.	1756						
		Quimperlé.	559						
1824		Brest.	2119	10914		3000 »	1461 »	4461 »	
		Brest.	1800						
		Morlaix	1440						
1825		Châteaulin.	2651	7717		2908 »	2491 »	5400 »	
		Quimper.	1366						
		Quimperlé.	490						
		Brest.	1795						
		Morlaix	1536						
1826		Châteaulin.	969	6412		3000 »	2531 »	5531 »	
		Quimper.	1171						
		Quimperlé.	941						
		Brest.	3049						
		Morlaix	3499						
1827		Châteaulin.	4042	16187 (b)		3000 »	2400 »	5400 »	
		Quimper.	4687						
		Quimperlé.	910						
1828		»	»	10420		3000 »	1731 »	4731 »	
		Brest.	932						
		Morlaix	1078						
1829		Châteaulin.	2100	7026		2336 80	»	»	
		Quimper.	1645						
		Quimperlé.	1271						
		Brest.	1362						
		Morlaix	1348						
1830		Châteaulin.	924	6175		1943 50	2792 50	4736 »	
		Quimper.	1698						
		Quimperlé.	843						
		Brest.	1486		25 sur 100.				
		Morlaix	1362		34 sur 100.				
1831		Châteaulin.	1648	6808 (c)	45 sur 100.	2283 40	2399 60	4683 »	
		Quimper.	1505		36 sur 100.				
		Quimperlé.	807		45 sur 100.				
		Brest.	3289						
		Morlaix	3132						
1832		Châteaulin.	3375	12741		3486 »	2323 »	5809 »	
		Quimper.	1892						
		Quimperlé.	1053						



RECRUTEMENT.



Les tableaux ci-joints, relatifs au recrutement de l'armée, ont été formés sur les comptes annuels de la préfecture.

Au nombre des faits que la comparaison peut faire ressortir, il faut observer, d'abord, que la force moyenne de la classe étant, en 1821, de 4643 individus, le contingent a été de 629; et qu'en 1831 la force de la classe étant de 5235 individus, le contingent a été de 1234.

Les jeunes gens formant la classe de 1821 n'ayant point été observés, sous le rapport de l'instruction, nous ne pouvons parler que de ceux de 1831, sur lesquels 950 avaient reçu une instruction quelconque; 4179 étaient restés sans aucune instruction. (1)

Observés, quant à la taille, on trouve que la taille moyenne des jeunes gens, formant le contingent, a été, en 1831, au-dessous de ce qu'elle était en 1821 :

Et cependant on peut remarquer, le contingent ayant doublé, que le nombre des hommes de 4 pieds 11 pouces a été, de la première série à la seconde, :: 1 : 2 20 ;
 Le nombre des hommes de 4 pieds 11 pouces à 5 pieds :: 1 : 1 80 ;
id. *id.* de 5 » à 5 pieds 1 pouce :: 1 : 1 88 ;
id. *id.* de 5 pieds 1 pouce à 5 pieds 2 pouces :: 1 : 2 63 ;
id. *id.* de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 3 pouces :: 1 : 2 20 ;
 Le nombre des hommes de 5 pieds 3 pouces à 5 pieds 4 pouces :: 1 : 2 32 ;
id. *id.* de 5 pieds 4 pouces à 5 pieds 5 pouces :: 1 : 3 »
id. *id.* de 5 pieds 5 pouces à 5 pieds 6 pouces :: 1 : 2 33 ;
id. *id.* de 5 pieds 6 pouces à 5 pieds 7 pouces :: 1 : 3 »

D'où l'on peut inférer, le nombre des hommes à une taille élevée ayant sensiblement augmenté, bien que la moyenne de la taille soit restée à peu près stationnaire, que les classes aisées de la société tendent à une amélioration certaine sous le rapport de la constitution physique.

Si l'on observe, d'une autre part, l'état des professions exercées par les hommes formant le contingent, on reconnaîtra, dans quelle supériorité de nombre, sont, chez nous, les hommes adonnés aux travaux agricoles, comparés à ceux qui se livrent aux travaux industriels. = Le classement des diverses professions exercées par les recrues, d'un terme à l'autre, aurait présenté, sans doute, plus d'un fait curieux; mais nous avons été prévenus que les renseignements recueillis pour 1819—20 et 21 étaient peu exacts : nous n'avons pas dû nous en servir.

Les motifs d'exemption relatés dans l'état n.º 10 montrent d'abord que, pour un contingent double, le nombre des exemptés, par défaut de taille, a cependant été moindre. Ce qui vient à l'appui de ce que nous avons dit, plus haut, en faveur de l'élévation de la taille.

(1) Il y a lieu de penser, au reste, d'après les renseignements que nous avons pris, que les indications fournies sur l'état d'instruction des appelés seraient beaucoup plus exactes, si, au lieu de prendre ces indications au moment du tirage, on les faisait prendre dans chaque commune, par les maires, et à l'avance.

On trouve aussi, en étudiant les exemptions dues à des infirmités, que celles procédant de maladies d'yeux, de maladies des os, de surdité et de mutisme, d'hernies, d'épilepsies et de faiblesse de constitution, ont beaucoup augmenté. (1)

Quant aux insoumissions signalées par M. le commandant chargé du recrutement dans le Finistère, on trouve qu'il y a eu :

Sur la classe de 1830	20 signalés, desquels 20 insoumis,
Sur la classe de 1831	7 <i>id.</i> <i>id.</i> 5 insoumis,
Sur la classe de 1832	0 <i>id.</i> <i>id.</i> 0

On doit d'ailleurs remarquer en suivant les mêmes faits depuis 1822, c'est-à-dire pendant plus de dix ans, que la plupart des absences signalées tiennent à l'éloignement en pays étranger des jeunes gens appelés à faire partie du contingent, de sorte que les signalés, définitivement classés comme insoumis, ont été comme suit :

1822	3 signalés	1 insoumis
1823	1 <i>id.</i>	» <i>id.</i>
1824	5 <i>id.</i>	2 <i>id.</i>
1825	7 <i>id.</i>	3 <i>id.</i>
1826	7 <i>id.</i>	3 <i>id.</i>
1827	7 <i>id.</i>	1 <i>id.</i>
1828	9 <i>id.</i>	1 <i>id.</i>
1829	24 <i>id.</i>	2 <i>id.</i>

(1) Cette augmentation apparente dans le nombre des causes de réforme, données par les états de 1831, ne pourrait-elle pas provenir, en partie, d'une rigidité plus grande dans les opérations de la révision ?

DÉSIGNATION des ANNÉES.		NOMBRE DES JEUNES GENS AYANT MOINS D'UN MÈTRE.														OBSERVATIONS.			
		2.	5.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.
		598 millimètres (4 pieds 11 pouces).	625 millimètres (5 pieds).	652 millimètres (5 pieds 1 pouce).	679 millimètres (5 pieds 2 pouces).	706 millimètres (5 pieds 3 pouces).	735 millimètres (5 pieds 4 pouces).	761 millimètres (5 pieds 5 pouces).	788 millimètres (5 pieds 6 pouces).	815 millimètres (5 pieds 7 pouces).	842 millimètres (5 pieds 8 pouces).	869 millimètres (5 pieds 9 pouces).	896 millimètres (5 pieds 10 pouces).	925 millimètres (5 pieds 11 pouces).					

NUMÉRIQUE ET SOMMAIRE.

DU COMPTE

1. RÉCAPITULATION

ÉTAT N. N. V.

RÉCAPITULATION DES DIFFÉRENTS DEGRÉS DE LA TAILLE DES JEUNES GENS portés sur les Listes départementales du Contingent, et du nombre des Jeunes Gens compris dans chacun de ces degrés.

COMPTÉ NUMÉRIQUE ET SOMMAIRE sur les Jeunes Gens des Classes de 1816—1821—1831.

ÉTAT N. N. V.

SITUATION DE LA CLASSE.

DESIGNATION		EXEMPTES										CONTINGENT.										DISPENSES en vertu de l'art. 15 de la loi, comme substitués et Remplacement										de la classe.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
des		ANNÉES.		1.		2.		3.		4.		5.		6.		7.		8.		9.		10.		11.		12.		13.		14.		15.		16.		17.		18.		19.		20.		21.		22.		23.		24.		25.		26.		27.		28.		29.		30.		31.		32.		33.		34.		35.		36.		37.		38.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Forage de la classe après la vérification faite des tableaux de recensement par le conseil de révision.		NOMBRE de jeunes gens examinés devant le conseil de révision.		comme mariés avant la promulgation de la loi du 10 mars.		pour infirmités, difformités ou défaut de taille.		comme aînés d'orphelins.		comme fils ou petits-fils de veuves.		comme fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles.		comme frères de militaires ou comme anciens militaires.		TOTAL DES EXEMPTES.		Déclarés bons pour le service, en vertu de l'article 15 de la loi.		Déclarés bons pour le service, en vertu de décisions définitives.		Déclarés bons pour le service, sauf des décisions judiciaires à intervenir.		TOTAL des colonnes 11, 12 et 13, égal à celui du contingent assigné au département.		NOMBRE de jeunes gens désignés pour remplacer au besoin, dans le contingent, ceux déclarés bons pour le service, sauf des décisions judiciaires à intervenir.		DÉCÈS après l'examen devant le conseil de révision, et remplacés au contingent.		CONVAINCUS à des peines infam., après examen et remplacés au contingent.		NOMBRE de jeunes gens appelés devant le conseil, au-delà du dernier numéro du contingent.		TOTAL des colonnes 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 (*).		JEUNES GENS de la classe, qui n'ont pas été convoqués devant le conseil de révision, (***) ou qui, ayant été convoqués, n'ont pas été examinés.		TOTAL des colonnes 19 et 20, égal au nombre des jeunes gens portés sur les tableaux de recensement.		entités volontaires, ou faisant déjà partie de l'armée.		insectes maritimes, ou appartenant aux troupes de la marine.		officiers de santé commissionnés.		étudiants ecclésiastiques.		élèves de l'école normale, ou membres de l'instruction publique.		élèves de l'éc. polytechnique, ou des éc. spéciales milit. ou de la mar.		élèves des autres écoles de services publics.		ayant obtenu de grands prix.		visités dans le département de leur résidence.		ne étant ni fait représenter ni fait visiter (***).		NOMBRE de substitutions.		NOMBRE de remplacements.		Sachant lire.		Sachant lire et écrire.		Ne sachant ni lire ni écrire.		Absents.		TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
1816	4767	2709	275	448	65	145	8	300	1241	120	510	630	630	2	836	2709	2058	4767	4999	4813	4118	13930	15706	4643	5235	30	66	2 21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

(*) En raison de leurs numéros de tirage, ou pour cause de dédoublement, ou de condamnation, survenus dans l'intervalle du temps écoulé entre la vérification des tableaux et les opérations du conseil.

(**) Égal au nombre des jeunes gens convoqués devant le conseil de révision, y compris ceux exemptés pour défaut de taille.

(***) Et ayant été considérés comme présents en vertu de l'article 15 de la loi.

3.^e RÉCAPITULATION

DU COMPTE
NUMÉRIQUE ET SOMMAIRE.

DÉSIGNATION des ANNÉES.		NOMBRE DE JEUNES GENS EXEMPTÉS POUR																						
		OBSERVATIONS.																						
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	»	6	»	5	9	1	3	7	30	22	284	448	
	Perte des doigts.	Perte des dents.	Sourds et Muets.	Pertes de membres ou d'organes autres que celles indiquées dans les trois colonnes précédentes.	Gouttes.	Claudication.	Difformités autres que celles indiquées dans les deux colonnes précédentes.	Maladie des os.	Myopie.	Maladies des yeux autres que la myopie,	Gale.	Teigne.	Lèpre.	Maladies de la peau autres que celles indiquées dans les trois colonnes précédentes.	Vices scrofuleux.	Maladies de poitrine.	Hernies.	Epilepsies.	Maladies diverses autres que celles indiquées dans toutes les colonnes précédentes.	Faiblesse de constitution.	Défaut de taille.			
1816.	4	»	1	4	»	13	45	»	2	12	»	»	6	»	5	9	1	3	7	30	22	284	448	
1819.	5	»	»	14	1	27	52	3	4	4	»	1	»	1	13	1	5	2	18	10	510	671		
1820.	2	5	2	18	3	15	88	3	3	9	»	4	»	6	17	4	6	1	22	38	428	674		
1821.	2	1	»	25	»	15	152	5	2	10	»	7	1	9	21	3	10	1	32	40	429	765		
TOTAL.	9	6	2	57	4	57	292	11	9	23	»	12	1	16	51	8	21	4	72	88	1367	2110		
1829.	3	2	8	15	»	15	117	1	2	28	»	4	»	1	8	1	9	2	112	68	474	870		
1830.	20	2	5	22	2	19	18	39	2	7	»	4	»	5	24	3	14	4	77	148	392	807		
1831.	3	6	10	16	»	16	139	10	2	21	»	4	»	1	9	5	46	5	49	106	413	861		
TOTAL.	26	10	23	53	2	50	274	50	6	56	»	12	»	7	41	9	69	11	238	322	1279	2538		
1819 à 1821. . .	3	2	1	19	1	19	97	4	3	8	»	4	»	5	17	»	3	7	1	24	29	456	703	
1829 à 1831. . .	9	3	8	18	1	17	91	17	2	19	»	4	»	2	13	3	23	4	79	107	426	846		

[illegible]

INSTRUCTION PRIMAIRE.

DANS l'état ci-joint, relatif à l'organisation de l'enseignement primaire dans le département du Finistère, les chiffres ont été pris sur les états formés par la préfecture, à l'aide des renseignements fournis par les communes, les comités d'instruction et les inspecteurs chargés d'observer les écoles du département. La partie qui concerne le personnel, est relative à l'année 1833; la partie des dépenses a été réglée pour 1834.

L'arrondissement de Brest, divisé en 83 communes, présente pour une population de 156,000 âmes, — sur laquelle 21,603 enfans de 5 à 12 ans, — 62 écoles pour garçons, 36 écoles pour filles, qui sont suivies les premières par 3,483 garçons, les secondes par 1,665 filles.

L'arrondissement de Châteaulin, divisé en 58 communes, présente une population de 94,302 âmes, — sur laquelle 15,119 enfans de 5 à 12 ans, — 9 écoles reçoivent 594 garçons, et 3 écoles reçoivent 140 filles.

L'arrondissement de Morlaix, divisé en 58 communes, présente pour une population de 131,580 individus, — sur lesquels 19,639 enfans de 5 à 12 ans, — 47 écoles recevant 2,899 garçons, et 16 écoles recevant 715 filles.

L'arrondissement de Quimper, divisé en 62 communes, présente pour une population de 100,576 individus, — sur lesquels 15,443 enfans de 5 à 12 ans, — 20 écoles recevant 1,510 garçons, et 8 écoles recevant 580 filles.

L'arrondissement de Quimperlé, divisé en 20 communes, présente pour une population de 41,028 individus, — sur lesquels 5,608 enfans de 5 à 12 ans, — 3 écoles recevant 325 garçons, et 4 écoles recevant 135 filles.

D'après ces relevés, l'arrondissement de Brest ne présente encore que 31 garçons sur 100, et 16 filles sur 100, recevant l'instruction primaire.

L'arrondissement de Châteaulin ne présente que 8 garçons sur 100, et 2 filles sur 100, recevant l'instruction primaire.

L'arrondissement de Morlaix ne présente que 29 garçons sur 100, et 7 filles sur 100, recevant l'instruction primaire.

L'arrondissement de Quimper ne présente que 21 garçons sur 100, et 7 filles sur 100, recevant l'instruction primaire.

L'arrondissement de Quimperlé ne présente que 12 garçons sur 100, et 4 filles sur 100.

Ce qui donne sur l'ensemble du département, 15 élèves sur 100 enfans; ou, en d'autres termes, 1 élève sur 7 enfans; et si l'on fait l'état de la différence des sexes, 22 garçons sur 100, et 8 filles sur 100. Encore faut-il dire que ces élèves, pendant l'été, se réduisent d'un tiers environ sur l'ensemble du département.

Combien cet état de choses n'est-il pas éloigné de ce qui a lieu dans d'autres pays d'Europe, et notamment en Prusse, où le nombre des élèves atteint l'état réel des enfans du pays. — Et cependant nous avons encore des raisons de croire que les chiffres que nous donnons sont au-dessus de la vérité, d'après ce que nous savons d'un grand nombre d'écoles, où les élèves au lieu d'augmenter ont diminué de moitié et plus.

Si nous passons à un autre ordre de faits, on remarquera l'arrondissement de Quimper, comme étant

celui où la méthode d'enseignement mutuel tend le plus à se répandre. — L'arrondissement de Brest et celui de Quimperlé, chose assez étrange, sont au même point sous ce rapport; et Morlaix ne paraît point avoir recherché bien vivement cette méthode d'enseignement. — Châteaulin semble lui donner une attention assez marquée. — Mais ici encore les chiffres sont évidemment exagérés, du moins dans certains arrondissements, et l'on a plutôt fait état des espérances conçues que des faits acquis. — L'arrondissement de Quimper n'a, de fait, que 2 écoles d'enseignement mutuel.

Sachons toutefois quels sont les efforts qui ont été faits.

On trouve, d'abord, que l'arrondissement de Brest, sur 83 communes, en compte 49 qui se sont imposé d'elles-mêmes une somme de 15,545 fr. pour faire face, soit à la totalité de la dépense, soit à une partie de cette dépense; et 62 communes où des impositions montant à 5,663 fr., ont été établies d'office pour compléter les dépenses déjà couvertes en partie, ou pour y satisfaire dans leur totalité.

Dans l'arrondissement de Châteaulin, sur 58 communes, on en trouve 17 qui se sont imposées pour une somme de 4,090 fr.; et 51 qui ont été imposées d'office pour celle de 6,479 fr.

Dans l'arrondissement de Morlaix, sur 58 communes, 43 se sont imposé une somme de 9,578 fr.; 35 ont été imposées d'office pour la somme de 4,209 fr.

Dans l'arrondissement de Quimper, sur 62 communes, 27 se sont imposé une somme de 7,935 fr.; 57 ont été imposées pour une somme de 7,485 fr.

Dans l'arrondissement de Quimperlé, sur 20 communes, 8 se sont imposé une somme de 1,963 fr.; et 19 ont été imposées d'office pour une somme de 3,160 fr.

En masse, les communes du département se trouvent ainsi imposées, pour l'instruction publique, à une somme de.	66,079 fr.
à laquelle l'État et le département ajoutent.	27,682 fr.

Ce qui donne un total de.	93,761 fr.
-----------------------------------	------------

qui, réparti entre 280 communes, donne 334 fr. pour chacune, à charge à elle de pourvoir au local, à l'entretien de l'école et à celui de l'instituteur.

Si, en s'arrêtant aux communes, qui sont pourvues d'écoles et d'instituteurs, on recherche quels moyens leur sont donnés, quels résultats sont probables, on trouve, que, dans l'arrondissement de Brest, 98 écoles de filles et de garçons doivent s'entretenir avec 22,769 fr.; ce qui donne environ 232 fr. pour chacune d'elles.

Dans l'arrondissement de Châteaulin, 12 écoles devant s'entretenir avec 3,550 fr., c'est environ 296 fr. pour chacune d'elles.

Dans l'arrondissement de Morlaix, 63 écoles devant s'entretenir avec 13,383 fr., c'est environ 212 fr. pour chacune d'elles.

Dans l'arrondissement de Quimper, 28 écoles devant s'entretenir avec 11,330 fr., c'est environ 404 fr. par école.

Dans l'arrondissement de Quimperlé, 7 écoles devant s'entretenir avec 2,290 fr., c'est environ 327 fr. par école.

Recherchant encore, de plus près, quelle est la condition des instituteurs, on trouve, tant pour les écoles instituées que pour celles à instituer, en comptant 67 institutrices et 274 instituteurs, que le traitement moyen des maîtres serait de 208 fr. environ, non compris la rétribution mensuelle des élèves payants, rétribution qu'on peut estimer, en défalquant le nombre des élèves gratuits de celui des élèves présents, à 7,521 fr. par mois, si l'on porte la rétribution à 1 fr. par élève, ou à 264 pour chaque maître, à l'année. Ce qui lui constitue, en définitif, un traitement de 472 fr. pour celles des communes du département, où il y a déjà des écoles, c'est-à-dire dans les plus grandes et les plus peuplées.

Mais, comme nous l'avons dit, nous établissons les faits sans en poursuivre toutes les conséquences; ici toutefois nous ne saurions nous refuser, dans l'intérêt du pays, à faire remarquer que, dans l'état actuel des choses, la condition du maître d'école nous paraît trop amoindrie et trop dépendante, pour donner un résultat puissant. Pour que cette carrière soit en effet suivie par des hommes capables et qui comprennent la mission que l'état leur confie, il faut que toutes leurs sollicitudes et les dégoûts de cette profession soient au moins rachetés par une existence quelque peu confortable; il faut de plus, que l'homme qui enseigne, soit assez haut placé dans la hiérarchie des communes rurales pour y acquérir une influence salutaire.

Or, il y avait sur la matière une expérience déjà faite. Il eût été bon de la consulter.

Le décret organique du 29 frimaire an 2, offrait en effet 20 fr. par élève à l'instituteur, et 15 fr. à l'institutrice; et, dans tous les cas, un traitement annuel de 500 fr., et cependant ces rétributions ne suffirent point, et le décret lui-même fut impuissant à rien organiser, comme le prouve la correspondance des districts que nous avons sous les yeux, et qui nous apprend que les commissaires spéciaux envoyés par la Convention dans notre département, ne trouvèrent aucun citoyen qui se présentât pour l'enseignement primaire, si ce n'est dans quelques-unes des villes les plus peuplées. Châteaulin et tout son district ne présentèrent aucun sujet; j'en trouve deux à Melgven, commune alors de 2,239 habitants, qui avaient, l'un 13 élèves, et l'institutrice 6 élèves.

Un autre décret du 8 pluviôse an 2, fut cependant rendu, à la sollicitation du comité de salut public, au moment de sa toute puissance, et il prescrivit, pour les communes où l'on ne parlait pas le français, un instituteur qui l'enseignât, afin de détruire la variété des dialectes que ces législateurs regardaient comme *du fédéralisme et l'un des ressorts de la tyrannie*. Un traitement de 1,200 fr. fut attribué à ces nouveaux instituteurs, et l'instruction ne fit point, pour cela, un pas de plus. C'est-à-dire qu'il n'y eut ni maîtres ni élèves.

A quoi tient un tel état des choses ?

D'abord à la disposition des lieux; en ce que la population de toutes les communes est trop disséminée pour que les élèves puissent se réunir facilement à son chef-lieu. Plusieurs communes ont 2, 3, 4 et 5 lieues de long, et toutes les familles y sont répandues dans des fermes détachées.

Enfin, aux mœurs; en ce que le cultivateur breton, en résistance aux innovations, ne se prête point, ou se refuse même à toute tentative de progrès, particulièrement s'il n'y voit aucune raison d'intérêt instant et bien démontrée.

Dans cet état de choses, nous pensons que l'un des moyens à employer serait :

1.° De constituer au maître d'école une position capable de lui donner quelque influence, en le logeant comme on loge le curé, en lui attribuant un traitement fixe plus élevé; en lui accordant une rétribution proportionnelle au nombre des élèves dont il justifierait, enfin en lui déléguant le secrétariat de la mairie, sous certaines conditions.

2.° En faisant une obligation à tout citoyen de savoir lire et écrire, en lui rendant pour cela la fréquentation de l'école facile, soit en les multipliant, là où la chose se pourrait; soit, mieux encore, en faisant en sorte que les enfants, au lieu d'être obligés de passer une grande partie de leur temps à aller et venir, sous toutes les intempéries de la saison, trouvassent à l'école même une soupe économique qui les retint; — quelques distributions de vêtements pourraient aussi être essayées comme récompenses (1).

On devra d'autant moins s'étonner, au reste, des moyens que nous proposons, que l'état que nous publions, en ne présentant aucun chiffre à la colonne des legs et des fondations, prouve que l'instruction primaire, chez nous, n'a d'autres ressources à attendre que celles des communes ou de l'Etat. Quant aux instituteurs et aux jeunes gens, qui seraient disposés à suivre cette carrière, nous voyons, par une lettre de M. le Préfet du 25 mars 1834, insérée au bulletin administratif n.° 505, que, sur 26 candidats, qui se sont présentés à la *commission d'examen pour l'instruction primaire*, 3 ont été reçus à grand-peine.

L'inspection, faite la même année dans les écoles primaires, nous apprend qu'en masse ces établissements manquent des objets les plus indispensables; que les seuls livres qui y soient généralement répandus sont: le catéchisme du diocèse, l'alphabet, quelques livres de piété, heures, prières, la grammaire française de Lhomond, et quelquefois, rarement, le catéchisme historique de Fleury. Aucuns ou presque aucuns des livres élémentaires qui pourraient fournir aux élèves quelques notions sur l'arpentage, le dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la musique etc., n'y sont connus, et toutes ces études sont étrangères aux élèves et souvent aux maîtres. — Les élèves qui fréquentent ordinairement ces établissements n'y passent guères que six à huit mois de l'année, et il est rare qu'ils s'y présentent plus de deux ans de suite.

ÉTAT PAR COMMUNE

DE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

(1) On sait que les grands résultats obtenus en Prusse pour la propagation de l'instruction primaire sont dus en partie à ces moyens.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Votes des Conseils Municipaux pour l'organisation et l'entretien des Écoles Primaires en 1834, comprenant l'Etat des Écoles, des Maîtres et des Élèves.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT			NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des élèves qui doivent être reçus gratuitement à l'École élémentaire.	MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.				
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles			Frais de location des Maisons d'École.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS votées ou établies d'office.	TOTAL.						
									En Hiver.	En été.	En Hiver.	En été.														
ARRONDISSEMENT																							DE BREST.			
BREST.	29860	3	»	1 (*)	»	»	1442	1320	1018	981	740	724	»	»	4800	4800	»	4800	»	»	»	»	Sur cette somme de 4800 fr., il est accordé			
Bohars.	787	1	»	»	»	»	100	110	25	16	25	16	»	100	200	300	»	60	»	85 74	145 72	154 26	2400 fr. à deux Instituteurs primaires, et			
Gouesnou.	1525	1	»	»	»	»	115	112	51	42	53	35	»	»	400	400	»	400	»	»	»	»	2400 fr. à quatre Frères de la Doctrine chrétienne.			
Guilers.	1281	1	»	»	»	»	96	102	45	25	20	15	»	60	200	260	»	135	»	125	260	»	(*) Les deux seules communes de Brest et			
Lambézellec.	7739	1	»	»	»	»	625	560	90	90	25	25	53	»	900	900	»	900	»	»	900	»	de Hanvec ont des Écoles mutuelles; toutes les			
Saint-Marc.	1024	1	»	»	»	»	120	130	40	50	45	50	»	50	200	250	»	100	»	81 84	181 84	68 16	autres sont simultanées ou individuelles.			
Saint-Pierre-Quillébignon.	2967	1	»	»	»	»	400	350	50	30	»	»	30	»	200	200	»	200	»	»	200	»				
DAOULAS.	459	1	»	»	»	»	45	48	32	26	»	»	»	50	200	250	»	100	»	51 12	151 12	98 88				
Eloy (Saint).	484	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	200	250	»	»	»	35 73	35 73	214 27				
Hanvec.	2888	1	»	1 (*)	»	»	357	280	30	30	»	»	»	50	200	250	»	150	»	100	250	»				
Hôpital-Camfront.	567	1	»	»	»	»	25	32	5	2	3	1	»	50	200	250	»	»	»	56 28	56 28	193 72				
Irvillac.	2222	1	»	»	»	»	150	180	60	40	6	»	»	60	200	260	»	260	»	»	260	»				
Logonna.	1154	1	»	»	»	»	105	120	20	18	»	»	10	»	200	200	»	100	»	50	150	50				
Loperhet.	1271	1	»	»	»	»	125	130	5	5	2	2	»	40	200	240	»	240	»	»	240	»				
Plougastel.	5515	1	»	»	»	»	420	460	40	40	»	»	»	150	250	400	»	400	»	»	400	»				
Rumengol.	422	1	»	»	»	»	25	25	6	»	3	»	»	50	200	250	»	»	»	43 14	43 14	206 86				
Saint-Urbain.	869	1	»	»	»	»	86	80	15	15	15	15	»	50	200	250	»	»	»	90 09	90 09	159 91				
ILE - D'OUessant.	2032	1	»	»	»	»	161	154	130	78	»	»	170	40	200	240	»	240	»	»	240	»				
LANDERNEAU.	4933	1	1	»	»	»	350	353	249	162	167	139	32	400	600	1000	»	1000	»	»	1000	»	Cette École est à la fois élémentaire et su-			
Dirinon.	1670	1	»	»	»	»	84	84	35	35	6	6	»	50	200	250	»	40	»	179 88	219 88	30 12	périeure.			
Divy (Saint).	564	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	200	250	»	»	»	68 25	68 25	181 75				
Forest (la).	468	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	200	250	»	»	»	59 49	59 49	190 51				
Guipavas.	5332	1	»	»	»	»	264	237	50	40	»	»	15	»	300	300	»	300	»	»	300	»				
Pencran.	614	1	»	»	»	»	36	»	18	15	»	»	»	»	200	200	»	»	»	61 65	61 65	138 35				
Plouédern.	1172	1	»	»	»	»	29	54	»	»	»	»	»	60	200	260	»	»	»	148 59	148 59	111 41				
Saint-Thonan.	578	1	»	»	»	»	35	40	»	»	»	»	»	50	200	250	»	»	»	72 09	72 09	177 91				
Trémaouézan.	464	1	»	»	»	»	28	35	2	2	1	1	»	50	200	250	»	»	»	49 95	49 95	200 05				
LANNILIS.	3179	1	»	»	»	»	300	300	90	40	»	»	30	150	200	350	»	350	»	»	350	»				
Frégant (Saint).	753	1	»	»	»	»	43	45	5	»	»	»	»	50	200	250	»	»	»	98 31	98 31	151 69				
Guisseny.	2894	1	»	»	»	»	236	197	70	45	»	»	»	50	200	250	»	86	»	164	250	»				
Landéda.	1980	1	»	»	»	»	166	154	40	29	30	45	»	50	200	250	»	60	»	190	250	»				
Plouguerneau.	5546	1	»	»	»	»	309	300	60	50	80	60	»	50	200	250	»	80	»	170	250	»				
LESNEVEN.	2404	1	»	»	»	»	180	200	45	25	12	12	»	200	400	600	»	600	»	»	600	»				
Folgoët (le).	774	1	»	»	»	»	43	48	146	76	»	»	»	50	200	250	»	150	»	100	250	»				
A reporter.	96391	36	1	2	»	»	6500	6240	2472	2007	1233	1146	340	2110	13050	14960	»	10751	»	2081 15	12782 13	2327 85				

K

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par Communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT			NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des Éléves qui doivent être reçus gratuitement à l'école élémentaire.	
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles			
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.	En Été.		
Suite de l'Arrondissement														
Report.	96391	36	1	2	»	»	6500	6240	2472	2007	1233	1146	340	
Goulven.	749	1	»	»	»	»	63	66	14	8	»	»	»	
Kerlouan.	3204	1	»	»	»	»	256	270	58	23	12	»	»	30
Kernouës.	629	1	»	»	»	»	38	42	18	10	5	8	»	
Méen (Saint).	297	1	»	»	»	»	29	20	4	»	»	»	»	
Ploudaniel.	3233	1	»	»	»	»	300	250	30	25	»	»	»	
Plouider.	3017	1	»	»	»	»	200	250	»	»	»	»	»	
Plounéour-Tréz.	2987	1	»	»	»	»	250	234	52	48	24	18	»	
Trégarantec.	585	1	»	»	»	»	63	49	12	8	2	2	»	
PLABENNEC.	3831	1	»	»	»	»	280	256	85	50	52	30	25	
Bourg-Blanc.	1729	1	»	»	»	»	135	171	60	60	25	12	»	
Coatmeal.	198	1	»	»	»	»	16	15	4	4	»	»	»	
Drennec (le).	575	1	»	»	»	»	69	63	»	»	»	»	»	
Guipronvel.	382	1	»	»	»	»	50	52	»	»	»	»	»	
Kernilis.	982	1	»	»	»	»	87	78	8	»	2	»	»	
Kersaint-Plabennec.	653	1	»	»	»	»	60	70	40	30	»	»	»	
Lanarvilly.	480	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Loc-Bréalair.	222	1	»	»	»	»	10	12	»	»	»	»	»	
Milizac.	1552	1	»	»	»	»	140	145	60	40	»	»	12	
Plouvien.	2274	1	»	»	»	»	220	215	40	20	20	10	»	
Tréouergat.	265	1	»	»	»	»	25	26	»	»	»	»	»	
POUDALMÉZEAU.	3023	1	»	»	»	»	109	100	30	30	»	»	15	
Brèles.	926	1	»	»	»	»	92	83	37	19	41	27	»	
Lampol-Plouarzel.	604	1	»	»	»	»	32	53	»	»	»	»	»	
Lampol-Ploudalmézeau.	836	1	»	»	»	»	79	74	33	40	»	»	25	
Landunvez.	1555	1	»	»	»	»	80	80	»	»	»	»	8	
Lanildut.	409	1	»	»	»	»	14	15	»	»	»	»	»	
Larret.	131	1	»	»	»	»	8	8	»	»	»	»	»	
Pabu (Saint).	1238	1	»	»	»	»	40	60	»	»	»	»	»	
Plourin.	1485	1	»	»	»	»	182	130	29	29	»	»	»	
Plouguin.	2252	1	»	»	»	»	250	250	40	35	»	»	24	
Porspoder.	1888	1	»	»	»	»	143	148	25	16	45	60	»	
Tréglonou.	333	1	»	»	»	»	30	25	»	»	»	»	»	
POUDIRY.	1497	1	»	»	»	»	99	70	7	1	2	»	30	
Lanneufret.	186	1	»	»	»	»	16	12	»	»	»	»	»	
Loc-Éguiner.	705	1	»	»	»	»	45	50	8	4	6	3	»	
Martyre (la).	997	1	»	»	»	»	78	56	»	»	»	»	»	
Roche (la).	771	1	»	»	»	»	48	61	»	»	»	»	»	
Trefflévénéz.	468	1	»	»	»	»	18	20	»	»	»	»	»	
Tréhou (le).	1072	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
SAINT-RENAN.	1074	1	1	»	»	»	70	87	56	49	71	60	»	
Conquet (le).	1273	1	»	»	»	»	108	95	72	49	30	15	»	
Ile-Molène.	337	»	»	»	»	»	20	20	26	»	»	»	»	
Lanrivoaré.	405	1	»	»	»	»	31	35	10	»	17	1	»	
A reporter.	147700	78	2	2	»	»	10383	10156	3330	2605	1587	1392	509	

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons d'école.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS voies ou établis d'office.	TOTAL.		
2110	13050	14960	»	10751	»	2081 15 12782 13	2327 85	
24	200	224	»	84	»	125 79	209 79	14 21
75	300	375	»	375	»	»	375	»
50	200	250	»	»	»	103 56	103 56	146 44
50	200	250	»	»	»	29 49	29 49	220 51
50	200	250	»	150	»	100	250	»
50	200	250	»	»	»	250	250	»
100	200	300	»	300	»	»	300	»
50	200	250	»	»	»	55 77	55 77	194 23
»	200	200	»	200	»	»	200	»
20	200	220	»	220	»	»	220	»
50	200	250	»	»	»	10 38	10 38	239 62
50	200	250	»	»	»	71 76	71 76	178 24
50	200	250	»	»	»	45 33	45 33	204 67
50	200	250	»	»	»	117 57	117 57	132 43
50	200	250	»	50	»	100 26	150 26	99 74
50	200	250	»	»	»	51 57	51 57	198 43
50	200	250	»	»	»	20 22	20 22	229 78
50	200	250	»	150	»	100	250	»
50	200	250	»	155	»	95	250	»
50	200	250	»	»	»	46 02	46 02	203 98
100	200	300	»	300	»	»	300	»
50	200	250	»	100	»	130 59	230 59	19 41
»	200	200	»	»	»	67 98	67 98	132 02
50	200	250	»	50	»	123 21	173 21	76 79
50	200	250	»	200	»	50	250	»
50	200	250	»	»	»	57 75	57 75	192 25
30	200	230	»	»	»	26 13	26 13	203 87
50	200	250	»	110	»	140	250	»
»	200	200	»	175	»	25	200	»
30	200	230	»	230	»	»	230	»
50	200	250	»	150	»	100	250	»
50	200	250	»	»	»	41 25	41 25	208 75
50	200	250	»	100	»	150	250	»
50	200	250	»	»	»	20 49	20 49	229 51
50	200	250	»	»	»	60 21	60 21	189 79
50	200	250	»	100	»	92 88	192 88	57 12
50	200	250	»	100	»	49 35	149 35	100 65
50	200	250	»	»	»	53 34	53 34	196 66
50	200	250	»	100	»	116 73	216 73	33 27
120	800	920	»	920	»	»	920	»
»	200	200	»	80	»	120	200	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
50	200	250	»	»	»	39 06	39 06	210 94
4109	22150	26259	»	15150	»	4867 84	20017 84	6241 16

Cette École est à la fois élémentaire et supérieure.
Il sera ultérieurement fait des propositions pour l'établissement d'une École dans cette île.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT		NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des élèves qui doivent être reçus gratuitement à l'école élémentaire.	
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles		
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.		En Été.

Suite de l'Arrondissement

Report.	147700	78	2	2	»	»	10383	10050	3330	2605	1587	1392	509
Loc-Maria.	1154	1	»	»	»	»	68	72	30	»	27	21	12
Plouarzel.	2207	1	»	»	»	»	240	»	45	35	»	»	20
Plougonvelen.	1445	1	»	»	»	»	84	94	45	35	30	46	»
Ploumoguier.	1795	1	»	»	»	»	155	160	»	»	20	30	75
Plouzané.	2209	1	»	»	»	»	245	»	30	28	»	»	16
Trébabu.	300	1	»	»	»	»	25	21	3	»	1	1	»
93 Communes.													
TOTAUX.	156810	84	2	2	»	»	11200	10403	3483	2703	1665	1490	632

ARRONDISSEMENT

CARHAIX.	1939	1	»	1	1	»	132	157	90	65	»	»	»
Cléden-Poher.	1397	1	»	»	»	»	100	110	»	»	»	»	»
Kergloff.	942	1	»	»	»	»	60	60	»	»	»	»	»
Motreff.	987	1	»	»	»	»	80	71	»	»	»	»	»
Plouguer.	1056	1	»	»	»	»	102	76	»	»	»	»	»
Plounévezel.	975	1	»	»	»	»	96	69	»	»	»	»	»
Poullaouën.	3544	1	»	»	»	»	175	180	»	»	»	»	»
Saint-Hernin.	1250	1	»	»	»	»	75	75	»	»	»	»	»
Spézet.	2631	1	»	»	»	»	210	230	»	»	»	»	»
CHATEAULIN.	2783	1	»	1	»	1	262	242	100	60	70	50	»
Cast.	1711	1	»	»	»	»	140	168	»	»	»	»	»
Dinéault.	1584	1	»	»	»	»	130	141	»	»	»	»	»
Locronan.	797	1	»	»	»	»	70	77	»	»	»	»	66
Ploëven.	583	1	»	»	»	»	50	58	»	»	»	»	»
Plomodiern.	2701	1	»	»	»	»	220	210	»	»	»	»	»
Plonevez-Porzai.	2305	1	»	»	»	»	204	210	»	»	»	»	»
Quéménéven.	1301	1	»	»	»	»	110	124	»	»	»	»	»
Saint-Coulitz.	540	1	»	»	»	»	50	48	»	»	»	»	»
Saint-Nic.	927	1	»	»	»	»	80	87	»	»	»	»	10
Saint-Ségal.	1478	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
CHATEAUNEUF.	2506	1	»	1	2	»	233	225	50	35	40	30	»
Collorec.	1308	1	»	»	»	»	105	110	»	»	»	»	»
Coray.	1640	1	»	»	»	»	160	158	»	»	»	»	»
Landeau.	1203	1	»	»	»	»	130	125	»	»	»	»	»
Laz.	1358	1	»	»	»	»	140	140	»	»	»	»	»
Leuhan.	1358	1	»	»	»	»	130	120	»	»	»	»	»
Plonevez-du-Faou.	3532	1	»	»	»	»	260	280	»	»	»	»	»
Saint-Goazec.	1104	1	»	»	»	»	120	130	»	»	»	»	»
Saint-Thoix.	963	1	»	»	»	»	54	60	»	»	»	»	»
Trégourez.	1058	1	»	»	»	»	107	100	»	»	»	»	»
CRÉZON.	8034	1	»	»	»	»	655	637	60	40	»	»	»
A reporter.	55495	31	»	3	3	1	4440	4478	300	200	110	80	76

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons d'école.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS voies ou établis d'office.	TOTAL.		

de Brest.

4109	22150	26259	»	15150	»	4867 84	20017 84	6241 16
40	200	240	»	»	»	172 26	172 26	67 74
50	200	250	»	150	»	100 »	250 »	» »
50	200	250	»	45	»	205 »	250 »	» »
50	200	250	»	»	»	250 »	250 »	» »
»	200	200	»	200	»	» »	200 »	» »
50	200	250	»	»	»	38 07	38 07	241 93
4349	23350	27699	»	15545	»	5633 17	24178 17	6520 83

DE CHATEAULIN.

»	300	300	»	300	»	»	»	»
150	200	350	»	»	»	132 72	132 72	217 28
140	200	340	»	»	»	126 93	126 93	213 07
160	200	360	»	»	»	116 70	116 70	243 30
200	200	400	»	»	»	165 66	165 66	234 34
130	200	330	»	»	»	129 93	129 93	200 07
150	200	350	»	»	»	346 77	346 77	3 23
150	200	350	»	»	»	126 09	126 09	223 91
200	200	400	»	»	»	241 74	241 74	158 26
450	350	800	»	800	»	»	800 »	» »
150	200	350	»	»	»	171 12	171 12	178 88
180	200	380	»	»	»	139 53	139 53	240 47
»	200	200	»	»	»	42 75	42 75	157 25
140	200	340	»	»	»	61 59	61 59	278 41
200	200	400	»	»	»	206 04	206 04	193 96
200	200	400	»	»	»	236 43	236 43	163 57
230	200	430	»	»	»	131 52	131 52	298 48
120	200	320	»	»	»	50 49	50 49	269 51
160	200	360	»	100	»	91 26	191 26	168 74
200	200	400	»	150	»	144 15	294 15	105 85
»	300	300	»	300	»	»	300 »	» »
180	200	380	»	»	»	106 20	106 20	273 80
120	200	320	»	»	»	147 57	147 57	172 43
200	200	400	»	»	»	99 99	99 99	300 01
180	200	380	»	»	»	128 88	128 88	251 12
190	200	390	»	»	»	103 68	103 68	286 32
150	200	350	»	»	»	327 96	327 96	22 04
160	200	360	»	»	»	107 19	107 19	252 81
150	200	350	»	»	»	78 66	78 66	271 34
160	200	360	»	»	»	90 03	90 03	269 97
»	600	600	»	600	»	»	600 »	» »
4800	6950	11750	»	2250	»	3851 58	6101 58	5648 42

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par Communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT		NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des Élèves qui doivent être repus gratuitement à l'école élémentaire.	
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles		
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.		En Été.

Suite de l'Arrondissement

<i>Report.</i>	55495	31	»	3	3	1	4440	4478	300	200	110	80	76
Argol.	1132	1	»	»	»	»	95	100	»	»	»	»	»
Camaret.	1003	1	»	»	1	»	81	93	24	20	»	»	20
Landévennec.	722	1	»	»	»	»	42	50	»	»	»	»	45
Roscanvel.	865	1	»	»	»	»	74	81	»	»	»	»	50
Telgruc.	1578	1	»	»	»	»	140	135	»	»	»	»	»
Trégarvan.	433	1	»	»	»	»	27	23	»	»	»	»	»
FAOU (LE).	877	1	»	1	2	»	49	58	120	60	»	»	»
Logonna-Quimerch.	239	1	»	»	»	»	15	18	»	»	»	»	»
Lopérec.	1897	1	»	»	»	»	140	105	»	»	»	»	»
Quimerch.	1601	1	»	»	»	»	147	126	»	»	»	»	»
Rosnoën.	1509	1	»	»	»	»	60	50	»	»	»	»	»
HUELGOAT.	1037	1	»	»	»	»	86	82	40	25	»	»	»
Berrien.	2211	1	»	1	»	»	230	230	»	»	»	»	40
Bolazec.	531	1	»	»	»	»	50	50	»	»	»	»	»
La Feuillée.	1782	1	»	»	»	1	160	150	20	7	»	»	27
Loc-Maria.	992	1	»	»	»	»	100	95	»	»	»	»	»
Plouyé.	1940	1	»	»	»	»	200	200	»	»	»	»	»
Scrignac.	2586	1	»	»	»	»	260	260	»	»	»	»	»
PLEYBEN.	4508	1	»	1	2	»	350	300	90	45	30	25	»
Brasparts.	2640	1	»	»	1	»	215	169	»	»	»	»	»
Edern.	1734	1	»	»	»	»	60	50	»	»	»	»	»
Gouézec.	1561	1	»	»	»	»	130	140	»	»	»	»	»
Lannédern.	631	1	»	»	»	»	84	70	»	»	»	»	»
Le Cloître.	950	1	»	»	»	»	52	57	»	»	»	»	»
Lennon.	1229	1	»	»	»	»	110	120	»	»	»	»	»
Loqueffret.	1861	1	»	»	»	»	160	140	»	»	»	»	»
Lothey.	758	1	»	»	»	»	60	72	»	»	»	»	»
TOTAUX.	94302	58	»	8	10	2	7617	7502	594	357	140	105	258

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

LANDIVISIAU.	2853	1	»	1	1	1	180	160	130	120	60	45	»
Bodilis.	1741	1	»	»	»	»	140	152	85	60	»	»	32
Guimiliau.	1464	1	»	»	»	»	60	50	70	45	30	20	»
Lampaul.	2443	1	»	»	»	»	220	230	50	20	60	20	20
Plougourvest.	1100	1	»	»	»	»	75	80	40	30	»	»	»
Plounéventer.	2630	1	»	»	»	»	250	240	30	7	»	»	20
Saint-Servais.	774	1	»	»	»	»	45	40	35	20	»	»	»
LANMEUR.	2648	1	»	»	1	»	275	245	30	25	»	»	20
Garlan.	1347	1	»	»	»	»	90	87	»	»	»	»	»
<i>A reporter.</i>	17000	9	»	1	2	1	1335	1284	470	327	150	85	92

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons d'école.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS votées ou établies d'office.	TOTAL.		

de Châteaulin.

4800	6950	11750	»	2250	»	3851 58	6101 58	5648 42
160	200	360	»	100	»	75 36	175 36	184 64
250	200	450	»	200	»	54 51	254 51	195 49
200	200	400	»	100	»	44 01	144 01	255 99
100	200	300	»	150	»	67 68	217 68	82 32
150	200	350	»	200	»	100 53	300 53	49 47
120	200	320	»	»	»	23 31	23 31	296 69
»	300	300	»	300	»	»	300	»
200	200	400	»	»	»	21 66	21 66	278 34
180	200	380	»	»	»	164 84	164 94	215 06
150	200	350	»	»	»	114 06	114 06	235 94
140	200	340	»	»	»	122 16	122 16	217 84
»	300	300	»	300	»	»	300	»
150	200	350	»	»	»	163 05	163 05	186 95
150	200	350	»	»	»	60	60	290
»	200	200	»	60	»	103 68	163 68	36 32
160	200	360	»	»	»	67 83	67 83	292 17
140	200	340	»	»	»	140 28	140 28	199 72
170	200	370	»	70	»	243 36	313 36	56 64
»	300	300	»	300	»	»	300	»
100	200	300	»	60	»	229 47	289 47	10 53
140	200	340	»	»	»	110 31	110 31	229 69
170	200	370	»	»	»	169 74	169 74	200 26
200	200	400	»	»	»	147 60	147 60	252 40
190	200	390	»	»	»	71 13	71 13	318 87
200	200	400	»	»	»	142 92	142 92	257 08
180	200	380	»	»	»	122 34	122 34	257 66
150	200	350	»	»	»	67 86	67 86	282 14
8550	12650	21200	»	4090	»	6479 37	10569 37	10630 63

DE MORLAIX.

»	1000	1000	»	1000	»	»	1000	»
40	200	240	»	172	»	68	240	»
60	200	260	»	60	»	119 40	179 40	80 60
100	200	300	»	250	»	50	300	»
50	200	250	»	»	»	117 15	117 15	132 85
60	200	260	»	260	»	»	260	»
40	200	240	»	100	»	81 18	181 18	58 82
60	240	300	»	300	»	»	300	»
30	200	230	»	»	»	154 71	154 71	75 29
440	2640	3080	»	2142	»	590 44	2732 44	347 56

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par Communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT			NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des élèves qui doivent être reçus gratuitement à l'école élémentaire.
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles		
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.	En Été.	
Report.	17000	9	»	1	2	1	1335	1284	470	327	150	85	92
Guimaëc.	1941	1	»	»	1	»	145	156	31	31	»	»	14
Loc-Quirec.	1070	1	»	»	1	»	80	80	16	24	»	»	20
Plouégat-Guérand.	1846	1	»	»	1	»	58	43	25	20	15	20	»
Plouézoch.	1709	1	»	»	1	»	140	150	15	12	5	5	20
Plougasnou.	3827	1	»	»	»	»	400	450	»	»	»	»	12
Saint-Jean-du-Doigt.	1402	1	»	»	1	»	95	93	30	40	»	»	5
MORLAIX.	9596	1	»	3	22	»	600	609	597	461	218	235	»
Ploujean.	2780	1	»	1	»	»	230	230	50	25	»	»	»
Plourin.	3020	1	»	»	»	»	260	260	»	»	»	»	20
Saint-Martin.	975	1	»	»	»	»	95	90	»	»	»	»	»
Sainte-Sève.	616	1	»	»	»	1	80	80	40	25	12	4	12
Plouescat.	3017	1	»	»	1	1	300	350	75	35	»	»	»
Lanhouarneau.	1134	1	»	»	»	»	50	40	»	»	»	»	»
Plougar.	1182	1	»	»	»	1	80	80	50	25	»	»	12
Plonévez-Lochrist.	4347	1	»	»	1	»	400	460	60	43	»	»	10
Trefflez.	1281	1	»	»	»	»	86	90	»	»	»	»	»
Plouzevé.	1896	1	»	1	1	»	300	300	70	50	»	»	»
Saint-Vougay.	1255	1	»	»	»	»	70	70	18	15	»	»	8
Trefflaouénan.	856	1	»	»	»	»	45	45	12	10	»	»	»
Trézilidé.	407	1	»	»	»	»	24	24	10	8	»	»	»
Cléder.	4515	1	»	»	1	1	450	450	43	40	»	»	»
Plouvorn.	3182	1	»	1	»	1	341	293	70	50	50	35	40
Plouigneau.	4576	1	»	»	»	2	276	263	30	20	20	15	»
Botsorhel.	1359	1	»	»	»	1	99	108	50	30	»	»	»
Guerlesquin.	1570	1	»	»	2	»	80	100	40	25	24	16	»
Lannéanou.	929	1	»	»	»	1	60	70	30	15	»	»	»
Plouégat-Moizan.	1139	1	»	»	»	»	60	65	»	»	16	»	»
Plougonven.	4193	1	»	»	»	»	255	265	55	35	10	12	25
Ponthou (le).	409	1	»	»	»	»	50	60	32	25	»	5	»
SAINT-POL-DE-LÉON.	6692	1	»	1	3	»	660	678	238	171	»	»	»
Ile-de-Batz.	1032	1	»	»	1	»	88	85	36	48	»	»	»
Mespaul.	1189	1	»	»	1	»	105	105	50	60	»	»	28
Plouénan.	2997	1	»	»	1	»	290	308	45	58	»	»	20
Plougoulm.	2346	1	»	»	1	»	230	239	60	60	25	»	36
Roscoff.	3332	2	»	1	1	»	295	286	75	80	»	28	»
Sibiril.	1240	1	»	»	»	1	120	128	30	20	45	»	12
SAINT-THÉOGONNEC.	3648	1	»	»	»	2	300	300	90	80	»	20	12
Cloître (le).	1353	1	»	»	»	»	98	87	»	»	»	»	»
Pleyber-Christ.	3062	1	»	»	»	1	280	280	50	10	»	»	»
Plonéour-Ménez.	4127	1	»	»	»	1	»	»	26	13	80	»	»
SIZUN.	3638	1	»	»	1	»	280	300	70	20	45	40	»
Communa.	2670	1	»	»	1	»	100	120	50	40	»	35	»
Loc-Mélar.	1039	1	»	»	»	»	50	50	20	6	»	»	10
A reporter.	130394	50	»	9	45	15	9440	9624	2259	2057	715	555	408

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.		OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons d'Ecole.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS votées ou établies d'office.	TOTAL.			
440	2640	3080	»	2142	»	590 44	2732 44	347 56	
48	200	248	»	75	»	173	248	»	»
60	200	260	»	260	»	»	260	»	»
50	200	250	»	»	»	228 84	228 84	21 16	
45	200	245	»	245	»	»	245	»	»
60	200	260	»	100	»	160	260	»	»
50	200	250	»	»	»	227 70	227 70	22 30	
»	1000	1000	»	1000	»	»	1000	»	»
»	200	200	»	200	»	»	200	»	»
40	200	240	»	240	»	»	240	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
50	200	250	»	50	»	80 61	130 61	119 39	Cette Commune s'étend jusqu'au milieu de la ville de Morlaix ; ses enfants y viennent à l'Ecole.
»	600	600	»	600	»	»	600	»	»
50	200	250	»	»	»	120 18	120 18	129 82	
50	200	250	»	»	»	118 74	118 74	131 26	
»	200	200	»	200	»	»	200	»	»
50	200	250	»	100	»	150	250	»	»
»	137 34	»	»	100	»	37 34	137 34	»	»
60	200	260	»	»	»	50	50	»	»
»	60	»	»	»	»	60	60	»	»
»	12 66	»	»	»	»	12 66	12 66	»	Réunion projetée.
100	200	300	»	300	»	»	300	»	»
40	200	240	»	240	»	»	240	»	»
»	200	200	»	200	»	»	200	»	»
50	200	250	»	100	»	147 99	247 99	2 01	
»	200	200	»	200	»	»	200	»	»
30	200	230	»	»	»	110 82	110 82	119 18	
30	200	230	»	»	»	131 28	131 28	98 72	
50	200	250	»	250	»	»	250	»	»
30	200	230	»	50	»	23 52	73 52	156 48	
»	300	300	»	300	»	»	300	»	»
80	200	280	»	80	»	98 07	178 07	101 93	
60	200	260	»	86	»	128 25	214 25	45 75	
40	200	240	»	240	»	»	240	»	»
50	200	250	»	250	»	»	250	»	»
50	600	650	»	450	»	200	650	»	»
40	200	240	»	30	»	159 45	189 45	50 55	
180	200	380	»	380	»	»	380	»	»
30	200	230	»	»	»	100 29	100 29	129 71	
50	200	250	»	100	»	150	250	»	»
100	200	300	»	300	»	»	300	»	»
70	200	270	»	75	»	195	270	»	»
80	200	280	»	80	»	200	280	»	»
30	200	230	»	40	»	82 26	122 26	107 74	
2243	12140	13383	»	9063	»	3736 44	12799 44	1583 56	

M

Cette Commune s'étend jusqu'au milieu de la ville de Morlaix; ses enfants y viennent à l'Ecole.

Réunion projetée.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par Communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT		NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des Éléves qui doivent être reçus gratuitement à l'Ecole élémentaire.	
		Ecoles élémentaires.	Ecoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles		
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.		En Été.

Suite de l'Arrondissement

Report.	130394	50	»	9	45	15	9440	9624	2259	2057	715	555	408
Saint-Sauveur.	1321	1	»	»	1	»	125	128	60	40	»	»	»
TAULÉ.	2572	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18
Carantec.	1231	1	»	»	1	»	80	»	35	40	»	»	»
Guiclan.	3448	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Henvic.	1241	1	»	»	1	»	90	100	45	25	»	»	20
Loc-Quénolé.	373	1	»	»	»	»	36	16	»	»	»	»	»
TOTAUX.	131580	56	»	9	48	15	9771	9868	2899	2162	715	555	446

ARRONDISSEMENT

BRIEC.	4481	1	»	1 ^(*)	»	»	250	245	»	25	»	»	40
Langolen.	882	1	»	»	»	»	48	60	»	»	»	»	»
CONCARNEAU.	1843	1	»	1	»	»	166	175	116	100	20	20	80
Beuzec - Conq.	1172	1	»	»	»	»	60	80	»	»	»	»	»
Lanriec.	1012	1	»	»	»	»	60	50	»	»	»	»	»
Trégunc.	3029	1	»	1	»	»	266	288	28	18	10	7	20
DOUARNENEZ.	2687	1	»	1	»	»	200	200	200	100	200	200	»
Guengat.	1094	1	»	»	»	»	84	75	»	»	»	»	»
Ploaré.	1961	1	»	»	»	»	168	160	»	»	»	»	15
Plogonnec.	2570	1	»	»	»	»	180	170	»	»	»	»	»
Pouldergat.	1842	1	»	»	»	»	217	322	»	»	»	»	20
Poullan.	2558	1	»	1	»	»	180	175	40	30	15	14	»
FOUESNANT.	3120	1	»	1	»	»	160	170	20	30	»	»	80
Clohars - Fouesnant.	586	1	»	»	»	»	30	28	»	»	»	»	»
Perguet.	667	1	»	»	»	»	20	20	»	»	»	»	»
Gouesnach.	643	1	»	»	»	»	48	56	»	»	»	»	»
Pleuven.	648	1	»	»	»	»	32	48	»	»	»	»	»
Saint-Evarzec.	1039	1	»	»	»	»	120	120	»	»	»	»	»
PLOGASTEL.	1339	1	»	»	»	»	90	120	»	»	»	»	20
Guiler.	577	1	»	»	»	»	28	34	»	»	»	»	»
Landudec.	896	1	»	»	1	»	40	40	»	»	»	»	»
Peumeurit.	1149	1	»	»	»	»	90	105	»	»	»	»	»
Plonéis.	1129	1	»	»	»	»	90	80	»	»	»	»	»
Plonéour.	2892	1	»	»	1	»	200	215	36	20	»	»	30
Plovan.	1282	1	»	»	»	»	100	110	»	»	»	»	»
Plozévet.	2496	1	»	»	»	»	110	220	»	12	»	»	40
Pouldreuzic.	1436	1	»	»	»	»	87	68	»	»	»	»	»
Tréogat.	480	1	»	»	»	»	37	28	»	»	»	»	»
PONT-CROIX.	1698	1	»	1	»	4	135	146	127	115	42	34	40
Beuzec-Cap-Sizun.	1875	1	»	»	»	»	105	120	»	»	»	»	»
Clédén-Cap-Sizun.	2059	1	»	1	»	1	220	250	50	70	»	»	15
A reporter.	51122	29	»	8	2	5	3681	3978	617	520	287	275	400

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons d'école.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS votées ou établies d'office.	TOTAL.		

de Morlaix.

2243	12140	13383	»	9063	»	3736 44	12799 44	1583 56
30	200	230	»	30	»	87 69	117 69	112 31
30	200	330	»	150	»	80	230	»
30	200	230	»	25	»	148 62	173 62	56 38
50	200	250	»	250	»	»	250	»
30	200	230	»	60	»	157 02	217 02	12 98
»	»	»	»	»	»	»	»	»
2413	13140	15553	»	9578	»	4209 77	13787 77	1765 23

Cette Commune touche à la ville de Morlaix ;
ses enfants y vont à l'Ecole.

DE QUIMPER.

»	400	400	»	150	»	250	»	400	»	»	»
100	200	300	»	»	»	103 89	103 89	196 11	»	»	»
»	360	360	»	250	»	109 80	359 80	» 20	»	»	»
100	200	300	»	»	»	138 75	138 75	161 25	»	»	»
100	200	300	»	»	»	100 35	100 35	199 65	»	»	»
100	300	400	»	130	»	»	130	270	»	»	»
150	800	950	»	800	»	150	950	»	»	»	»
100	200	300	»	»	»	118 53	118 53	181 47	»	»	»
100	350	450	»	284 10	»	165 90	450	»	»	»	»
120	200	320	»	30	»	276 75	306 75	13 25	»	»	»
120	200	320	»	200	»	120	320	»	»	»	»
120	200	320	»	200	»	120	320	»	»	»	»
100	260	360	»	100	»	260	360	»	»	»	»
50	150	400	»	»	»	63 36	63 36	136 64	»	»	»
50	150	400	»	»	»	48 75	48 75	151 25	»	»	»
100	200	300	»	»	»	63 51	63 51	236 49	»	»	»
100	200	300	»	»	»	55 92	55 92	244 08	»	»	»
100	200	300	»	»	»	89 31	89 31	210 69	»	»	»
100	200	300	»	100	»	112 56	212 56	87 44	»	»	»
100	200	300	»	»	»	39 66	39 66	260 34	»	»	»
100	200	300	»	»	»	75 63	75 63	224 37	»	»	»
100	200	300	»	»	»	118 08	118 08	181 92	»	»	»
100	200	300	»	»	»	149 52	149 52	150 48	»	»	»
120	350	470	»	200	»	270	470	»	»	»	»
100	200	300	»	»	»	153 42	153 42	146 58	»	»	»
100	200	300	»	»	»	184 92	184 92	115 08	»	»	»
100	200	300	»	»	»	130 59	130 59	169 41	»	»	»
100	200	300	»	»	»	45 21	45 21	254 79	»	»	»
100	300	650	»	300	»	100	400	»	»	»	»
50	200	»	»	»	»	129 60	129 60	120 40	»	»	»
100	200	300	»	»	»	131 55	131 55	168 45	»	»	»
2880	7620	10500	»	2744 10	»	3875 56	6619 66	3880 34	»	»	»

Cette Commune vient de voter l'établissement
d'un Octroi pour subvenir aux dépenses de son
Ecole.

Réunion demandée.

Réunion demandée.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par Communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT			NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des élèves qui doivent être reçus gratuitement à l'école élémentaire.	
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mutuel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles			
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.	En Été.		
Suite de l'Arrondissement														
Report.	51122	29	»	8	2	5	3681	3978	617	520	287	275	400	
Esquibien.	1599	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Goulien.	891	1	»	»	»	1	83	72	40	25	»	»	»	
Ile-de-Seins.	468	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mahalon.	1237	1	»	»	»	1	75	95	13	13	»	»	»	
Meillars.	924	1	»	1	»	»	59	70	»	»	»	»	28	
Audierne.	1333	1	»	»	1	»	129	96	80	70	»	»	60	
Plogoff.	1264	1	»	»	»	1	110	114	32	32	»	»	»	
Plouhinec.	2579	1	»	1	»	1	82	120	15	6	»	»	»	
Primelin.	1122	1	»	1	»	1	70	72	42	34	»	»	»	
PONT-LABBÉ.	2785	1	»	1	»	2	260	290	40	40	35	35	15	
Combrit.	1617	1	»	»	»	»	160	170	»	»	»	»	»	
Ile-Tudy.	292	»	»	»	»	»	20	29	»	»	»	»	»	
Loc-Tudy.	1330	1	»	»	»	»	125	118	»	»	»	»	»	
Penmarch.	1727	1	»	»	»	»	135	140	»	»	»	»	30	
Plobannalec.	1531	1	»	1	»	1	119	105	30	50	5	5	60	
Plomeur.	1912	1	»	1	»	1	200	200	30	30	»	»	25	
Saint-Jean-Trolimon.	878	1	»	»	»	»	99	99	»	»	»	»	»	
Treffogat.	678	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Tréguennec.	401	1	»	»	»	»	35	37	9	9	»	»	»	
Tréméoc.	670	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
QUIMPER.	9860	1	1	»	7	12	1037	1473	538	449	253	231	»	
Ergué-Armel.	1641	1	»	»	»	»	129	124	»	»	»	»	»	
Ergué-Gabéric.	2012	1	»	»	»	»	100	110	»	»	»	»	»	
Kerfeunteun.	1857	1	»	»	»	»	130	150	»	»	»	»	»	
Penhars.	713	1	»	»	»	»	30	30	»	»	»	»	»	
Plomelin.	1134	1	»	»	»	»	56	60	»	»	»	»	»	
Pluguffan.	1336	1	»	»	»	»	65	65	»	»	»	»	»	
ROSPORDEN.	927	1	»	»	»	1	66	64	24	21	»	»	10	
Elliant.	2789	1	»	»	»	»	120	120	»	»	»	»	»	
Saint-Yvy.	1169	1	»	»	»	»	60	60	»	»	»	»	»	
Tourch.	758	1	»	»	»	»	49	58	»	»	»	»	»	
TOTAUX.	100576	57	1	17 (*)	10	15	7324	8119	1510	1299	580	546	628	

ARRONDISSEMENT

ARZANO.	1873	1	»	»	»	»	83	100	»	»	»	»	»
Guilligomarch.	1005	1	»	»	»	»	60	79	»	»	»	»	»
Rédéné.	1295	1	»	»	»	1	67	88	17	17	7	7	»
BANNALEC.	4183	1	»	»	»	»	250	270	»	»	»	»	»
Kernével.	1606	1	»	»	»	»	91	105	»	»	»	»	»
Melgven.	2029	1	»	»	»	»	112	120	»	»	»	»	20
A reporter.	11991	6	»	»	»	1	663	762	17	17	7	7	20

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.				RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons d'Ecole.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS volées ou établies d'office.	TOTAL.		
2880	7620	10500	»	2744 10	3875 56	6619 66	3880 34	
100	200	300	»	»	120 45	120 45	179 55	
100	200	300	»	»	62 31	62 31	237 69	
»	»	»	»	»	»	»	»	Il sera ultérieurement fait des propositions pour l'établissement d'une Ecole dans cette fle. Réunion projetée.
60	200	520	»	»	99 30	99 30	160 70	
60	200	»	»	»	68 46	68 46	191 54	
100	200	300	»	150	53 25	203 25	96 75	
100	200	300	»	»	75 57	75 57	224 43	
100	200	300	»	100	136 80	236 80	63 20	
100	200	300	»	»	81 87	81 87	218 13	
100	500	600	»	600	»	600	»	
100	200	300	»	100	158 61	258 61	41 39	
»	»	»	»	»	»	»	»	Il sera ultérieurement fait des propositions pour l'établissement d'une Ecole dans cette fle.
70	300	370	»	150	220	370	»	
100	200	300	»	100	144 72	244 72	55 28	
»	300	300	»	80	220	300	»	
120	300	420	»	200	220	420	»	
100	200	300	»	100	124 71	224 71	75 29	
100	200	300	»	100	65 67	165 67	134 33	
100	200	300	»	»	49 83	49 83	250 17	
100	200	300	»	»	80 67	80 67	219 33	
»	2800	2800	»	2800	»	2800	»	Sur cette somme de 2800 fr., il est alloué 2400 fr. pour quatre Frères de la Doctrine chrétienne, et 400 fr. pour le Professeur de l'Ecole supérieure.
100	200	300	»	»	187 65	187 65	112 35	
100	200	300	»	»	211 11	211 11	88 89	
100	200	300	»	»	281 76	281 76	18 24	
100	200	300	»	»	111 54	111 54	188 46	
100	200	300	»	100	136 92	336 92	63 08	
100	250	350	»	200	150	350	»	
100	300	400	»	311	89	400	»	
100	300	400	»	100	282 63	382 63	17 37	
100	200	300	»	»	103 86	103 86	196 14	
100	200	300	»	»	72 96	72 96	227 04	
5490	16870	22360	»	7935 10	7485 21	15420 31	6939 69	

DE QUIMPERLÉ.

100	200	300	»	»	168 90	168 90	131 10
100	200	300	»	»	104 82	104 82	195 18
100	200	300	»	»	167 61	167 61	132 39
100	200	300	»	»	300	300	»
100	200	300	»	60	179 52	239 52	60 48
100	200	300	»	»	200 52	200 52	99 48
600	1200	1800	»	60	1121 37	1181 37	618 33

(*) Dix-sept Ecoles d'Enseignement mutuel sont, d'après ce que nous avons su, beaucoup au-delà de la vérité. Nous n'avons pas toutefois changé ce chiffre, parce que, d'après ce que nous avons su, s'il ne constate un fait, il établit au moins une demande.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉCOLES par Communes.		MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT			NOMBRE DES ENFANTS de l'âge de 5 à 12 ans.		NOMBRE MOYEN DES ÉLÈVES				Nombre des élèves qui doivent être reçus gratuitement à l'école élémentaire.	
		Écoles élémentaires.	Écoles supérieures.	Mixtel.	Simultané.	Individuel.	Garçons.	Filles.	Garçons		Filles			
									En Hiver.	En Été.	En Hiver.	En Été.		
Suite de l'Arrondissement														
Report.	11991	6	»	1	»	1	663	762	17	17	7	7	20	
Trévoux (le).	1122	1	»	»	»	»	58	61	»	»	»	»	»	
PONT - AVEN.	833	1	»	1	»	2	40	50	63	58	21	21	42	
Moélan.	3839	1	»	»	»	»	190	226	»	»	»	»	»	
Névez.	1450	1	»	»	»	»	65	91	»	»	»	»	»	
Nizon.	1122	1	»	»	»	»	50	72	»	»	»	»	»	
Riec.	2750	1	»	»	1	»	145	176	»	»	12	10	40	
QUIMPERLÉ.	5275	1	»	1	»	7	584	622	210	250	86	97	80	
Beye.	402	1	»	»	»	»	20	25	»	»	»	»	»	
Clohars-Carnoët.	2795	1	»	»	»	»	150	180	»	»	»	»	»	
Mellac.	1141	1	»	»	»	»	65	72	»	»	»	»	»	
Tréméven.	840	1	»	»	»	»	42	55	»	»	»	»	»	
SCAER.	3676	1	»	»	»	»	285	295	»	»	»	»	»	
Querrien.	2871	1	»	»	»	»	220	230	»	»	»	»	10	
Saint-Thurien.	921	1	»	»	»	»	54	60	»	»	»	»	»	
TOTAUX.	41028	19	»	2	1	10	2631	2977	290	325	126	135	192	

ARRONDISSEMENTS.

Brest.	156810	84	2	2	»	»	11200	10403	3483	2703	1665	1490	632
Châteaulin.	94302	58	»	8	10	2	7617	7502	594	357	140	105	258
Morlaix.	131580	56	»	9	48	15	9771	9868	2899	2162	715	555	446
Quimper.	100576	57	1	17	10	15	7324	8119	1510	1299	580	546	628
Quimperlé.	41028	19	»	2	1	10	2631	2977	290	325	126	135	192
TOTAUX.	524296	274	3	38	69	42	38543	38869	8776	6846	3226	2831	2156

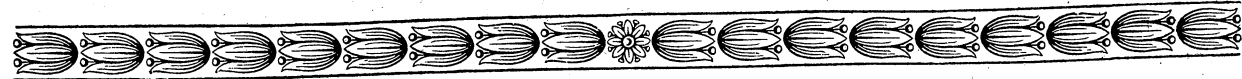
RÉCAPITULATION

MONTANT APPROXIMATIF DES DÉPENSES.			RESSOURCES.					RESTE à ACQUITTER par le Département et par l'État.	OBSERVATIONS.
Frais de location des Maisons / d'école.	Traitement des Instituteurs.	TOTAL.	Produits de Fondations, Legs, ou Donations.	REVENUS ORDINAIRES des Communes.	IMPOSITIONS voies ou établis d'office.	TOTAL.			
de Quimperlé.									
600	1200	1800	»	60	»	1121 37	1181 37	618 63	Réunion demandée.
100	200	300	»	»	»	99 27	99 27	200 73	
140	300	440	»	390	»	50	440	»	
150	400	550	»	400	»	150	550	»	
100	200	300	»	»	»	185 70	185 70	114 30	
100	200	300	»	»	»	129 27	129 27	170 73	
100	250	350	»	100	»	250	350	»	
»	750	900	»	750	»	»	750	»	
»	150	»	»	»	»	42 15	42 15	107 85	
130	250	380	»	100	»	280	380	»	
100	200	300	»	»	»	133 32	133 32	166 68	
100	200	300	»	»	»	79 05	79 05	220 95	
130	300	430	»	100	»	330	430	»	
100	200	300	»	63	»	237	300	»	
100	200	300	»	»	»	73 59	73 59	226 41	
1950	5000	6950	»	1963	»	3160 72	5123 72	1826 28	

Réunion demandée.

GÉNÉRALE.

4349	23350	27699	»	15545	»	5633 17	21178 17	6520 83
8550	12650	21200	»	4090	»	6479 37	10569 37	10630 63
2413	13140	15553	»	9578	»	4209 77	13787 77	1765 23
5490	16870	22360	»	7935 10	7485 21	15420 31	6939 69	
1950	5000	6950	»	1963	»	3160 72	5123 72	1826 28
22752	71010	93762	»	39111 10	26968 24	66079 34	27682 66	



CULTES.

DANS ce département, le culte catholique a été seul pratiqué jusqu'à ce jour. Depuis 1831, une demande a été formée par des chrétiens réformés de Brest; un temple y a été ouvert, et un ministre le dessert. D'après les renseignements que nous nous sommes procurés, le nombre de ces religieux est évalué, pour l'ensemble du département, à 300 personnes environ; savoir : à Brest, 31 familles et 16 personnes, formant ensemble 165 individus; à Quimper, 13 familles et 6 individus, formant un effectif de 71 personnes; à Morlaix, 6 familles, comptant 37 personnes; à Carhaix, 2 familles, comptant 8 individus.

De ces villes, Quimper seule a une annexe ou maison de prière, qui est régulièrement visitée par le Pasteur de Brest, duquel nous tenons ces détails.

D'après un rôle des sommes imposées aux israélites de Brest, pour les frais de leur culte, en 1830, et montant à 180 fr., il paraît qu'il y avait, à cette époque, une vingtaine d'israélites dans cette ville. Depuis, l'administration n'a reçu aucun rôle en recouvrement. Nous savons cependant que les israélites de la ville de Brest viennent d'ouvrir un cimetière particulier pour eux et leurs co-religionnaires. — Ils ont aussi une synagogue, où l'un d'eux, à défaut de Rabbin, est chargé d'officier. — Ils ressortent du consistoire de Paris. — Le reste des habitants du Finistère, c'est-à-dire la presque totalité, professe le culte catholique-romain.

D'après l'état ci-joint, n.º 12, on compte pour l'ensemble du département, un prêtre sur 1129 habitants.

Dans l'arrondissement de Quimper, 1 prêtre, sur 1094 habitants.

<i>id.</i>	de Brest,	1	<i>id.</i>	sur 1128	»
<i>id.</i>	de Morlaix,	1	<i>id.</i>	sur 1208	»
<i>id.</i>	de Châteaulin,	1	<i>id.</i>	sur 1109	»
<i>id.</i>	de Quimperlé,	1	<i>id.</i>	sur 1108	»

Le seul arrondissement de Morlaix, si l'on s'arrête au chiffre général du département, se trouve être, ainsi, au-dessous de la moyenne commune, et avoir moins de prêtres que le reste du département. Un fait non moins significatif, et qui pourrait seul faire connaître le degré d'influence que le clergé exerce en général sur les populations qu'il dirige, serait de savoir, outre ce rapport du nombre des prêtres à la population, le montant de leur casuel dans les divers arrondissements du département.

A un autre point de vue, si l'on recherche l'état du culte catholique dans le département comparé au reste de la France, on trouve que, pour la France entière, le nombre moyen des prêtres chrétiens catholiques d'après les recherches de M. Chabrol, était, en 1827, de 411 par département, et qu'il était, en 1831, de 509 dans le Finistère; mais, sur les 86 départements observés, 74 avaient une population inférieure à celle du Finistère, et 31 de ces 74 ne comptaient pas au-delà de 300,000 habitants; tandis que le Finistère en compte 525,000; d'où l'on peut inférer que le département n'a pas plus de ministres que ne le comporte sa population, et qu'il en a évidemment beaucoup moins qu'une foule d'autres départements, qui, aux prêtres catholiques romains, joignent un très-grand nombre de ministres protestants (1).

(1) Les seuls prêtres touchant un traitement sur le trésor, entrent, au reste, dans ces calculs. Le nombre des vicaires non salariés ne nous est pas connu. Ils sont nombreux dans le Finistère.

Un dernier fait à constater, et qui nous semble de quelque importance, c'est que le personnel du clergé fournit les proportionnelles suivantes, relativement au nombre des communes.

Arrond. de Quimper,	1 Curé, pour 7 Com. ^{nes} ;	1 Suc. ^{le} pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{15}{100}$	1 Vicariat pour 2 Com. ^{nes}	$\frac{13}{100}$
<i>id.</i> de Brest,	1 Curé, pour 6 Com. ^{nes} ;	1 Suc. ^{le} pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{22}{100}$	1 Vicariat pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{46}{100}$
<i>id.</i> de Morlaix,	1 Curé, pour 6 Com. ^{nes} ;	1 Suc. ^{le} pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{23}{100}$	1 Vicariat pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{17}{100}$
<i>id.</i> de Châteaulin,	1 Curé, pour 8 Com. ^{nes} ;	1 Suc. ^{le} pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{16}{100}$	1 Vicariat pour 2 Com. ^{nes}	$\frac{7}{100}$
<i>id.</i> de Quimperlé,	1 Curé, pour 4 Com. ^{nes} ;	1 Suc. ^{le} pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{33}{100}$	1 Vicariat pour 1 Com. ^{ne}	$\frac{18}{100}$

Il est également su que, sur les cinq chefs-lieux d'arrondissement, Quimper, Brest et Morlaix n'ont point de vicaires entretenus sur le trésor, tandis que Châteaulin et Quimperlé en ont 4, dont 3 à Quimperlé.

Si nous comparons les dépenses de 1821 à celles de 1831, on trouve, d'après l'état n.º 13, que les dépenses, en faveur du culte catholique, ont été en 1831 de 361,038 fr. 79 c.

Tandis qu'elles n'étaient, en 1821, que de 265,702 fr. 87 c.

Différence 95,325 fr. 92 c.

ÉTAT N.º 12.

TABLEAU comparatif du Clergé Catholique dans le Diocèse de Quimper.

Année 1831.

DÉSIGNATION des MEMBRES DU CLERGÉ.	NOMBRE POUR		ARRONDISSEMENTS.	RENSEIGNEMENTS DIVERS. (PERSONNEL ET POPULATION.)							OBSERVATIONS.
	Le diocèse de Quimper.	La France entière moyenne par départ. en 1827.		Superficie en lieues métriques de 3 kilom. carrés.	Population.	Nombre des communes.	Nombre des cures.	Nombre des succursales.	Nombre des Vicariats à 350 francs sur le trésor.	Total du personnel.	
Evêques.	1	1									
Vicaires-généraux. . .	2	5									
Chanoines titulaires. .	9	7,95	Quimper. .	57.840	100676	62	9	54	29	92	
Chanoines honoraires.	8	20,79	Brest. . . .	58.080	156810	83	14	68	57	139	
Curés.	45	35,84	Morlaix. . .	55.720	131580	58	10	47	52	109	
Desservants.	234	261	Châteaulin.	73.877	94302	58	7	50	28	85	
Vicaires.	183	67	Quimperlé.	31.840	41028	20	5	15	17	37	
Chapelains.	»	»									
Aumôniers.	»	»									
Prêtres directeurs. . .	3	12,13									
Professeurs de Sémin.	24										
TOTAL des Prêtres en activité de service.	509	411									
				La superficie du département est d'environ 695,584 hectares ou 6,955,840,000 mètres carrés, ce qui donne en kilomètres carrés . . .							
				277.357	524396	281	45	234	183	462	

PRISONS.



On constatera toujours beaucoup mieux par le compte rendu de l'administration de la justice que par tout autre document, l'état de la criminalité dans les départements ; nous avons pensé toutefois qu'un état du mouvement des prisons, en ne considérant que les mandats de dépôts, serait d'un haut intérêt, si nous pouvions embrasser toute la période révolutionnaire (voir le tableau, page 61). Or, il ressort des faits, que nous avons relevés sur les registres d'écrous eux-mêmes, qu'en prenant, pour chacune des prisons, la moyenne des mandats de dépôts, de dix ans en dix ans, et sur trois années :

Brest compte pour les ans	2	3 et	4	263 mandats (terme moyen) ;
pour les années 1800	1801	1802	232	<i>idem.</i>
pour les années 1810	1811	1812	128	<i>idem.</i>
pour les années 1820	1821	1822	112	<i>idem.</i>
pour les années 1830	1831	1832	190	<i>idem.</i>
La maison de justice de Quimper				
compte, pour les années 1810	1811	1812	82	mandats (terme moyen).
pour les années 1820	1821	1822	68	<i>idem.</i>
pour les années 1830	1831	1832	81	<i>idem.</i>
La maison d'arrêt de Quimper				
compte, pour l'année. . . 1812			12	mandats (terme moyen).
pour les années 1820	1821	1822	126	<i>idem.</i>
pour les années 1830	1831	1832	175	<i>idem.</i>
Morlaix compte,				
pour les années 1801	1802		136	mandats (terme moyen).
1810	1811	1812	106	<i>idem.</i>
1820	1821	1822	67	<i>idem.</i>
1830	1831	1832	114	<i>idem.</i>
Quimperlé compte,				
pour les années 1810	1811	1812	29	mandats (terme moyen).
1820	1821	1822	25	<i>idem.</i>
1830	1831	1832	18	<i>idem.</i>
La maison d'arrêt de Châteaulin				
compte, pour les années 1830	1831	1932	38	mandats (terme moyen).

Si de ces appréciations générales, que chacun peut rapporter à l'état du pays et de son gouvernement jusqu'en 1793, nous venons aux deux crises politiques de 1815 et de 1830, crises, qui, en dehors du fait politique lui-même, sont toujours une époque de désordre, on trouvera que la réaction de 1815 et la révolution de 1830 donnèrent :

	1816 — 17 — 18.	1830 — 31 — 32.
Pour la Maison de Justice de Quimper.	144	81
Pour la Maison d'Arrêt de Quimper.	193	175
Pour la Maison d'Arrêt de Brest.	125	190
Pour la Maison d'Arrêt de Morlaix.	152	114
Pour la Maison d'Arrêt de Quimperlé.	51	18
Au Total, ci.	665	578

ÉTAT

DES DÉPENSES FAITES PAR LE TRÉSOR EN FAVEUR DU CULTE CATHOLIQUE, DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, Pour les années 1821 et 1831.

DESIGNATION DES ANNÉES.	CURÉS de Cantons.		DESSERVANTS.		VICARIATS.		BOURSES ACCORDÉES aux élèves du Séminaire.		Frais de tournée à l'Evêque.		ENTRETIEN			Réparations d'Eglises et Presbytères.		SECOURS			TOTAL général.	OBSERVATIONS.
	Chapitre et Haut Clergé.	Leur nombre.	Traitement des Titulaires.	Nombre des Succursales.	Traitement des Titulaires.	Leur nombre.	Indemnités accordées.	Leur nombre.	Sommes allouées.	fr.	fr.	du Bâtimement de l'Evêché.	de la Cathédrale.	du Séminaire.	Matrises et Bas-Chœur.	aux anciens Prêtres.	aux anciens Prêtres infirmes sans fonctions.	aux anciennes religieuses.		
1821.	16000	43	48250 70	231 à 750 f.	183924 55	123 à 275 f.	35772 62	12 bourses, 70 à bourses à 400 et 200 f.	18800	"	5000	5000	5000	"	900	2550	(1) 2875	6130	265702 86	
1831.	14500	45	55938 18	234 à 800 f.	185053 83	183 à 350 f.	55236 78	18 bourses, 70 à bourses à 400 et 200 f.	21200	700	1500	2000	2000	1000	9800	2250	1200	8360	361038 79	

(1) Nous avons compris dans cette somme 1875 fr. accordés comme indemnités aux Prêtres qui vaquèrent cette année au service du culte dans les paroisses dépourvues de Prêtres ; la dépense pour les Prêtres infirmes était donc réellement de 1000 francs.

Ce qui établit, sur l'ensemble du département, une différence de 87 mandats, en moins, pour l'époque de 1830.

Le second tableau des Prisons (page 62), concernant les dépenses générales et particulières des cinq Maisons d'Arrêt et de la Maison de Justice du département, a été dressé sur les comptes officiels de ces établissements.

Le total de la dépense, rapporté au nombre des journées constatées, pour l'année moyenne, présente les proportionnelles suivantes :

Quimper	Maison de Justice	0 fr. 61 c.	La journée, exception faite des frais de translation et du traitement à l'infirmerie, qui s'élèvent pour les deux Maisons réunies à 4 c. par journée.
	Maison d'Arrêt	0 60	
Brest	Maison d'Arrêt	0 52	la journée.
Morlaix	<i>idem</i>	0 48	<i>idem.</i>
Châteaulin	<i>idem</i>	0 65	<i>idem.</i>
Quimperlé	<i>idem</i>	0 87	<i>idem.</i>

A quoi tient-il que d'aussi grandes différences existent d'une maison à l'autre, dans les frais d'entretien des prisonniers ? Telle est la question qui se présente naturellement. Nous avons recherché la cause de ces différences, et nous n'avons pu l'apercevoir ailleurs que dans le régime particulier de chacune de ces maisons et dans la surveillance qu'exercent les personnes qui les dirigent.

De ces Maisons, en effet, celle de Morlaix, qui présente la moyenne la moins élevée, est celle où l'ordre et l'économie sont le mieux entendus, en même temps que l'état des prisonniers y est aussi le plus confortable. Ce qui est dû à la persistante sollicitude des sœurs de la charité qui ont la charge des soins intérieurs et de domesticité. En juillet 1833, nous inspections cette prison, et nous y reconnûmes que la nourriture y était meilleure que dans les autres établissements du département; les rations de soupe et de pain étaient en effet doublées deux fois par semaine pour les détenus qui travaillaient. Chaque détenu avait son lit, ses draps et ses deux couvertures; le tout résultant des économies de la maison. Chaque détenu, à sa sortie, jouissait presque toujours d'une remise sur son travail, propre à assurer les premiers moments de sa liberté.

En divisant le nombre des journées par 365, on trouve que la population moyenne et journalière des prisons du département a été, pour les années 1829, 1830 et 1831,

Quimper	A la Maison de Justice	32 individus,
	A la Maison d'Arrêt	59 <i>idem.</i>
Brest	A la Maison d'Arrêt	50 <i>idem.</i>
Morlaix	<i>idem</i>	46 <i>idem.</i>
Châteaulin	<i>idem</i>	16 <i>idem.</i>
Quimperlé	<i>idem</i>	9 <i>idem.</i>

Pour l'ensemble du Département 212 individus.

On doit toutefois observer ici que les instructions ministérielles, relatives à la translation des détenus à plus d'un an sur les Maisons centrales, n'ont reçu leur entière exécution dans le département qu'en 1833.

Si l'on recherche la dépense moyenne de la journée du prisonnier sur l'ensemble du département, on trouve qu'elle est de 64 c., 11. D'après l'exposé des comptes du budget de 1831 par le ministre de l'intérieur, cette moyenne était, à cette époque, de 52 c., 24 pour l'ensemble des Maisons centrales.

Cette comparaison nous confirme dans ce que nous avons dit, plus haut, de la Maison de Morlaix, qu'elle seule peut être regardée, en raison des prix courants de notre pays, comme présentant une dépense normale, à laquelle toutes les autres doivent tendre.

ETAT des Mandats de dépôts qui ont été décernés pour chacune des Maisons, depuis 1793 jusqu'à 1832.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	NOMBRE ANNUEL DES MANDATS DÉCERNÉS POUR CHAQUE PRISON.						OBSERVATIONS.
	Maison de Justice de Quimper.	Maison d'arrêt de Quimper.	Maison d'arrêt de Brest.	Maison d'arrêt de Morlaix.	Maison d'arrêt de Châteaulin.	Maison d'arrêt de Quimperlé.	
An 2. — 1793.	»	»	352	»	»	»	
3. — 1794.	»	»	177	»	»	»	
4. — 1795.	»	»	262	»	»	»	
5. — 1796.	»	»	153	»	»	»	
6. — 1797.	»	»	247	»	»	»	
7. — 1798.	»	»	184	»	»	»	
8. — 1799.	»	»	189	»	»	»	
9. — 1800.	»	»	200	139	»	»	
10. — 1801.	»	»	230	133	»	»	
11. — 1802.	»	»	265	190	»	»	
12. — 1803.	»	»	456	216	»	»	
13. — 1804.	»	»	246	166	»	20	
14. — 1805.	»	»	90	57	»	17	
1806.	93	»	149	148	»	44	
1807.	80	»	112	149	»	24	
1808.	77	»	101	115	»	22	
1809.	63	»	119	103	»	27	
1810.	69	»	156	86	»	28	
1811.	72	»	69	115	»	21	
1812.	104	12	160	119	»	37	
1813.	92	35	114	86	»	14	
1814.	69	16	198	70	»	17	
1815.	73	77	93	85	»	38	
1816.	105	148	124	176	»	54	
1817.	165	237	129	178	»	49	
1818.	163	194	121	101	»	49	
1819.	96	158	88	107	»	35	
1820.	70	126	97	78	»	24	
1821.	62	139	94	68	»	29	
1822.	73	110	147	55	»	22	
1823.	61	130	117	52	»	29	
1824.	62	127	107	43	»	22	
1825.	104	124	118	75	»	18	
1826.	110	136	154	62	»	14	
1827.	195	156	211	105	36	8	
1828.	121	135	214	75	28	8	
1829.	101	110	192	95	26	23	
1830.	82	193	149	86	26	13	
1831.	77	214	189	100	34	24	
1832.	85	119	233	156	54	»	

Quant à cette comparaison, que nous ne détaillerons point ici pour chaque établissement, si elle fait ressortir des différences qui paraissent trop marquées, ou qui semblent s'écarter de la vérité, les comptes annuels de chaque établissement se trouvant sous la main des administrations et des intéressés, pourront, en étant rapprochés de nos tableaux, faire démonstration sur tous les points qu'il peut être intéressant de suivre, soit dans des vues d'économie ou d'amélioration.

Si l'on recherche quels sont les secours prodigués par les Hospices civils de chaque arrondissement, eu égard à la population de ces arrondissements, on compte :

<i>id.</i>	de Châteaulin, 5	<i>id.</i>	3	<i>id.</i>	et 1	<i>id.</i>	sur 10,000	<i>id.</i>
<i>id.</i>	de Morlaix, 18	<i>id.</i>	8	<i>id.</i>	et 9	<i>id.</i>	sur 10,000	<i>id.</i>
<i>id.</i>	de Quimper, 33	<i>id.</i>	13	<i>id.</i>	et 4	<i>id.</i>	sur 10,000	<i>id.</i>
<i>id.</i>	de Quimperlé, 39	<i>id.</i>	8	<i>id.</i>	et 4	<i>id.</i>	sur 10,000	<i>id.</i>

De l'arrondissement de Brest donnent 12 morts et 72 sorties, sur 100 malades civils, chaque malade comptant 58 journées.

<i>id.</i>	de Châteaulin	donnent 11	<i>id.</i>	et 31	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	comptant 214	<i>id.</i>
<i>id.</i>	de Morlaix	donnent 7	<i>id.</i>	et 35	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	comptant 20	<i>id.</i>
<i>id.</i>	de Quimper	donnent 13	<i>id.</i>	et 69	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	comptant 55	<i>id.</i>
<i>id.</i>	de Quimperlé	donnent 12	<i>id.</i>	et 20	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	comptant 200	<i>id.</i>

Arrond.^t de Brest, 16 morts et 6 sorties, sur 100 malades, dont le nombre moyen des journées est de 273.

<i>id.</i>	de Châteaulin, 12	<i>id.</i>	et »	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 296.
<i>id.</i>	de Morlaix, 9	<i>id.</i>	et 14	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 284.
<i>id.</i>	de Quimper, 11	<i>id.</i>	et 12	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 293.
<i>id.</i>	de Quimperlé, 10	<i>id.</i>	et »	<i>id.</i>	sur 100	<i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 345.

DISCUSSION AND CONCLUSIONS

DESIGNATION de LA PRISON.		DÉPENSES VARIABLES.												Le service de la prison. Médicaments pour des détenus à l'hospice.		de la dépense. TOTAL																							
		TRAITEMENTS FIXES.																																					
		Nombre de journées.		Concierge.		Sœurs.		Médecin.		Pain.		Soupe.						Paille.		Blanchissage.		ENTRETIEN du mobilier.		du linge.		des objets de service.		Ménages Dépenses. Sœurs.		Concierge.		de l'entretien. Vidanges		Réparations Locatives.		Frais de translation.		Fers.	
Maison de justice	1829 1830 1831	10648 10678 8455	16820 16820 16820	250 250 250	500 500 500	3674 1397 1118	46 42 59	1855 956 828	60 56 45	546 547 246	52 24 26	241 258 258	90 80 80	» » 25	» » 45	167 191 135	90 70 80	» 392 141	» 80 75	574 240 489	55 20 55	» » »	» 252 155	257 75 16	3189 4655 16	50 50 50	175 121 47	70 66 80	505 66 7	10 60 20	» » »	11518 11518 9999	01 01 21						
Moyenne.		11726	1629	250	500	1865	52	1112	68	502	67	259	85	7	81	161	15	264	83	418	10	»	297	03	4084	50	114	16	126	50	»	11120	15						
Maison d'arrêt de Quimper	1829 1830 1831	27789 20424 16805	1120 1520 1120	250 250 250	500 500 500	3153 2769 2457	85 75 67	2538 1669 1422	50 60 85	598 457 595	27 25 75	575 552 415	90 60 50	29 12 12	95 » »	159 94 78	50 75 156	» 464 156	» 50 »	511 511 694	40 100 40	100 » »	666 88 »	» » »	176 185 95	» » »	79 94 14	50 25 25	5616 5214 2770	20 80 20	2026 1135 949	50 50 50	17475 13065 11448	42 95 05					
Moyenne.		21672	1186	250	500	3547	42	1850	51	485	09	506	60	15	98	110	68	196	85	546	61	253	55	542	94	»	39	25	5200	40	1567	»	14538	47					
Maison d'arrêt de Brest	1829 1830 1831	18708 19247 17140	1600 1800 1600	400 400 400	400 400 400	3711 5065 2767	49 02 49	2125 2516 2107	16 54 95	559 525 270	14 28 46	451 528 258	06 40 54	» » »	» » »	51 20 16	» 50 »	» » »	» 294 207	86 » 26	» » »	» » »	17 21 »	» » »	15 30 »	» » »	990 1429 995	» » »	25 12 12	07 04 64	9884 10139 8574	88 44 74							
Moyenne.		18365	1600	400	400	3594	56	2185	48	510	92	299	15	»	»	22	50	»	»	257	89	»	»	17	16	»	»	1114	66	15	91	9604	75						
Maison d'arrêt de Morlaix	1829 1830 1831	14577 13940 14914	700 700 700	600 600 600	500 500 500	5424 3457 2815	26 16 99	1650 1940 1482	60 90 10	504 704 616	40 704 50	508 510 250	60 60 80	» » »	» » »	» » »	52 17 14	75 45 07	» » »	114 99 160	65 20 80	» » 56	» » 59	96 201 18	25 65 18	6 64 25	» 40 »	45 192 75	512 25 282	55 15 85	8073 9000 7415	81 26 02							
Moyenne.		14917	700	600	500	3522	47	1684	55	608	50	290	»	»	»	21	41	»	»	124	88	48	50	119	02	»	51	80	79	25	542	85	8185	05					
Maison d'arrêt de Châteaulin	1829 1830 1831	8005 6496 5389	600 600 600	200 200 200	200 200 200	1321 1958 644	71 50 98	800 652 537	50 622 50	465 402 215	» 50 »	155 125 76	» » »	» » »	» » »	21 11 »	50 » 11	» » »	» » »	205 215 210	05 » 17	65 » 104	» » »	54 15 22	» » »	» » »	109 81 44	» » »	594 440 287	53 75 29	4608 4505 2946	91 90 45							
Moyenne.		6022	600	200	200	823	40	605	20	560	85	148	66	»	»	80	85	14	50	»	210	07	94	55	18	71	»	78	»	»	564	20	5385	75					
Maison d'arrêt de Quimper	1829 1830 1831	5545 2905 5376	600 600 600	» » »	» » »	955 696 840	24 72 24	555 590 550	50 184 10	175 184 184	59 06 16	70 95 85	» » »	» » »	» » »	29 45 52	10 50 »	» » »	» » »	120 111 99	05 50 25	» » »	» » »	91 125 227	25 80 90	» » »	35 14 8	» » »	9 58 67	50 25 80	487 58 486	25 15 70	2830 2707 2964	85 15 64					
Moyenne.		5574	600	»	»	825	40	554	56	180	55	87	26	»	»	50	»	»	»	110	26	»	»	147	65	»	»	48	55	25	70	450	75	2846	65				

(a) Pour toutes les prisons du département.
(b) Y compris 425 fr. 60 c. pour les registres d'écrou.
(c) Le traitement du directeur fut élevé en 1830, à 1500 fr. par le Préfet, pour l'indemniser du tort qu'il éprouvait par suite de la remise des fournitures à deux Scieurs blanches, qui furent loin de présenter l'économie que la commission

des prisons attendait de ce nouveau mode. Abandonné en 1837, le traitement du congrez a été réduit au taux primitif, par le Conseil général.

(d) Y compris 41 fr. 20 c. pour les registres d'écrou.

(e) Pour les deux prisons de Plumper.

(f) Y compris 108 fr. pour la Barbette.

(g) Y compris 72 fr. pour la Barbette.

(h)	Visites	244 f.	}	457 f. 25 c
	Médicaments	245		25
(i)	Visites	255	}	598 25
	Médicaments	157		25
(k)	Visites	247	}	456 70
	Médicaments	159		70
(l)	Visites	988	}	450 75
	Médicaments	162		06

Ils présentent, pour les orphelins :

Arrond. ¹ de Brest,	4	morts et 24 sorties, sur 100 individus, dont le nombre moyen des journées est de 274.
<i>id.</i> de Châteaulin, » <i>id.</i> et » <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>		dont le nombre moyen des journées est de 365.
<i>id.</i> de Morlaix, 3 <i>id.</i> et 10 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>		dont le nombre moyen des journées est de 317.
<i>id.</i> de Quimper, 5 <i>id.</i> et 7 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>		dont le nombre moyen des journées est de 261.
<i>id.</i> de Quimperlé, 5 <i>id.</i> et 5 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>		dont le nombre moyen des journées est de 321.

Ils présentent, pour les militaires malades :

Arrond. ¹ de Brest, »	morts et 97 sorties, sur 100 individus, dont le nombre moyen des journées est de 8.
<i>id.</i> de Châteaulin, 1 <i>id.</i> et 94 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 9.
<i>id.</i> de Morlaix, 2 <i>id.</i> et 93 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 15.
<i>id.</i> de Quimper, 2 <i>id.</i> et 90 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 16.
<i>id.</i> de Quimperlé, » <i>id.</i> et 91 <i>id.</i> sur 100 <i>id.</i>	dont le nombre moyen des journées est de 13.

L'état n.° 17, concernant les recettes, en donnant le détail des diverses ressources des Hospices du département, exactement classées, suivant les désignations administratives, présente :

Pour l'arrondissement de Brest,	un total de.	214,346 fr. 14 c.
<i>id.</i> de Châteaulin,	un total de.	14,728 05
<i>id.</i> de Morlaix,	un total de.	92,927 67
<i>id.</i> de Quimper,	un total de.	69,007 67
<i>id.</i> de Quimperlé,	un total de.	22,690 01

Ce qui donne, pour cette partie du service de bienfaisance,
une somme de. 413,599 54

Si l'on passe des recettes aux dépenses, on trouve que la masse générale des dépenses faites par arrondissement porte le prix moyen de la journée à l'Hospice :

- A 0 fr. 49 c. dans l'arrondissement de Brest,
- A 0 fr. 62 c. dans l'arrondissement de Châteaulin,
- A 0 fr. 41 c. dans l'arrondissement de Morlaix (1),
- A 0 fr. 29 c. dans l'arrondissement de Quimper,
- A 0 fr. 36 c. dans l'arrondissement de Quimperlé.

Si l'on veut, sur l'indication de ces différences, malheureusement compliquées de plusieurs faits d'administration locale inappréciables dans des tableaux de comparaison, suivre une à une les dépenses réalisées dans chaque localité, il suffira de les rapporter au nombre des journées de chaque Hospice pour reconnaître les dépenses qui s'écartent plus ou moins d'un taux normal et reconnu tel.

Nous croyons les administrations municipales et les commissions des Hospices assez intéressées à ce travail, pour leur laisser le soin de le faire, dans les termes et pour les articles qu'elles jugeront à propos de régler. — Nous devons dire toutefois, que la condition de chaque établissement, la nature de ses charges et de ses dépenses, entrent pour beaucoup dans les différences que nos proportionnelles peuvent faire ressortir. — Nous pensons d'ailleurs qu'il conviendrait, pour arriver à une parfaite régularité de comptes et de comparaison, que chaque établissement présentât, à l'appui de ses dépenses, un état détaillé du prix courant des objets dont il a eu à se pourvoir. — Un état sommaire des quantités de marchandises consommées, le plus généralement, fournirait aussi un résumé fort utile sur l'état annuel du traitement des malades dans chaque Hospice.

(1) Pour obtenir cette moyenne, nous avons divisé le chiffre des dépenses générales de l'arrondissement de Morlaix, déduction faite des dépenses de Lanmeur, par le chiffre des journées de ce même arrondissement, qui ne comprend point celles de Lanmeur.

— moyennes prises sur les années 1829 — 30 et 31.

ENFANTS ET ORPHELINS DES FAMILLES INDIGENTES.							ENFANTS TROUVÉS, DONT L'EXPOSITION A EU LIEU.							MALADES MILITAIRES.						
Existant au 1. ^{er} janvier.	Reçus dans le cours de l'année.	Sortis dans le cours de l'année.	Morts dans le cours de l'année.	Restant au 31 décembre.	Nombre de journées pour l'année.		Existant au 1. ^{er} janvier.	Déposés dans le cours de l'année.	Sortis pour être mis en nourrice.	Morts à l'hospice et à la campagne.	Restant au 31 décembre.	Nombre de journées pour l'année.		Existant au 1. ^{er} janvier.	Entrés dans le cours de l'année.	Sortis dans le cours de l'année.	Morts dans le cours de l'année.	Restant au 31 décembre.	Nombre de journées pour l'année.	
176	96	74	12	186	70179		774	196	»	102	775	(A) 275200		»	»	»	»	»	»	
41	10	9	2	40	14227		»	»	»	»	»	»	»	»	29	28	»	1	228	
55	3	2	2	54	19710		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	1	»	»	3	1001		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	»	»	1	365		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1	»	»	»	1	365		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	6	457	437	6	20	4399	
24	9	6	2	25	9530		239	56	»	31	237	87149		27	507	499	9	26	8233	
15	5	2	1	17	5885		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
49	4	3	»	50	18240		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
34	3	2	2	33	9630		467	97	»	52	465	169976		14	306	299	5	16	5083	
»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	»	1	»	2	822		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
15	3	1	1	16	5789		84	20	»	9	78	29139		1	21	20	»	2	294	
275	110	85	16	284	105482		774	196	»	102	775	275200		»	29	28	»	1	228	
1	»	»	»	1	365		»	»	»	»	»	»	»	6	457	437	6	20	4399	
88	18	11	3	92	33655		239	56	»	31	237	87149		27	507	499	9	26	8233	
37	3	3	2	35	10452		467	97	»	52	465	169976		14	306	299	5	16	5083	
15	3	1	1	16	5789		84	20	»	9	78	29139		1	21	20	»	2	294	
416	134	100	22	428	155743		1564	369	»	194	1555	561464		48	1320	1283	20	65	18237	

(A) Les états de mouvement fournis par les hospices, ne présentent ordinairement, pour ce chapitre, que des faits partiels et relatifs aux expositions annuelles : nous avons pensé que les états de recettes présentant l'ensemble des sommes allouées, il fallait rétablir ici le chiffre général du mouvement et des journées.

ÉTAT des Recettes ordinaires et extraordinaires des Hospices Civils du Département; — moyennes prises sur les années 1829 — 30 et 31.

DESIGNATION des Hospices et des Lieux où ils se trouvent. DES ARRONDISSEMENTS.		RECETTES ORDINAIRES.														RECETTES EXTRAORDINAIRES.								RÉCAPITULATION.								
		1.	2.	5.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	1.	2.	5.	4.	5.	6.	Total des Recettes ordinaires.	Total des Recettes extraordinaires.	Total général.	
Brest.	Brest.	710 "	127 33	1006 "	2482 15	781 66	" "	" "	2712 76	64000 "	58714 14	4815 82	" "	" "	" "	5295 95	56 65	815 91	" "	1546 67	" "	5532 96	523 50	1651 47	68 "	" "	566 66	11772 51	148598 01	14582 14	163180 15	
	Landerneau. . .	345 43	1110 95	2568 50	464 29	" "	" "	" "	6 85	7200 "	" "	325 66	267 "	" "	" "	241 "	" "	619 02	" "	320 94	" "	2589 70	" "	422 71	23751 63	" "	" "	137 98	16059 34	24312 32	40371 66	
	Lesneven. . . .	" "	1865 99	" "	1021 95	" "	" "	" "	24 83	2712 50	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	17 53	1 80	2 51	" "	37 10	" "	" "	" "	" "	" "	" "	5684 21	" "	5684 21	
	St.-Renan. . . .	124 "	918 "	" "	18 "	" "	5 17	" "	247 08	" "	" "	144 90	" "	" "	" "	" "	" "	215 "	" "	12 "	28 33	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	1712 48	" "	1712 48	
	Plourin.	196 "	715 65	102 90	135 "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	1149 55	" "	1149 55
	Landéda.	" "	1704 50	" "	108 53	" "	" "	" "	8 88	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	426 18	1821 91	426 18	2248 09	
Châteaulin	Châteaulin. . .	141 67	306 66	" "	613 22	" "	" "	" "	263 37	266 67	" "	8 "	" "	" "	" "	" "	" "	16 66	541 45	" "	33 73	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	2191 43	" "	2191 43	
	Le Faou.	84 "	149 "	108 90	3 "	" "	" "	" "	" "	400 "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	86 25	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	831 15	" "	831 15
	Crozon.	92 67	" "	" "	230 81	" "	" "	" "	" "	600 "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	64 93	" "	" "	" "	244 94	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	1233 35	" "	1233 35
	Carhaix.	52 "	767 "	" "	729 75	" "	" "	" "	88 04	1466 66	" "	" "	5525 43	" "	" "	" "	" "	65 62	1 "	1 69	" "	735 65	" "	1039 28	" "	" "	" "	" "	9432 84	1039 28	10472 12	
Morlaix.	Morlaix.	162 54	3718 14	2287 25	1085 66	" "	" "	" "	8 54	8000 "	18365 51	4035 39	9348 58	" 21	6117 06	" "	6 "	" "	214 33	" "	" "	" "	" "	3055 33	" "	" "	" "	" "	47 04	63370 85	3102 37	66473 22
	St.-Pol-de-Léon	" "	5489 "	1047 67	621 "	" "	" "	" "	69 34	2000 "	" "	166 33	" "	" "	250 48	" "	97 97	" "	462 97	" "	1396 09	" "	30 "	526 43	" "	" "	" "	" "	145 88	11434 52	702 31	12136 83
	Roscoff.	4168 69	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	5048 68	" "	" "	" "	" "	" "	" "	224 28	" "	1785 "	" "	441 95	" "	" "	" "	" "	" "	6344 30	441 95	6786 25	
	Lanmeur.	" "	858 28	" "	309 71	" "	" "	" "	8 79	" "	" "	" "	" "	" "	558 27	" "	" "	" "	" "	" "	283 12	32 76	91 57	310 "	" "	" "	" "	" "	7099 61	431 76	7531 37	
Quimper.	Quimper.	188 "	4991 63	1416 50	925 34	2063 75	" "	" "	187 50	5100 "	34373 28	2846 32	4874 70	" "	" "	" "	" "	1380 41	" "	4481 20	864 26	37 55	" "	" "	" "	498 60	" "	62828 63	1400 41	64229 04		
	Pont-Labbé. . .	366 "	173 33	" "	126 26	" "	" "	" "	177 21	400 "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	73 33	53 67	204 26	241 80	" "	" "	" "	200 "	" "	" "	" "	" "	1815 86	200 "	2015 86	
	Pont-Croix. . .	" "	" "	" "	440 20	" "	" "	" "	63 72	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	2258 02	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	2761 94	" 83	2762 77	
Quimperlé	Quimperlé. . .	496 07	169 "	328 "	" "	" "	143 67	" "	1 62	6100 "	5913 93	7101 42	355 33	" 167	1298 65	" "	243 60	39 03	178 68	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	54 "	22536 01	54 "	22590 01		
RÉSUMÉ PAR ARRONDISSEMENTS.																																
Brest.		1375 43	6442 42	3677 40	4229 92	781 66	5 17	" "	3000 40	73912 50	58714 14	5286 38	267 "	" "	5536 95	56 65	1667 46	1 80	1882 12	28 33	8159 76	523 50	2074 18	23819 63	" "	566 66	12336 67	175025 50	39320 64	214346 14		
Châteaulin.		370 34	1222 66	108 90	1576 78	" "	" "	" "	351 41	2733 33	" "	8 "	5525 43	" "	6925 81	" "	130 55	17 66	629 39	" "	1014 32	" "	1039 28	" "	" "	" "	" "	" "	13688 77	1039 28	14728 05	
Morlaix.		4331 23	10065 42	3334 92	2016 37	" "	" "	" "	86 67	10000 "	18365 51	9250 40	9348 58	" 21	" "	" "	103 97	" "	901 58	283 12	3213 85	121 57	4333 71	" "	" "	" "	" "	88249 28	4678 39	92927 67		
Quimper.		554 "	5164 96	1416 50	1491 80	2063 75	" "	" "	428 63	5500 "	34373 28	2846 32	4874 70	" "	1298 65	" "	73 33	53 67	1584 67	2499 82	4481 20	864 26	37 55	200 "	" "	498 60	" 83	67406 43	1601 24	69007 67		
Quimperlé.		496 07	169 "	328 "	" "	" "	143 67	" "	1 62	6100 "	5913 93	7101 42	355 33	" 167	" "	" "	243 60	39 03	178 68	" "	" "	" "	" "	" "	" "	" "	54 "	22536 01	54 "	22590 01		
TOTAUX.		7127 07	23064 46	8865 72	9314 87	2845 41	148 84	" "	3868 53	98245 83	117366 86	24492 52	20371 04	" 188	23761 41	56 65	2218 91	112 16	5176 44	2811 27	16869 13	1509 33	7484 72	24019 63	" "	1065 26	12614 61	366905 99	46693 55	413599 54		

ÉTAT des Dépenses ordinaires et extraordinaires des Hospices Civils du Département; — moyennes prises sur les années 1829 — 30 et 31.

DÉPENSES ORDINAIRES.														DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				RÉCAPITULATION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
DÉSIGNATION DES HOSPICES et des lieux où ils se trouvent.	DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENTS.	DÉPENSES ORDINAIRES.												DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				RÉCAPITULATION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998

ÉTAT N.° 19.

ÉTAT des Femmes admises à faire leurs couches dans les Hospices du Département.

DÉSIGNATION des HOSPICES.	ANNÉES			ANNÉE MOYENNE.	ANNÉES			ANNÉE MOYENNE.	OBSERVATIONS.
	1818	1819	1820		1828	1829	1830		
Brest.	27	22	35	28	26	43	38	36	Un legs, qui remonte à une date assez ancienne, a été fait par un médecin de la marine de Brest en faveur des femmes mariées et pauvres qui feraient leurs couches à l'hospice civil de cette ville. — Les femmes qui pourraient se trouver dans le cas de profiter du legs, s'y refusent généralement.
Morlaix. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
Quimper. . .	14	20	17	17	21	19	14	18	
Quimperlé. .	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAUX. .	41	42	52	45	47	62	52	54	

ÉTAT N.° 20.

ALIÉNÉS.

Tableau général des Aliénés, existant dans les deux Hospices Départementaux de Quimper et de Morlaix.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	ÉTABLISSEMENT DE QUIMPER.											ÉTABLISSEMENT DE MORLAIX.										
	NOMBRE DES ALIÉNÉS.				AGE DES ALIÉNÉS.							NOMBRE DES ALIÉNÉS.				AGE DES ALIÉNÉS.						
	Malades entrés.	Sortis guéris.	Sortis non guéris.	Morts.	Restant en trait.	De 10 à 19 ans.	De 20 à 29 ans.	De 30 à 39 ans.	De 40 à 49 ans.	De 50 à 59 ans.	De 60 à 69 ans.	Malades entrés.	Sortis guéris.	Sortis non guéris.	Morts.	Restant en trait.	De 10 à 19 ans.	De 20 à 29 ans.	De 30 à 39 ans.	De 40 à 49 ans.	De 50 à 59 ans.	De 60 à 69 ans.
1826	12	3	»	3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1827	13	1	»	1	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1828	30	1	»	4	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1829	43	2	»	8	33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1830	46	2	»	3	41	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1831	51	6	»	1	44	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1832	61	6	»	2	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1833	70	12	4	2	52	1	13	14	15	6	2	1	52	37	»	1	36	2	12	11	5	3
TOTAL. . . .	326	33	4	24								37		1								36

Le prix accordé à l'Etablissement de Morlaix pour la journée du malade est de 75 c. — A l'Etablissement de Quimper, ce prix est le même.

ÉTAT N.° 21.

Causes d'aliénation des malades en traitement au 1.°r janvier 1834.

DÉSIGNATION de L'ÉTABLISSEMENT.	NOMBRE des malades.	CAUSES PHYSIQUES.								CAUSES MORALES.							CAUSES INCONNUES.
		Dispositions héréditaires.	Hydrocéphales.	Epilepsie, Convulsions, Infirmités.	Insolation.	Célibat.	Onanisme.	Abus des boissons alcooliques.	Accidents.	Religion mal entendue.	Amour.	Jalousie.	Chagrins.	Soucis domestiques.	Ambition.	Condamnations.	
Quimper. .	52 ^(d)	1	»	8	1	1	3	14	1	2	5	5	8 ^(a)	5	2	1 ^(b)	24
Morlaix. . .	22 et 14 pensionnaires	3	»	4	»	1	»	»	»	1	1	»	2	»	»	»	24 ^(c)

- (a) L'un de ces malheureux est devenu fou après un duel dans lequel il tua son meilleur ami; un autre pour avoir tué son père.
(b) Frappé d'une condamnation à mort.
(c) Sur ces 24 sujets, une malade est classée comme étant devenue aliénée à son âge critique.
(d) Ce chiffre présente le total des malades; mais plusieurs sujets étant classés comme atteints de maladies dues à des causes physiques et morales, cette circonstance explique pourquoi le détail des colonnes ne cadre point avec le chiffre désignant le nombre des malades.

ÉTAT N.° 22.

Professions des Aliénés.

DÉSIGNATION de L'ÉTABLISSEMENT.	NOMBRE des MALADES.	PROFESSIONS LIBÉRALES.							PROFESSIONS MÉCANIQUES. — OUVRIERS EN							Sans professions.
		Rentiers et Propriétaires.	Culte, droit, médecine, employés.	Militaires.	Marins.	Négociants et Commerçants.	Marchands en détail.	Bois.	Fer.	Or et Argent.	Autres métaux.	Bâtimens.	Géomètres et Peau.	Filateurs et tisseurs.	Cultivateurs ou Journaliers.	
Quimper. .	52	»	6	5	2	»	1	4	»	»	»	1	»	1	20	12
Morlaix. . .	22 et 14 pensionnaires.	6	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	6	10	12

NOTA. — Les causes de l'aliénation des malades n'ayant été constatées que pour l'année 1833, les observations générales, pouvant conduire à des appréciations éclairées sur l'origine de la maladie et le résultat des traitements, ne pourront être faites qu'au 2.° terme décennal.



ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

En établissant, par une moyenne prise sur les années 1829, 30 et 31, l'état actuel des enfants trouvés et abandonnés, à la charge du département, nous nous sommes proposé, d'un autre côté, de savoir, par un relevé des matricules, quelle pouvait être l'augmentation progressive des expositions et le rapport de ces expositions à la mortalité des enfants.

L'état n.º 23 est l'expression de ces deux faits, et il suffit d'y porter le regard pour se rendre un compte exact des résultats que nous avons à déplorer.

Quant à la population actuelle des enfants trouvés et abandonnés, ainsi qu'à la dépense qu'ils nécessitent, on voit par l'état n.º 25, que le département subissait, en 1831, une charge de 112,996 fr. 90 c., pour cette seule branche du service de bienfaisance.

Cette dépense ne s'élevait, il y a vingt ans, en 1811, qu'à la somme de 55,493 fr.

Elle fut en 1812 de 55,526
en 1813 de 79,731
en 1814 de 79,083
en 1815 de 95,600

Mais, à ce terme, depuis la paix et la rentrée des garnisons, le nombre des expositions s'est élevé si rapidement, qu'à la fin de 1815, il se trouva, dans ce service, un déficit de 25,089 fr. qu'il fallut combler par un prélèvement de fonds sur les communes.

Le prix moyen de l'entretien de ces enfants était, en 1831, dans l'arrondissement

de Brest, de 70 41 (*)
de Morlaix, de 77 11
de Quimper, de 73 92
de Quimperlé, de 73 11

Les mois de nourrice étaient réglés, dans l'arrondissement de Brest, d'après le tarif ministériel.

Dans celui de Morlaix, à raison de 6 fr. pour tout âge.

Dans celui de Quimper, à raison de 5 *dito.*

Et dans celui de Quimperlé, à raison de 5 *dito.*

Des quatre établissements affectés à l'exposition des enfants trouvés dans le département, le seul hospice de Morlaix continuait à recevoir l'indemnité accordée, par l'arrêté du 20 mars 1797, aux nourrices dont les enfants atteignent un certain âge.

Si l'on observe la mortalité et les radiations, on trouve pour l'hospice

De Brest 11 morts sur 100 enfants, et 10 radiations sur le même nombre.

De Morlaix 11 morts *dito.* et 9 radiations *dito.*

De Quimper 9 morts *dito.* et 8 radiations *dito.*

De Quimperlé 9 morts *dito.* et 16 radiations *dito.*

(*) Ce chiffre est obtenu en déduisant du total général des enfants les radiations qui ont eu lieu dans l'année.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

ÉTAT numérique des Enfants admis dans les Hospices du département, de 1797 à 1834.

DÉSIGNATION DES ANNÉES.	ADMISSION ET DÉCÈS DANS LES HOSPICES DE								OBSERVATIONS.
	BREST.		MORLAIX.		QUIMPER.		QUIMPERLÉ.		
	Admissions.	Décès.	Admissions.	Décès.	Admissions.	Décès.	Admissions.	Décès.	
1797	»	»	»	»	10	»	»	»	
98	»	»	»	»	4	»	»	»	
99	»	»	»	»	15	»	»	»	
1800	»	»	»	»	13	»	»	»	
1	»	»	»	»	13	»	»	»	
2	»	»	»	»	9	»	»	»	
3	»	»	»	»	16	»	»	»	
4	»	»	»	»	9	»	»	»	
5	»	»	»	»	26	»	»	»	
6	»	»	»	»	51	»	»	»	
7	»	»	»	»	43	»	»	»	
8	»	»	»	»	43	»	»	»	
9	»	»	»	»	37	»	»	»	
10	»	88	»	»	47	»	»	»	
11	»	90	»	»	38	»	»	»	
12	»	110	40	16	52	»	»	»	
13	»	92	33	16	55	»	»	»	
14	»	75	31	12	59	»	»	»	
15	»	87	28	18	71	»	»	»	
16	»	97	52	21	74	»	14	6	
17 (*)	236 (*)	92	35	16	130 (*)	46	13	7	(*) La disette de cette année influa sensiblement sur les admissions aux hospices de Brest et de Quimper. Les émigrations répétées qui eurent lieu de l'arrondissement de Châteaulin, vers les communes des arrondissements de Brest et de Quimper expliquent ce fait. Il paraît que cette influence se fit sentir dans l'arrondissement de Morlaix, dès 1816, première année de la cherté du grain.
18	165	109	38	16	103	46	16	10	
19	166	86	56	25	105	43	14	6	
20	173	90	47	25	88	45	15	7	
21	201	93	49	18	103	50	12	4	
22	»	78	53	29	92	»	13	7	
23	»	85	39	17	107	»	15	8	
24	156	90	40	32	102	32	16	7	
25	199	76	45	25	93	25	14	8	
26	175	109	42	10	106	66	11	4	
27	182	74	59	34	91	52	16	14	
28	187	118	57	42	99	64	20	4	
29	223	115	63	32	86	50	16	4	
30	184	»	57	32	82	53	14	7	
31	183	»	48	30	102	54	12	6	
32	199	»	19	11	101	53	20	11	
33	162	»	64	32	72	50	16	3	

ÉTAT du mouvement des Enfants trouvés et abandonnés dans le département ; — moyennes prises sur les années 1829, 30 et 31.

DÉSIGNATION DE		DÉNOMINATION DE	RESTANT le dernier jour de l'année précédente.	Nés dans l'hospice et délaissés par leurs mères non mariées, dans le courant de l'année.	Total des enfants exposés et des enfants nés dans les hospices.	RADIATIONS des registres D'INSCRIPTIONS.	RESTANT le dernier jour de l'année.	NOMBRE DES JOURNÉES.	Terme moyen pris sur le nombre de journées.	Nombre de vaccinations qui ont eu lieu.										
L'ARRONDISSEMENT.	LA COMMUNE.										LA CLASSE A LAQUELLE APPARTIENNENT LES ENFANTS.	L'HOSPICE.	A la campagne.	A l'hospice.	TOTAL.					
				Exposés dans le courant de l'année.		Total des radiations. Décédés à la campagne. Décédés à l'hospice. Sortis pour ne plus être à la charge du département. Retirés par leurs parents. TOTAL GÉNÉRAL.														
Brest. . . .	Brest. . . .	Brest. . . .	Enfants trouvés . Id. abandonnés.	» 271 1 502	71 88	» 37	196	970	6 23 35 29	2 34 7 59	195	» 277 » 498	775	500	274700	275200	753	$\frac{355}{365}$	»	
Morlaix . .	Morlaix . .	Morlaix . .	Enfants trouvés . Id. abandonnés.	4 175 7 53	47 »	» 9	56	295	9 3 10 5	2 27 2 »	58	4 181 3 49	237	3274	83875	87149	238	$\frac{279}{365}$	16	
Quimper..	Quimper..	Quimper . .	Enfants trouvés . Id. abandonnés.	» 437 1 29	76 3	11 7	97	564	11 33 1 2	3 47 » 2	99	» 430 1 34	465	164	169812	169976	465	$\frac{251}{365}$	»	
Quimperlé	Quimperlé	Quimperlé .	Enfants trouvés . Id. abandonnés.	» 67 » 17	84 1	» »	20	104	6 6 4 1	» 8 » 1	26	» 66 » 12	78	»	29139	29139	79	$\frac{304}{365}$	14	
TOTAUX.			Enfants trouvés . Id. abandonnés.	4 950 9 601	1564	213 92	11 53	369	1933	32 65 50 37	7 116 9 62	378	4 954 4 593	1555	3938	557526	561464	1538	$\frac{34}{365}$	30

PAUPÉRISME ET MENDICITÉ,

ANNÉE 1830.



ES renseignements et les annotations qui suivent, ont été rédigés par M. le Préfet et MM. les Sous-Préfets du département, au mois de juillet 1830, pour répondre aux questions de M. de Villeneuve, sur l'état de la mendicité.

Les causes de la pauvreté, suivant ces Administrateurs, sont dues, en particulier, au peu d'aisance des cultivateurs, qui ne leur permet pas d'employer beaucoup d'ouvriers, ni de leur accorder des salaires suffisants; à l'absence de toute espèce d'industrie, et au caractère apathique des habitants des campagnes, qui ne font rien pour améliorer les procédés de culture dont ils se servent; enfin à l'ivrognerie et au défaut d'instruction. — Dans les villes, la pauvreté est presque toujours due à l'inconduite. Une autre cause, suivant nous, doit encore être assignée à la misère des habitants de la campagne. Elle procède surtout de l'état inculte des terres qui, soit qu'elles appartiennent à des particuliers, à plusieurs villages à la fois, ou à des communes, servent à l'établissement d'une classe nombreuse de cultivateurs-journaliers appelés *pen-ty*, dont toutes les ressources consistent dans quelques salaires et l'espace qu'ils sont autorisés à clore pour y élever une hutte et y déchirer un coin de terre. Nous connaissons une commune de l'arrondissement de Quimper où des communs de la contenance de deux à trois cents hectares ont ainsi facilité l'établissement d'un grand nombre de familles, dont la masse s'élève aujourd'hui à environ 700 individus, ou le quart des habitants de la commune. Presque toute cette population est dans la plus affreuse pauvreté, et les salaires sont tombés dans cette commune, coupée cependant par une grande route, à 4 et 6 sols la journée, la nourriture en sus.

Les moyens employés pour soulager l'indigence, consistent dans quelques secours distribués à domicile par les sociétés de bienfaisance, dans l'admission d'un certain nombre d'infirmes et de malades au traitement des hospices; dans quelques travaux d'utilité publique, exécutés sur les fonds communaux; enfin, dans les secours de la charité publique. — Du reste, aucun moyen n'est employé dans le département pour prévenir l'indigence.

La mendicité, qui doit être généralement attribuée aux mêmes causes que la pauvreté, est due aussi, en partie, aux vices de toute espèce et au vagabondage que des aumônes, faites avec trop de facilité ou sans discernement, entretiennent dans la classe indigente, qui se refuse à des travaux réguliers et pénibles, pour vivre d'aumônes.

Aucuns moyens ne sont employés pour prévenir la mendicité, et l'on peut même ajouter que si la justice correctionnelle fait détenir quelques vagabonds, ceux-ci ne trouvent généralement aucuns moyens de travail dans les prisons où on les détient, si ce n'est à Morlaix.

On peut voir, d'ailleurs, par ce qui précède, que l'établissement des colonies agricoles qui pourraient devenir un moyen si puissant pour l'extirpation de la mendicité, dans le Finistère, ne demanderait, à bien dire, qu'à être régularisé.

Nous croyons, pour l'éclaircissement de ce document, devoir ajouter que toutes les appréciations portées en chiffres, sont purement approximatives, et que nous n'aurons un état exact de la pauvreté des classes indigentes, que lorsque l'administration des contributions directes nous aura fourni, par commune, l'état réel des locataires non susceptibles d'être portés au rôle de la contribution personnelle et mobilière. Du reste, on ne manquera pas de remarquer, sans doute, que, d'après les renseignements fournis par MM. les Sous-Préfets, l'arrondissement de Châteaulin serait celui où le nombre de pauvres serait relativement le moins élevé, tandis que l'arrondissement de Morlaix présenterait le plus grand nombre de pauvres et de mendiants. Cet état de choses est-il bien exact ?

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	Évaluation approximative du nombre des pauvres.	Rapport de leur nombre à la population.	Évaluation approximative du nombre des mendiants.	OBSERVATIONS.
Brest.	149482	16917	Le 9. ^{me}	10041	
Morlaix.	127045	20300	Le 6. ^{me}	9000	
Châteaulin.	89009	6000	Le 15. ^{me}	5000	
Quimper.	95952	17500	Le 6. ^{me}	6000	
Quimperlé.	41768	4200	Le 10. ^{me}	2000	
TOTAL.	503256	64917	Le 8. ^{me}	32041	

ORDRE JUDICIAIRE.



ATURELLEMENT placée après les faits qui constituent l'état civil et politique du pays, la statistique judiciaire est comme la conclusion de ces mêmes faits, ou le dernier mot de chacune des institutions et des lois qui donnent lieu aux débats juridiques.

La cour d'assises, les tribunaux correctionnels, les tribunaux civils, les justices de paix et les tribunaux de commerce, chacun dans la sphère de leurs attributions, présentaient donc une masse de faits dont le caractère, officiellement constaté par des jugements, demandait à être observé.

L'administration de la justice et le Gouvernement ont, depuis quelques années, senti l'importance de ces informations, et elles ont été faites avec un soin particulier.

Tout ce qui ressort des cours d'assises et des tribunaux correctionnels est en effet complet. Si nous prenons quelques conclusions à l'égard de ces faits, c'est seulement pour ne point laisser à part ce qui concerne l'état de la criminalité dans le département.

Mais, outre les crimes ou les délits contre les personnes et les propriétés, quelle autre partie, non moins importante, reste à observer dans cette masse d'affaires, qui constituent les jugements civils, ou qui ressortent des dépôts faits au greffe par les notaires, ces autres magistrats de la famille, chargés d'inscrire, jour par jour, les transactions de la vie civile et commerciale.

Nous avons pensé que cette lacune pouvait être remplie, et nous nous sommes livrés à quelques appréciations sur cet objet.

Mais, résumons au préalable les comptes officiels de l'administration de la justice, pour ce qui concerne la cour d'assises et les tribunaux correctionnels dans l'étendue de notre département.

On sait que les années 1825, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, sont, jusqu'à ce jour, les seules dont il ait été rendu un compte public.

Un premier terme de comparaison peut donc être établi, une première information constatée : soit les années 1829, 30 et 31, pour lesquelles, au lieu d'établir des moyennes qui se présenteraient avec des fractions désavantageuses pour la comparaison, nous prendrons un total triennal.

Or, les faits ont été :

1.º Pour crimes contre les personnes :

— 48 accusés, desquels :

29 acquittés,

19 condamnés;

2.º Pour crimes contre les propriétés :

— 220 accusés, desquels :

73 acquittés,

147 condamnés.

Sur cette masse de condamnés, l'on a compté :

2 condamnations à mort;

13 aux travaux à perpétuité,

31 aux travaux à temps,

37 à la réclusion,

82 à des peines correctionnelles,

1 à la détention.

Sur 268 accusés qui ont passé à la cour d'assises, on compte :

— 217 hommes,
51 femmes.

— 7 accusés, au-dessous de 16 ans,
44, de 16 à 21 ans,
29, de 21 à 25 ans,
44, de 25 à 30 ans,
52, de 30 à 35 ans,
35, de 35 à 40 ans,
20, de 40 à 45 ans,
14, de 45 à 50 ans,
23, de 50 ans et au-delà.

Dans les accusés âgés de moins de 21 ans, on en compte :

— 46 ne sachant ni lire ni écrire,
5 sachant bien lire et écrire.

Dans les accusés de 21 à 40 ans, on compte :

— 133 ne sachant ni lire ni écrire,
19 sachant lire et écrire imparfaitement,
6 sachant bien lire et écrire,
2 ayant une instruction supérieure.

Dans les accusés de 40 ans et au-delà, on compte :

— 43 ne sachant ni lire ni écrire,
10 sachant lire et écrire imparfaitement,
2 sachant bien lire et écrire,
2 ayant une instruction supérieure.

Enfin, on trouve que,
sur 100 accusés,

— 83 ne savaient ni lire ni écrire, et que
17 avaient acquis une instruction quelconque.

En rapprochant le nombre des accusés de l'effectif de la population, toujours pour les trois années 1829, 30 et 31, on trouve :

Pour le département, 1 accusé sur 5752 personnes,
Pour le ressort de la Cour royale de Rennes, 1 accusé sur 6009 personnes,
Et pour l'ensemble de la France, 1 accusé sur 4401 personnes.

Le nombre des individus en état de récidive, ayant déjà subi un ou plusieurs jugements à la cour d'assises, a été de 60 pour les trois années.

Pour l'année 1831, les affaires présentées à la Cour d'assises du Finistère, se sont réparties ainsi qu'il suit :

Violences envers des fonctionnaires publics.
Meurtre.
Assassinat.
Coups et blessures.
Coups et blessures envers un ascendant.
Viol et attentat à la pudeur sur des enfants au-dessous de 15 ans.
Faux témoignage et subornation.
Faux par supposition de personnes.
Vols sur un chemin public.
Vols domestiques.
Autres vols.
Banqueroute frauduleuse.

	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des accusés.
	1	1
	3	5
	1	6
	1	1
	1	1
	1	4
	1	2
	2	4
	7	11
	32	43
	1	1
TOTAUX.	51	80

TOTAUX.

Les morts accidentelles, portées à la connaissance du ministère public, ont été de 227.

les suicides de. 23.

les duels. ».

les faillites déclarées. 2.

Tribunaux Correctionnels.

On a compté, pour l'année 1831 isolément, et pour les cinq tribunaux correctionnels du département :

— 381 affaires.
474 prévenus.
94 acquittés.
380 condamnés, desquels
— 85 à 1 an et plus,
205 à moins d'un an,
90 à des amendes.

Le nombre des individus en état de récidive ayant déjà subi une ou plusieurs condamnations devant les tribunaux correctionnels, pendant la même année, a été de 81, desquels 78 ont été condamnés et 3 acquittés.

Les affaires présentées aux cinq tribunaux correctionnels du département, pendant le même exercice 1831, se classent ainsi qu'il suit :

Etat-Civil (délits relatifs à la tenue des actes).
Rébellion.
Outrages et violences envers des magistrats.
Outrages et violences envers des fonctionnaires publics.
Evasion de détenus.
Vagabondage.
Mendicité.
Blessures et coups volontaires.
Homicides et blessures volontaires.
Outrages publics à la pudeur.
Diffamations et injures.
Vols.
Escroqueries.
Abus de confiance.
Chasse et ports-d'armes.
(Douanes). Contraventions aux lois.
Délits forestiers.

	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des prévenus.
	2	2
	13	16
	4	4
	14	18
	1	3
	43	47
	5	8
	81	113
	8	11
	2	2
	15	21
	117	140
	8	8
	7	7
	3	4
	5	10
	53	60
TOTAUX.	381	474

TOTAUX.

Tribunaux de simple Police.

On a compté, dans le département du Finistère, de 1829 à 1831 :

— 675 jugements rendus à la requête du ministère public,
12 jugements rendus à la requête de la partie civile;
— 81 inculpés acquittés,
727 inculpés condamnés.

Listes générales du Jury.

La moyenne des jurés du Finistère, de 1829 à 1831, a été de :

— 851 jurés électeurs ayant leur domicile politique dans le département,
1 juré électeur ayant son domicile hors du département,
154 jurés, non électeurs, fonctionnaires gratuits nommés par le Roi,
79 jurés, non électeurs, officiers de terre et de mer, jouissant d'une pension de 1200 fr. au moins,
19 jurés, non électeurs, docteurs et licenciés des facultés de droit, des sciences et des lettres,
36 jurés, non électeurs, docteurs-médecins,
78 jurés, non électeurs, notaires.

TOTAL : 1218 jurés.

Ainsi que nous l'avons dit, toutefois, constater les crimes et les délits jugés par les tribunaux criminels ou correctionnels, ce n'est point avoir établi, d'une manière complète, tout ce qui ressort sur l'état du pays, de l'administration de la justice. Après le meurtre, les voies de faits, le vol, les attentats aux mœurs ou à l'autorité, le faux et les délits administratifs, il reste une masse d'affaires privées et d'intérêt particulier qui, en se reproduisant devant les tribunaux civils, fournissent des enseignements curieux sur les mœurs et les habitudes des habitants, sur leur probité, sur la nature de leurs propriétés, sur leur industrie, et les affaires qui leur sont les plus habituelles.

Nous avons essayé, pour constater ces faits, les deux tableaux et la note qui suivent, dressés avec le plus grand soin pour l'arrondissement de Quimper (1). — Les titres de ces tableaux indiquent les divisions que nous avons suivies; et le détail de chacun d'eux montre quel genre d'affaires prédomine dans le pays. — On ne manquera pas, à ce sujet, de remarquer, sans doute, l'article des expertises en matière de domaine congéable; mais, comme nous nous sommes interdit toute espèce de commentaire devenant un contrôle plutôt qu'un fait, nous laissons à chacun le soin de diriger ses études et ses réflexions vers tel ou tel point.

(1) Ces tableaux ayant demandé de longues recherches qu'il a fallu payer au greffier du tribunal, nous n'avons pu, pour cette fois, nous livrer aux mêmes explorations pour les autres arrondissements du département. Le Gouvernement et l'administration décideront s'il y a lieu à régulariser ces informations, qui pourraient devenir décisives pour la réforme du Code de Procédure Civile, à laquelle tant de personnes sont intéressées.

ETAT N.° 28.

TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER.

ÉTAT des Jugements rendus dans le cours des années 1811, 1821 et 1831, d'après les dispositions des livres 2 et 5 de la première partie du Code de procédure civile.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	JUGEMENTS DE		Jugements par défaut.	Enquêtes	RAPPORTS D'EXPERTS			JUGEMENTS DE			Saisies immobilières.	Procès- verbaux d'ordre.
	Contraintes par corps.	Dommages et intérêts.			en matière de succession.	en matière de domaine congéable.	en toutes autres matières.	saisies-arrêts.	saisies- exécution ou gagerie.	saisies de fruits.		
	Valeurs pour lesquelles elles ont été ordonnées. Leur nombre.	Valeurs allouées. Leur nombre.	Opposition. Leur nombre.	pour fait de propriété. pour fait de séparation et interdiction.	Montant de l'expertise. Leur nombre.	Montant de l'expertise. Leur nombre.	Montant de l'expertise. Leur nombre.	Valeurs pour lesquelles elles ont été ordonnées. Leur nombre.	Valeurs pour lesquelles elles ont été ordonnées. Leur nombre.	Valeurs pour lesquelles elles ont été ordonnées. Leur nombre.	Valeurs pour lesquelles elles ont été faites. Leur nombre.	Montant, ou sommes colloquées ou distribuées. Leur nombre.
Année 1811..	»	»	»	1	»	fr. c. 8907 14	fr. c. 100147 43	9	Au total. fr. c. 17426 25	»	fr. c. 7501 09	fr. c. 5517 59
Année 1821..	»	»	»	3	»	100 } 150 } 260 »	39 } 58740 65 } 77503 85	4	3512 » 1765 » 610 73	»	»	»
Année 1831..	»	»	»	3	»	100 } 200 } 500 »	(A) } 44844 99 } 174593 85	3	750 » 728 »	»	»	»

(A) On peut porter environ au quart de l'expertise le montant des frais que la plupart des affaires de cette nature provoquent. Mais il n'est pas rare que ces frais s'élèvent au-delà de la moitié, quelquefois à la presque totalité. D'autres abus sont encore inévitables aux formes de procédure appliquées à la licitation de ces biens. Il y a peu d'années que la justice fit pour 6000 fr. de frais dans la commune de Saint-Jean, canton de Pont-l'Abbé, pour une licitation provoquée par le détenteur d'une rente de 15 sols. — A Primelin, les frais de licitation d'un bien estimé 2022 fr., ont monté à 1525 fr. en 1834. — Le lieu de Kerbusulic, en Audierne, estimé 8 à 900 fr., a été absorbé dans sa totalité par les frais de licitation en 1834.

Il est, au reste, peu de propriétaires de domaine dans le pays, qui n'ait quelques désastres de l'espèce à déplorer. Chaque juge chargé d'un rang et ordre dans ces sortes d'affaires, aurait son exemple à citer; et nous en connaissons, pour notre part, un grand nombre qu'il serait trop long d'énumérer.

On nous a souvent rapporté que des agents d'affaires, formés en compagnie, s'étaient plusieurs fois entendus pour acheter des rentes extrêmement minimales, dans le seul but de provoquer la licitation et de profiter des frais de justice. Nous ne sachons pas que les parquets aient jamais poursuivi aucune manœuvre de ce genre, et nous pensons que la probité et le discernement des officiers judiciaires prémuniront les gens illétrés de nos campagnes contre de tels abus.

ÉTAT N.º 29.

TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER.

ÉTAT des Jugements rendus dans le cours des années 1811—1821—1831, d'après les dispositions des livres 1.^{er} et 2.^e de la 2.^e partie du Code de procédure civile.

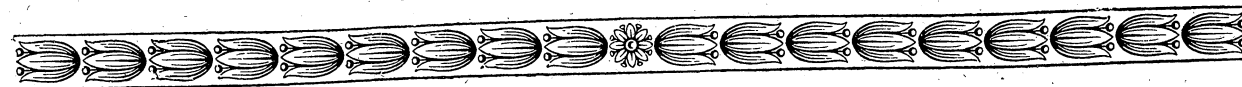
DÉSIGNATION des ANNÉES.	JUGEMENTS en séparation de biens.		JUGEMENTS en séparation de corps.		JUGEMENTS d'interdiction.			LICITATIONS.		Jugements arbitraux. Renonciation à la succession. Renonciation à la communauté. Successions sous bénéfice d'inventaire.				OBSERVATIONS.
	Leur nombre.	Renseignements généraux sur la profession des parties.	Leur nombre.	Renseignements généraux.	Sexe des interdits.		Renseignements généraux sur les interdits.	Leur nombre.	Montant de la valeur.	Leur nombre.				
					Masculin.	Féminin.								
Année 1811..	3	2 cultivateurs et 1 propriétaire.	2	cultivateurs.	2	1	propriétaire, pêcheur et cultivateur.	(A) 16	fr. c. 41635 »	11	4	9	1	(A) 5 Licitations 19040 fr. 5 Adjudications sur simples bannies. . 7410 5 Sur expropriations forcées 13205 1 Sur folle enchère 1980 TOTAL. 41635 fr.
Année 1821..	3	propriétaire, cultivateur et marchand.	1	cultivateur.	3	2	cultivateurs et journaliers.	(B) 12	30415 »	2	4	8	3	(B) 6 Licitations. 21400 fr. 5 Adjudications sur simples bannies. . 7365 1 Sur expropriation forcée 1650 TOTAL. 30415 fr.
Année 1831..	1	cultivateur.	1	cultivateur.	3	3	cultivateurs peu aisés.	(C) 11	75960 »	5	3	5	1	(C) Licitations.

ÉTAT N.º 50.

TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER.

ÉTAT supplémentaire des Affaires présentées au Tribunal Civil de Quimper, pendant les années 1811, 1821 et 1831.

DÉSIGNATION des JUGEMENTS ET AUTRES ACTES.	NOMBRE		
	en 1811.	en 1821.	en 1831.
Jugements contradictoires en toutes matières.	46	35	25
Idem préparatoires.	18	19	24
Idem interlocutoires.	4	6	7
Idem pour tenir lieu d'acte de naissance.	8	24	29
Idem idem de décès.	2	1	3
Idem idem de mariage.	2	2	»
Idem d'homologation de délibération de conseil de famille. . .	17	6	4
Idem de rectification d'actes de l'Etat-Civil.	6	2	8
Idem sur requêtes.	18	10	14
Idem de successions vacantes.	1	1	3
Idem sur référés.	2	2	»
Ouverture de testaments.	2	2	3
Serments de fonctionnaires.	25	11	11
Liquidations d'arrérages.	10	7	1
TOTAUX.	161	128	132



NOTARIAT.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

PASSÉES CHEZ LES NOTAIRES DU DÉPARTEMENT,

Pendant les Années 1811, 1821 et 1831.

Les jugements rendus dans les divers degrés de juridiction ayant été observés, il reste à constater, comme nous nous le sommes proposé, le nombre et l'importance des transactions, qui viennent se résoudre dans l'étude des Notaires, sorte de tribunal arbitral, où les intérêts de la société et des individus ont aussi leur solution.

Or, nous avons, pour cela, les répertoires déposés aux greffes par chaque Notaire : nous avons demandé quelle était, par canton et par arrondissement, la masse des actes passés, en les distinguant comme minutes ou comme brevets ; nous avons demandé aussi que le nombre d'actes appartenant à chaque étude fût distingué d'une période à l'autre : il y a, dans cette distinction, des indications précieuses sur ce que peuvent la confiance et la probité dans ces charges que nous regardons comme une magistrature.

Des proportionnelles établies, par canton et par arrondissement, entre le chiffre de la population et celui des actes, formeraient aussi une indication précieuse sur la fréquence et l'importance des transactions passées en présence des Notaires. Enfin, la comparaison établie d'une période à l'autre, entre le nombre d'actes souscrits, dans chaque canton ou chaque arrondissement, aidera à faire connaître la situation relative des diverses parties du département que l'administration ou les particuliers peuvent avoir intérêt de connaître.

ARRONDISSEMENT DE BREST.

MOUVEMENT des Affaires passées chez les Notaires de l'Arrondissement, pendant les années 1811, 1821, 1831.

CANTONS.	Population.	Nombre des Notaires résidant dans chaque canton.	NOMBRE D'ACTES PASSÉS PAR CHAQUE NOTAIRE.		TOTAL des actes passés dans le canton.			Nombre d'appels des justices de paix au Tribunal civil par canton.
			Minutes.	Brevets.	Minutes.	Brevets.	TOTAL.	
1811.								
Brest (3 cantons) . . .	7	33. 44. 294. 16. 190. 377. 259.	60. 25. 165. 25. 403. 362.	1213	1040	2253		
Daoulas.	4	360. 203. 205. 256.	37.	1024	37	1061		
Landerneau.	6	22. 21. 188. 242. 104. 75.	1. 17. 32. 10. 12.	652	72	724		
Lannilis.	5	208. 78. 196. 20. 299.	"	801	"	801		
Lesneven.	8	207. 78. 61. 15. 251. 244. 305. 128.	7. 3. 1.	1289	11	1300		
Ouessant.	"	"	"	"	"	"		
Plabennec.	2	120. 198.	5. 4.	318	9	327		
Ploudalmézeau.	4	138. 77. 80. 103.	"	398	"	398		
Ploudiry.	1	48.	"	48	"	48		
Saint-Renan.	3	296. 216. 81.	"	593	"	593		
TOTAUX.	40			6336	1169	7505		
1821.								
Brest (3 cantons) (1) . . .	39276	9	58. 276. 182. 140. 365. 47. 191. 249. 16.	45. 233. 121. 74. 61. 215. 268. 5.	1524	1022	2546	
Daoulas.	14111	4	336. 85. 176. 156.	53. 44.	753	97	850	
Landerneau (2)	15398	5	87. 169. 144. 101. 65.	7. 31. 51. 6.	566	95	661	
Lannilis (3)	13312	4	172. 283. 108. 164.	1. 4. 10. 1.	727	16	743	
Lesneven (4)	17325	5	155. 88. 129. 167. 153.	2. 8. 6.	692	16	708	
Ouessant.	1851	"	"	"	"	"	"	
Plabennec.	12291	2	51. 49.	2. 1.	100	3	103	
Ploudalmézeau (5)	14366	3	63. 169. 73.	5. 6.	305	11	316	
Ploudiry.	5629	1	46.	4.	46	4	50	
Saint-Renan.	12381	3	257. 232. 70.	3. 1.	559	4	563	
TOTAUX.	145940	36			5272	1268	6540	
1831.								
Brest (3 cantons) . . .	45183	9	253. 275. 188. 101. 396. 169. 152. 326. 104.	185. 238. 147. 123. 131. 123. 157. 258. 13.	1964	1375	3339	
Daoulas.	15851	4	401. 70. 240. 265.	11. 13. 47.	976	71	1047	
Landerneau.	15795	5	62. 179. 196. 31. 228.	6. 15. 81. 2. 36.	696	140	836	
Lannilis.	14352	4	102. 237. 182. 153.	2. 3. 29. 1.	674	35	709	
Lesneven.	17879	5	120. 296. 233. 203. 118.	30. 9. 22. 4. 2.	970	67	1037	
Ouessant.	2032	1	13.	3.	13	3	16	
Plabennec.	13143	2	38. 73.	3. 4.	111	7	118	
Ploudalmézeau (6)	14680	2	237. 41.	27. 1.	278	28	306	
Ploudiry.	5696	1	116.	8.	116	8	124	
Saint-Renan.	12199	3	214. 292. 101.	7. 20. 14.	607	41	648	
TOTAUX.	156810	36			6405	1775	8180	

Les trois Commissaires-Priseurs à Brest ont rapporté, en 1821, 46, 25 et 33 actes, — ensemble 104 actes.
Idem *Idem* en 1831, 61, 23 et 15 actes, — ensemble 99 actes.

TOTAL. 203 actes.

(1) 3 Études ont été fondées depuis 1811 et 2 réunies en une seule.
(2) Depuis 1811 deux Études ont été réunies.
(3) Le titulaire de l'une des Études a quitté le canton depuis 1811.

(4) 3 Études ont été supprimées depuis 1811.
(5) Depuis 1811 l'un des quatre titulaires a cessé ses fonctions.
(6) Depuis 1821 l'un des trois titulaires a cessé ses fonctions.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

MOUVEMENT des Affaires passées chez les Notaires de l'Arrondissement, pendant les années 1811, 1821, 1831.

CANTONS.	Population.	Nombre des Notaires résidant dans chaque canton.	NOMBRE D'ACTES PASSÉS PAR CHAQUE NOTAIRE.		TOTAL DES ACTES PASSÉS dans le Canton.			Nombre d'appels des justices de paix au Tribunal civil par Cantons.
			Minutes.	Brevets.	Minutes.	Brevets.	TOTAL.	
1811.								
Landivisiau (1).		5	66. 24. 125. 190. 192.	13. 20.	597	33	630	»
Lanmeur.		4	199. 156. 170. 96.	1. 5. 4.	621	10	631	»
Morlaix.		6	389. 167. 447. 211. 290. 115.	59. 23. 69. 36. 12.	1619	199	1818	3
Plouescat.		3	100. 247. 263.	4. 3.	610	7	617	»
Plouigneau.		4	20. 47. 272. 312. 96.	15. 10.	747	25	772	»
Plouzévéde.		2	160. 78.	»	238	»	238	1
Saint-Pol-de-Léon.		5	96. 7. 116. 179. 270.	6. 38. 25.	668	69	737	»
Saint-Thégonnec.		3	168. 79. 211.	4.	458	4	462	1
Sizun.		3	38. 7. 406.	3. 32.	451	35	486	»
Taulé.		1	44.	»	44	»	44	»
TOTAUX.		36			6053	382	6435	5
1821.								
Landivisiau (2).	12047	4	260. 194. 15. 29.	32. 24.	498	56	554	»
Lanmeur.	14157	5	153. 26. 93. 164. 109.	1. 3. 1.	545	5	550	»
Morlaix.	16887	6	322. 33. 356. 300. 180. 14.	51. 2. 65. 35.	1205	153	1358	»
Plouescat.	10096	4	103. 240. 54. 39.	»	436	»	436	»
Plouigneau (3).	12683	4	364. 3. 67. 232.	15.	666	15	681	»
Plouzévéde (4).	10710	3	57. 70. 153.	3.	280	3	283	»
St.-Pol-de-Léon (5).	17228	4	60. 210. 257. 109.	18. 19. 11.	636	48	684	»
Saint-Thégonnec.	11827	3	183. 92. 170.	2. 2.	445	4	449	»
Sizun.	7903	2	207. 156.	9. 5.	363	14	377	»
Taulé.	8533	1	92.	»	92	»	92	»
TOTAUX.	122071	36			5166	298	5464	»
1831.								
Landivisiau.	13005	4	260. 131. 179. 164.	22. 3. 21. 16.	734	62	796	»
Lanmeur (6).	15790	5	326. 48. 14. 104. 24.	7. 3. 7. 1.	516	18	534	»
Morlaix (7).	16987	5	478. 345. 123. 178. 142.	55. 97. 18. 35. 34.	1266	239	1505	»
Plouescat (8).	10961	4	240. 17. 103. 199.	5. 3.	559	8	567	»
Plouigneau.	14175	4	325. 207. 128. 82.	35. 13.	742	48	790	1
Plouzévéde.	12111	2	197. 124.	3. 32.	321	35	356	»
St.-Pol-de-Léon (9).	18828	4	206. 234. 180. 135.	48. 29. 27. 20.	755	124	879	»
Saint-Thégonnec (10).	12190	3	178. 133. 187.	12. 5. 6.	498	23	521	»
Sizun (11).	8668	2	204. 211.	2. 1.	415	3	418	»
Taulé (12).	8865	2	99. 48.	»	147	»	147	»
TOTAUX.	131580	35			5953	560	6513	1

Le Commissaire-Preneur à Morlaix, en 1821, a rapporté 34 actes.
Idem en 1831, idem 19 actes.

TOTAL. . . . 53 actes.

(1) Le nombre des Notaires de ce canton avait d'abord été fixé à quatre, par ordonnance du Roi du 13 septembre 1820.

(2) Le nombre des Notaires a été réduit à trois, par ordonnance du 2 octobre 1821, la résidence de Plouventer ayant été transférée à Landivisiau.

(3) Quatre Notaires, ordonnance du 21 novembre 1821.

(4) Trois Notaires, ordonnance du 24 mars 1820.

(5) Le nombre des Notaires avait d'abord été fixé à cinq, par ordonnance du 24 octobre 1821.

(6) Quatre Notaires, ordonnance du 4 octobre 1826.

(7) Cinq Notaires, ordonnance du 2 juillet 1823, qui supprime en même temps un des offices.

(8) Quatre Notaires, ordonnance du 23 avril 1822.

(9) Le nombre des Notaires a été réduit à quatre, par ordonnance du 25 septembre 1822, qui supprime un office à Saint-Pol-de-Léon.

(10) Trois Notaires, ordonnance du 10 mars 1824.

(11) Le nombre des Notaires n'est pas encore fixé par ordonnance.

(12) Deux Notaires, ordonnance du 27 février 1822.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

MOUVEMENT des Affaires passées chez les Notaires de l'Arrondissement, pendant les années 1811, 1821, 1831.

CANTONS.	Population.	Nombre des Notaires résidant dans chaque canton.	NOMBRE D'ACTES PASSÉS par chaque Notaire.		TOTAL DES ACTES passés dans le canton.			Nombre d'appels des justices de paix au Tribunal civil par canton.
			Minutes.	Brevets.	Minutes.	Brevets.	TOTAL.	
1811.								
Châteaulin.....	7		328. 300. 70. 312. 160. 73. 241.	»	1484	»	1484	»
Pleyben.....	5		499. 161. 65. 110. 306.	»	1141	»	1141	3
Châteauneuf.....	7		102. 180. 330. 150. 96. 202. 131.	»	1191	»	1191	»
Carhaix.....	6		26. 27. 534. 190. 195. 383.	»	1355	»	1355	»
Huelgoat.....	3		516. 179. 280.	»	975	»	975	»
Crozon.....	3		627. 28. 334.	»	989	»	989	»
Le Faou.....	4		61. 178. 130. 346.	»	715	»	715	1
TOTAUX. . .		35			7850	»	7850	4
1821.								
Châteaulin.....	15420	6	219. 240. 127. 95. 204. 113.	34. 30. 47.	998	111	1109	»
Pleyben.....	14534	5	389. 79. 105. 118. 222.	1. 9.	913	10	923	»
Châteauneuf...	13956	5	248. 259. 143. 150. 143.	36. 35. 15. 34.	943	120	1063	»
Carhaix.....	13522	5	262. 79. 168. 81. 239.	52. 24. 74. 18. 69.	829	237	1066	»
Huelgoat.....	9595	3	158. 258. 112.	15. 31. 9.	528	55	583	»
Crozon.....	11650	3	197. 95. 206.	73. 13. 26.	498	112	610	»
Le Faou.....	5800	3	329. 108. 61.	98. 8.	498	106	604	1
TOTAUX. . .	84477	30			5207	751	5958	1
1831.								
Châteaulin.....	16710	6	251. 338. 68. 73. 254. 147.	41. 10. 11. 34.	1131	96	1227	»
Pleyben.....	15872	5	568. 40. 17. 309. 21.	3. 11. 1. 12.	955	27	982	»
Châteauneuf...	16030	4	301. 236. 362. 114.	49. 33. 78. 20.	1013	180	1193	»
Carhaix.....	14721	5	363. 207. 227. 172. 273.	76. 53. 73. 22. 55.	1242	279	1521	»
Huelgoat.....	11079	2	191. 221.	44. 18.	413	62	475	»
Crozon.....	13767	3	199. 292. 282.	52. 49. 78.	773	179	952	1
Le Faou.....	6123	3	363. 9. 123.	98. 2. 19.	495	119	614	»
TOTAUX. . .	94302	28			6022	942	6964	1

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

MOUVEMENT des Affaires passées chez les Notaires de l'Arrondissement, pendant les années 1811, 1821, 1831.

CANTONS.	Population.	Nombre des Notaires résidant dans chaque canton.	NOMBRE D'ACTES PASSÉS PAR CHAQUE NOTAIRE.		TOTAL DES ACTES PASSÉS dans le Canton.			Nombre d'appels des Justices de paix au Tribunal civil par Cantons.
			Minutes.	Brevets.	Minutes.	Brevets.	TOTAL.	
1811.								
Briec.		1	249.	"	249	"	249	1
Concarneau.		3	145. 208. 168.	"	521	"	521	"
Douarnenez.		5	85. 43. 131. 162. 173.	65.	594	65	659	"
Fouesnant (1).		3	105. 219.	"	324	"	324	"
Pont-Croix.		5	100. 277. 314. 50. 253.	67.	994	67	1061	"
Pont-Labbé (2).		6	410. 61. 169. 12. 263.	66.	915	66	981	"
Plogastel-S.-Germain (3)		5	159. 313. 160. 67.	1.	699	1	700	"
Quimper (4).		7	187. 228. 96. 311. 223. 309. 124.	13. 75.	1478	88	1566	1
Rosporden.		1	191.	"	191	"	191	"
TOTAUX.		36			5965	287	6252	2
1821.								
Briec.	5298	2	275. 113.	2.	388	2	390	"
Concarneau.	6266	3	187. 131. 112.	32.	430	32	462	"
Douarnenez.	10738	5	70. 58. 174. 257. 19.	10. 11. 67.	578	88	666	"
Fouesnant.	5934	2	157. 180.	36.	337	36	373	"
Pont-Croix.	15951	5	72. 230. 357. 87. 230.	13. 56. 57.	976	126	1112	2
Pont-Labbé.	12270	5	337. 279. 254. 66. 245.	72. 33. 34. 7. 30.	1181	176	1357	"
Plogastel-Saint-Germain.	12194	5	38. 29. 321. 77. 58.	14. 4. 49.	523	67	590	1
Quimper (5).	17430	6	182. 311. 265. 183. 41. 60.	45. 54. 148.	1042	247	1289	"
Rosporden.	5218	2	152. 114.	"	266	"	266	"
TOTAUX.	91299	35			5721	774	6495	3
1831.								
Briec.	5363	2	268. 238.	40. 30.	506	70	576	"
Concarneau.	7056	3	221. 32. 170.	19. 5.	423	24	447	"
Douarnenez.	12712	5	49. 200. 118. 227. 150.	7. 25. 17. 9. 10.	744	68	812	"
Fouesnant.	6703	2	149. 123.	28. 3.	272	31	303	"
Pont-Croix.	17049	5	244. 287. 190. 222. 83.	6. 50. 30. 38. 19.	1026	143	1169	"
Pont-Labbé.	13821	5	138. 226. 174. 388. 373.	15. 23. 27. 49. 32.	1299	146	1445	"
Plogastel-Saint-Germain.	13676	5	250. 232. 397. 124. 182.	16. 24. 41. 10. 18.	1185	109	1294	"
Quimper.	18653	5	279. 258. 176. 302. 274.	103. 77. 34. 82. 62.	1289	358	1647	1
Rosporden.	5643	2	230. 218.	46.	448	46	494	"
TOTAUX.	100676	34			7192	995	8187	1

Le Commissaire-Priseur à Quimper, en 1821, a rapporté 31 actes.
Idem en 1831, idem 20 actes.

TOTAL. . . . 51 actes.

(1) Aucun acte n'a été rapporté par le 3.º Notaire du canton de Fouesnant.
(2) M. Verrye, 6.º notaire, est mort en décembre 1811, et son répertoire n'a point été déposé au greffe. Depuis, le nombre des Notaires, au Pont-Labbé, est resté fixé à cinq.
(3) Aucun acte n'a été rapporté par le 5.º Notaire de Plogastel. Il habitait une propriété qu'il possédait en Pluguffan.

(4) En 1811, deux Notaires cessèrent leurs fonctions. L'un se borna à la profession d'Avocat, et l'autre fut nommé Juge. Ce qui réduisit à sept le nombre des Notaires de Quimper, qui, précédemment, étaient au nombre de neuf.
(5) En 1821, un Notaire mourut, et, à compter de ce délai, le nombre des Notaires à Quimper est resté fixé à cinq.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

MOUVEMENT des Affaires passées chez les Notaires de l'Arrondissement, pendant les années 1811, 1821, 1831.

CANTONS.	Population.	Nombre des Notaires résidant dans chaque canton.	NOMBRE D'ACTES PASSÉS par chaque Notaire.		TOTAL DES ACTES PASSÉS dans le canton.			Nombre d'appels des Justices de paix au Tribunal civil par cantons.
			Minutes.	Brevets.	Minutes.	Brevets.	TOTAL.	
1811.								
Arzano (1)	3721	"	"	"	"	"	"	"
Bannalec	7267	3	168. 221. 53.	compris dans la colonne des minutes.	442	compris dans la colonne des minutes.	442	"
Pont-Aven	8746	3	109. 106. 407.	Idem.	622	Idem.	622	1
Quimperlé	8570	5	327. 316. 264. 75. 450.	Idem.	1432	Idem.	1432	2
Scaër (2).	6806	4	183. 163. 104. 101.	Idem.	551	Idem.	551	2
TOTAUX.	35110	15			3047	Idem.	3047	5
1821.								
Arzano	3952	2	51. 78.	Idem.	129	Idem.	129	"
Bannalec.	9146	2	95. 131.	Idem.	226	Idem.	226	"
Pont-Aven	9558	3	127. 152. 233.	Idem.	512	Idem.	512	"
Quimperlé	9424	5	76. 226. 104. 276. 244.	Idem.	926	Idem.	926	"
Scaër	7228	3	453. 32. 160.	Idem.	645	Idem.	645	"
TOTAUX.	39308	15			2438	Idem.	2438	"
1831.								
Arzano	4173	2	20. 81.	Idem.	101	Idem.	101	"
Bannalec.	8940	3	100. 281. 123.	Idem.	504	Idem.	504	"
Pont-Aven	9994	3	312. 275. 236.	Idem.	823	Idem.	823	"
Quimperlé	10453	5	221. 201. 111. 313. 148.	Idem.	994	Idem.	994	"
Scaër	7468	3	290. 89. 302.	Idem.	681	Idem.	681	"
TOTAUX.	41028	16			3103	Idem.	3103	"

(1) En l'année 1811, il n'y avait aucun Notaire dans ce canton. | (2) Une charge éteinte.

Il ressort du nombre d'actes passés dans les diverses Etudes de chaque arrondissement, que, eu égard à la population, on a compté :

Dans l'arrondissement de Brest,	pour 1821, 1 acte sur 22 personnes.
	pour 1831, 1 acte sur 19 personnes.
Dans l'arrondissement de Morlaix,	pour 1821, 1 acte sur 22 personnes.
	pour 1831, 1 acte sur 20 personnes.
Dans l'arrondissement de Châteaulin,	pour 1821, 1 acte sur 14 personnes.
	pour 1831, 1 acte sur 17 personnes.
Dans l'arrondissement de Quimper,	pour 1821, 1 acte sur 14 personnes.
	pour 1831, 1 acte sur 14 personnes.
Dans l'arrondissement de Quimperlé,	pour 1811, 1 acte sur 11 personnes.
	pour 1821, 1 acte sur 16 personnes.
	pour 1831, 1 acte sur 13 personnes.

D'après ce qui a lieu aujourd'hui, pour la vente et l'exploitation des Etudes de Notaires (1), personne, je crois, ne saurait contester que le coût des actes passés par ces officiers judiciaires, n'ait sensiblement augmenté. Cet état de choses, ainsi que la confiance plus ou moins grande que méritent ces dépositaires des secrets et de la fortune des particuliers, tiennent à un ordre de faits et à une législation que nous ne saurions apprécier ici dans tous leurs détails. Nous produisons seulement parmi les faits à nous connus ceux qui nous semblent propres à éclairer une question d'ordre social, que nous croyons déjà avancée.

Nous devons placer évidemment, au premier rang de nos observations, ce qui doit être dit du prix extrêmement élevé qu'acquièrent chaque jour les Etudes mises en vente. A ce sujet, nous pouvons citer, en particulier, une Etude de la commune de Landudec, canton de Plougastel (800 âmes de population), qui, ayant été vendue 2000 fr. en 1823, s'est élevée jusqu'au prix de 15,000 fr. en 1833. Cette Etude passe pour avoir valu à son titulaire une fortune de 80 à 100 mille francs dans l'espace de 10 ans. Le nombre d'actes passés était, en 1831, de 397.

Une autre Etude de l'arrondissement de Quimper, réduite à ne rien faire, et vendue 12,000 fr., vers 1828, ne comptait, en 1831, que 138 actes, et, en 1832, 146. — En portant ces actes au taux moyen de 10 fr., l'un dans l'autre, c'est, pour le titulaire, 1380 fr. en 1831, et 1460 fr. en 1832 (2). — Or, le titulaire de cette charge avait :

Pour mise d'acquêt.	600 fr. de rente.
Pour frais de clerc.	400 fr.
Pour différence d'intérêts sur son cautionnement environ.	100 fr.

Ci, au total. 1100 fr.,

desquels il doit se couvrir pour faire bénéfice, sans compter le loyer de son Etude, ses frais de route et ses avances.

Une autre Etude, dans l'arrondissement de Quimperlé, s'est vendue 19,000 fr., avec les frais de contrat et droits d'enregistrement 20,000 fr.

(1) Le commerce et l'agiotage qui se font sur ces charges, ont été portés fort loin dans certains départements, où des compagnies achètent pour revendre.

(2) D'après les renseignements fournis par MM. les Sous-Préfets, voici quel était, pour les Notaires, le taux moyen de leurs honoraires, dans les cinq arrondissements du département, en 1831 :

Brest,	— pour contrat de vente, 10 à 15 fr. pour les premiers mille francs ; — 10 francs pour les autres mille.
Morlaix,	— pour contrat de vente, 9/10. ^e pour % jusqu'à 1000 fr. ; — 4/10. ^e pour % pour les autres mille.
Châteaulin,	— pour contrat de vente, 1 pour % sur toutes sommes.
Quimper,	— pour contrat de vente, 24 fr. pour le premier mille ; — 6 fr. pour les autres mille.
Quimperlé,	— pour contrat de vente, 1 pour %, jusqu'à 10,000 fr. ; — 1/2 pour % de 10,000 à 20,000 fr.

Or, cette même Etude comptait, en 1831, 275 actes à 10 fr. (taux extrêmement élevé), ci. 2750 fr. de revenu.

Mais l'intérêt de la mise d'argent donne.	1000 fr.
L'entretien et le salaire du clerc peuvent être évalués à. . .	600 fr.
La différence des intérêts sur le cautionnement.	100 fr.
	1700 fr.

Ci, en produit net, 1050 fr., sur lesquels tous les frais d'exploitation restent à prélever, ainsi que l'intérêt des sommes avancées pour les droits d'enregistrement.

A Morlaix, on porte à 30,000 fr. environ le prix d'une Etude de Notaire ; elle s'élève au-delà à Brest, et atteindrait probablement ce même prix à Quimper.

Si nous recherchons, d'une autre part, quel est le taux actuel des honoraires de ces mêmes officiers, on trouve qu'ils ont dû s'élever d'une manière extraordinaire par suite des conditions rigoureuses de première acquisition imposées aux titulaires.

Nous savons, par exemple, qu'en 1816, avant la vénalité de ces charges, le coût d'un acte de vente portant à 2400 fr., était, chez un Notaire de Quimper, de 12 à 15 fr. ; aujourd'hui, il est de 60 fr. et plus. Aussi n'est-il pas rare de voir un tiers appelé à trancher des différends pour les honoraires, entre le client et son Notaire ; et il n'est pas rare non plus, et conséquemment à ce premier fait, de voir le client, avant de donner sa pratique, aller marchander, d'Etude en Etude, le prix de l'acte qu'il veut faire rédiger.

Mais on sent combien l'effet de la concurrence est borné dans l'espèce, et à quels graves inconvénients ces désordres peuvent conduire. Un jurisconsulte de Quimper, homme justement famé, nous disait qu'il avait été appelé jusqu'à trois fois, dans l'espace d'un mois, pour arbitrer les honoraires d'un Notaire. Ce même jurisconsulte, prié de rédiger un contrat de mariage, remit son projet en forme de minute au Notaire qui devait en rester dépositaire : le jurisconsulte crut devoir demander 18 fr. pour honoraires ; le Notaire prit 300 fr. pour sa signature.

Nous ajouterons comme fait, et toujours sans en presser les conséquences, qu'il est fort rare, sans exemple, que les chambres de Notaires refusent le certificat de capacité aux postulants qui se présentent avec l'acquisition d'une charge.

Au reste, comme on le sait, l'article de la loi de 1816, qui créa la vénalité de ces places, n'est que transitoire d'après sa rédaction expresse.

Quelques autres faits, peut-être, auraient-ils pu être observés, quant à l'influence morale ou politique que la loi de 1816 a consacrée en faveur de la vénalité du Notariat. Mais ces faits dépassent le terme de nos investigations, et c'est aux procès-verbaux mêmes des élections qui ont eu lieu, et à l'état d'instruction des Electeurs ruraux, qu'il faut renvoyer ceux de nos lecteurs qui voudraient éclairer cette grave question du droit et de l'instruction de l'Electeur. Pour ce qui regarde l'influence que peuvent donner les charges municipales que l'autorité confie à des Notaires, sans commentaires aucuns, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux Etats qui précèdent, et aux rapprochements qu'ils peuvent offrir sur le nombre d'actes passés à diverses époques dans chaque Etude.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

NOMBRE annuel des Jugements rendus par les Tribunaux de Commerce de Brest, Morlaix, Quimper; et nombre des faillites déclarées et terminées.

DÉSIGNATION DES ANNÉES.	NOMBRE DES						NOMBRE DES FAILLITES						NOMBRE DES RAPPORTS FAITS par les Capitaines de Navires du Commerce.				
	CAUSES PRÉSENTÉES AU TRIBUNAL			JUGEMENTS LEVÉS AU TRIBUNAL			TERMINÉES PAR CONCORDAT.			TERMINÉES PAR CONTRAT D'UNION			TOTAL GÉNÉRAL.	Brest.	Morlaix.	Quimper.	
	de Brest.	de Morlaix.	de Quimper.	Brest.	de Morlaix.	de Quimper.	Brest.	Morlaix.	Quimper.	Brest.	Morlaix.	Quimper.					
1800	»	49	17	»	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1801	»	51	34	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1802	»	78	26	»	39	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1803	»	37	28	»	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1804	»	73	66	»	42	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1805	»	50	78	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1806	»	32	22	»	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1807	»	19	39	»	13	»	»	»	2(**)	»	»	»	»	»	»	»	»
1808	»	41	364 (*)	»	28	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	10 (***)	»
1809	»	29	58	»	11	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	8	»
1810	»	63	31	»	20	»	»	5	»	»	1	»	»	»	»	17	»
1811	67	38	67	42	19	»	2	»	2	»	»	»	4	19 (***)	13	»	»
1812	69	24	56	42	11	»	1	»	1	1	»	»	3	33	17	»	»
1813	90	32	54	72	13	»	4	»	4	»	»	»	8	25	17	»	»
1814	158	30	79	89	18	»	4	»	4	»	»	»	8	26	8	»	»
1815	85	32	48	59	18	»	»	»	1	1	»	»	2	46	29	»	»
1816	121	26	65	94	17	»	»	»	1	1	»	»	2	39	31	»	»
1817	84	23	82	73	15	»	8	»	»	1	»	»	9	54	18	»	»
1818	82	24	82	78	14	»	1	»	1	1	»	»	3	49	25	»	»
1819	58	18	96	57	8	»	2	1	2	1	1	»	7	51	15	»	»
1820	41	24	65	39	9	»	1	»	2	»	1	»	4	54	14	»	»
1821	45	11	90	48	11	»	1	»	1	»	1	»	3	66	11	»	»
1822	60	27	76	55	13	»	2	»	»	1	»	»	3	64	27	»	»
1823	84	47	103	71	27	»	3	3	1	2	1	»	10	86	20	»	»
1824	50	17	169	43	7	»	1	»	4	»	2	»	7	62	17	»	»
1825	76	15	65	47	3	»	»	»	»	»	»	»	»	48	21	»	»
1826	88	41	110	65	16	»	»	»	3	»	»	»	3	61	13	»	»
1827	73	35	160	53	16	»	»	»	»	1	»	»	1	52	10	»	»
1828	71	20	69	34	14	»	1	»	1	2	»	»	4	73	14	»	»
1829	58	11	69	36	5	»	»	»	2	»	»	»	2	72	15	»	»
1830	47	10	45	47	7	»	2	»	1	2	»	»	5	70	23	»	»
1831	51	25	45	44	14	29	»	»	»	»	»	1	1	59	18	7 (***)	»
1832	52	30	29	33	8	19	»	2	»	»	2	»	4	48	14	1	»
1833	53	44	34	35	21	22	»	»	»	1	1	»	2	59	14	6	»

(*) Du 28 mai de cette année au 18 juillet, il entra à Quimper 277 barques ou navires, et, dans le seul mois de juin, 212. — Les déclarations d'arrivée sont ainsi comprises au nombre des affaires présentées; suivant leur ordre de classement, elles devraient se trouver à la colonne des *rapports de commerce*. Malheureusement, cette distinction n'a point été faite par le Greffier du Tribunal de Quimper, si ce n'est depuis 1831, époque de l'entrée en fonctions du titulaire actuel.

(**) Tous les chiffres portés à cette colonne se partagent

entre la colonne des *faillites terminées par contrat d'union*. La distinction des faillites par concordat à ces dernières n'ayant point été faite pour les années qui précèdent 1831, la colonne des *terminées par concordat* présente donc l'effectif réel de toutes les faillites terminées.

(***) Ces colonnes ne présentent que les rapports faits en cas d'avaries du navire ou des marchandises. Les Capitaines s'abstiennent de toute déclaration, lorsque leur navigation a été exempte d'événements fâcheux, bien que l'article 242 du Code de Commerce leur en fasse une obligation.

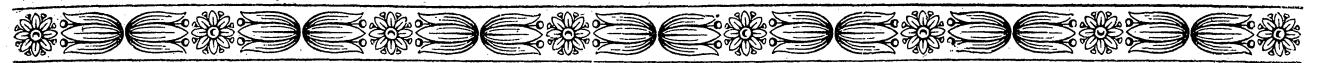
TABLE DE LA 1.^{re} LIVRAISON

DE LA

STATISTIQUE DU FINISTÈRE.

Introduction (M. Duchatellier)	1.
POPULATION. — Mouvement des <i>Tables Décennales</i> de 1803 à 1833.	5.
<i>Notice sur les Recensements de la Population</i> de 1790 à 1831.	7.
<i>Résumé</i> , par commune et par canton, des <i>Tables Décennales</i> , depuis le 1. ^{er} janvier 1803 jusqu'au 31 décembre 1832, et Recensement de la Population de 1790 à 1831 (<i>Etat N.º 1.^{er}</i>).	10.
<i>Naissances</i>	21.
<i>Relevé des Actes de Naissances</i> dans le département et ses arrondissements, avec distinction de sexe et d'état. Année 1831. (<i>Etat N.º 2.</i>).	22.
<i>Mariages</i>	23.
<i>Relevé des Actes de Mariages</i> , dans le département et ses arrondissements, avec distinction d'état. Année 1831. (<i>Etat N.º 3.</i>).	24.
<i>Décès</i>	25.
<i>Relevé des Décès</i> , dans le département et ses arrondissements, avec distinction d'âge et de sexe. Année 1831. (<i>Etat N.º 4.</i>).	27.
<i>Mouvement mensuel de la Population du Finistère</i> pendant l'année 1831. (<i>Etat N.º 5.</i>).	28.
<i>Etat des Vaccinations gratuites</i> qui ont été faites depuis l'année 1821. (<i>Etat N.º 6.</i>).	29.
RECRUTEMENT.	30.
<i>Compte numérique et sommaire</i> sur les jeunes gens des classes de 1816, 1821, 1831. (<i>Etat N.º 7.</i>).	32.
<i>Récapitulation des différents degrés de la taille des jeunes gens</i> portés sur les listes départementales du contingent, et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés. (<i>Etat N.º 8.</i>).	33.
<i>Récapitulation des différentes professions des jeunes gens</i> compris sur les listes départementales du contingent, et du nombre des jeunes gens par chacune de ces professions. (<i>Etat N.º 9.</i>).	34.
<i>Récapitulation des diverses espèces d'infirmités ou de difformités</i> qui ont donné lieu à l'application de l'article 14 de la loi, et du nombre des jeunes gens réformés pour chacune de ces espèces. (<i>Etat N.º 10.</i>).	35.
INSTRUCTION PRIMAIRE.	36.
<i>Etat, par commune, de l'Instruction Primaire</i> . — Votes des Conseils Municipaux pour l'organisation et l'entretien des Ecoles Primaires en 1834, comprenant l'état des Ecoles, des Maîtres et des Elèves. (<i>Etat N.º 11.</i>).	40.
CULTES.	56.
<i>Tableau comparatif du Clergé Catholique</i> dans le diocèse de Quimper. Année 1831. (<i>Etat N.º 12.</i>).	57.
<i>Etat des Dépenses</i> faites par le Trésor en faveur du Culte Catholique, dans le département du Finistère, pendant les années 1821 et 1831. (<i>Etat N.º 13.</i>).	58.
PRISONS.	59.
<i>Etat des Mandats de Dépôts</i> qui ont été décernés pour chacune des Maisons de détention, depuis 1793 jusqu'à 1832. (<i>Etat N.º 14.</i>).	61.

<i>Etat général des Dépenses et des Mouvements de la Maison de Justice et des cinq Maisons d'Arrêt du département du Finistère, pour les années 1829, 1830 et 1831, et moyennes par chapitre de dépenses. (Etat N.º 15).</i>	62.
HOSPICES CIVILS.	63.
<i>Mouvements des Hospices Civils des cinq arrondissements; moyennes prises sur les années 1829, 1830 et 1831. (Etat N.º 16).</i>	66.
<i>Etat des Recettes ordinaires et extraordinaires des Hospices Civils du département; moyennes prises sur les années 1829, 1830 et 1831. (Etat N.º 17).</i>	68.
<i>Etat des Dépenses ordinaires et extraordinaires des Hospices Civils du département; moyennes prises sur les années 1829, 1830 et 1831. (Etat N.º 18).</i>	70.
<i>Etat des Femmes admises à faire leurs couches dans les Hospices du département. (Etat N.º 19)</i>	72.
ALIÉNÉS.	73.
<i>Tableau général des Aliénés existant dans les deux Hospices départementaux de Quimper et Morlaix. (Etat N.º 20).</i>	73.
<i>Causes d'aliénation des malades en traitement au 1.^{er} janvier 1834. (Etat N.º 21).</i>	73.
<i>Professions des Aliénés. (Etat N.º 22).</i>	73.
ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.	74.
<i>Etat numérique des Enfants admis dans les Hospices du département de 1797 à 1834. (Etat N.º 23).</i>	75.
<i>Etat du mouvement des Enfants trouvés et abandonnés dans le département; moyennes prises sur les années 1829, 1830 et 1831. (Etat N.º 24).</i>	76.
<i>Etat des Dépenses des mois de nourrice des Enfants trouvés et abandonnés, entretenus dans les campagnes; moyennes prises sur les années 1829, 1830 et 1831. (Etat N.º 25).</i>	77.
PAUPÉRISME ET MENDICITÉ.	78.
<i>Tableau du nombre de Mendians en 1830. (Etat N.º 26).</i>	78.
ORDRE JUDICIAIRE.	79.
<i>Statistique Judiciaire. (Etat N.º 27).</i>	79.
<i>Etat des Jugements rendus dans le cours des années 1811, 1821 et 1831, d'après les dispositions des livres 2 et 5 de la 1.^{re} partie du Code de Procédure Civile. (Etat N.º 28).</i>	83.
<i>Etat des Jugements rendus dans le cours des années 1811, 1821 et 1831, d'après les dispositions des livres 1.^{er} et 2.^e de la 2.^e partie du Code de Procédure Civile. (Etat N.º 29).</i>	84.
<i>Etat supplémentaire des Affaires présentées au Tribunal civil de Quimper pendant les années 1811, 1821 et 1831. (Etat N.º 30).</i>	85.
NOTARIAT. — Mouvement des Affaires passées chez les Notaires du département, pendant les années 1811, 1821 et 1831.	86.
<i>Mouvement des Affaires passées chez les Notaires de l'arrondissement de Brest, pendant les années 1811, 1821 et 1831. (Etat N.º 31).</i>	87.
<i>Mouvement des Affaires passées chez les Notaires de l'arrondissement de Morlaix, pendant les années 1811, 1821 et 1831. (Etat N.º 32).</i>	88.
<i>Mouvement des Affaires passées chez les Notaires de l'arrondissement de Châteaulin, pendant les années 1811, 1821 et 1831. (Etat N.º 33).</i>	89.
<i>Mouvement des Affaires passées chez les Notaires de l'arrondissement de Quimper, pendant les années 1811, 1821 et 1831. (Etat N.º 34).</i>	90.
<i>Mouvement des Affaires passées chez les Notaires de l'arrondissement de Quimperlé, pendant les années 1811, 1821 et 1831. (Etat N.º 35).</i>	91.
TRIBUNAUX DE COMMERCE. — Nombre annuel des Jugements rendus par les Tribunaux de Commerce de Brest, Morlaix, Quimper; et nombre des faillites déclarées et terminées. (Etat N.º 36).	94.



POUR PARAÎTRE INCESSAMMENT.

2.^e Livraison.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET FINANCIÈRES.

Administration Départementale.

- Etat des Dépenses variables du département de 1791 à 1831.
- Etat des Dépenses facultatives du département de 1821 à 1831.
- Notice sur les Comptes d'Administration départementale.
- Etat des Dépenses départementales soldées par le Trésor (1821 et 1831.)
- LIVRE TERRIER. Etat général des Communes cadastrées, avec distinction de toutes les classes de propriétés. — Nombre des Parcelles et des Propriétaires.
- Etat général, par Commune, des Contributions foncières de toute nature, et renseignements y relatifs (1831.)

Contributions Directes.

- Division des Cotes foncières en douze classes et leur mouvement de 1823 à 1834.
- Mutations de Propriétés (1833, 1834.)
- OCTROIS. Etat, par Commune, des Boissons imposées. — Quantités et Droits perçus de 1828 à 1832.
- Notice sur les Octrois.
- Etat de la consommation de la Viande dans les cinq chefs-lieux d'arrondissement, de 1816 à 1833.

Contributions Indirectes.

- Etat, par Arrondissement, des Produits généraux de l'Administration des Contributions indirectes, de 1824 à 1832. — Quantités et Droits perçus.
- Tableau récapitulatif des Droits d'enregistrement perçus dans le Département pendant les années 1821 et 1831.

Enregistrement.

Enregistrement.

Marine.

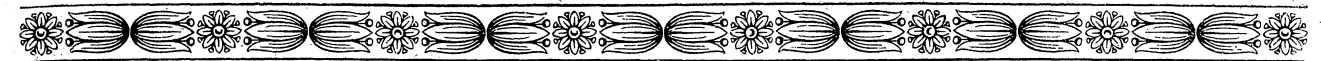
Douanes.

Importations et Exportations.

Sels.

Postes.

- Tableau des Sommes capitales et des Droits résultant des Formalités hypothécaires. — Années 1821 et 1831.
- Produits des Droits de Timbre de toute nature. — Années 1821 et 1831.
- Notice.
- Topographie maritime des Ports, Criques et Relâches du département du Finistère.
- Etat de la Marine marchande du Département; Moyennes prises sur les années 1829, 30 et 31.
- Etat de la Navigation et des diverses Pêches dans le Département; Moyennes prises sur les années 1819, 20 et 21, et sur les années 1829, 30 et 31.
- Etat des Naufrages survenus sur le littoral du Département; Moyennes prises sur les années 1819, 20 et 21, et sur les années 1829, 30 et 31.
- Notice.
- Commerce maritime du Département; années 1821 et 1831.
(Trois Etats.)
- Notice.
- Produits des Droits de Douanes et de Navigation dans les Ports maritimes du Finistère, années 1821 et 1831.
- Notice.
- Etat de la Consommation du Sel dans le Département; années 1821 et 1831.
- Notice.
- Etat des Produits de la Taxe des Lettres pendant les années 1831 et 1832.
- Notice.



3.^e Livraison.

STATISTIQUE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

- Exposé préliminaire sur la nature des Documents concernant l'Agriculture et l'Industrie du Finistère.

Industrie Agricole.

Récoltes.

Plantes Textiles.

Chevaux.

Bestiaux.

Miel et Cire.

Industrie Manufacturière.

Salaires et Prix courants.

Commerce et Fabrication des Toiles.

Commerce et Pêche de la Sardine.

- Enquête générale, par Commune, concernant le Sol, les Habitants, les Méthodes de Culture et l'Industrie rurale.
- Etat des Récoltes en 1831.
- Notice.
- Culture et Produits des Plantes textiles en 1813.
- Notice.
- Recensement, par Commune et Arrondissement, des Chevaux existant en 1813, et leur classement par âge, taille, etc.
- Commerce des Chevaux pendant la même année 1813.
- Notice sur l'état actuel de cette industrie.
- Etat des Bestiaux existant en 1810 et 1811.
- Fabrication du Beurre dans le Département.
- Renseignements généraux sur la Production, la Consommation, et la valeur vénale des Bestiaux en 1830.
- Notice.
- Produits en Miel et en Cire pendant l'année 1813.
NOTA. Tous les renseignements relatifs à 1813 résultent du travail de plusieurs Commissions envoyées sur les lieux.
- Etat de l'Industrie manufacturière du Département en 1831.
(Etats et Notices.)
- Série de Faits et d'Observations de 1598 à 1831, d'après les Comptes des Communes et des Etablissements publics.
- Histoire de cette Industrie dans les départements de l'ancienne Bretagne, d'après les procès-verbaux des Etats de Bretagne, et les Comptes de la Marine jusqu'en 1831.
- Histoire de cette Industrie d'après les anciennes Pancartes y relatives, et les renseignements fournis par le Commerce et les Administrations locales.